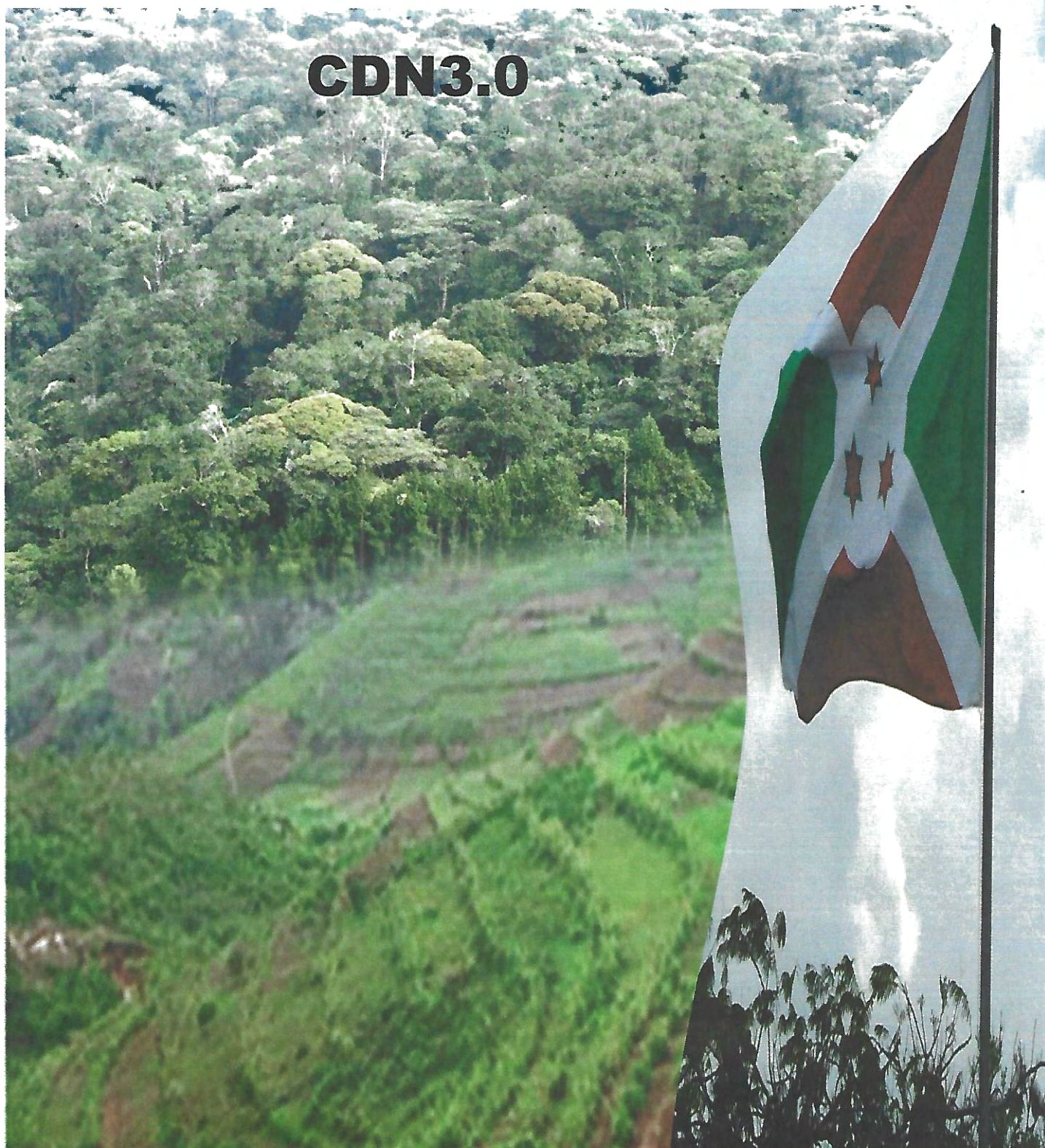


REPUBLIQUE DU BURUNDI



CDN3.0



Novembre 2025

Préface



Le changement climatique fait partie des défis majeurs auxquels l'humanité fait face aujourd'hui. Ce phénomène se traduit par le réchauffement planétaire dont les impacts sont dangereusement inquiétants pour l'homme et l'environnement.

Pour faire face à ces impacts, le Burundi, signataire de l'Accord de Paris depuis 2015, s'est engagé à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir les actions d'adaptation. Le rôle de la CDN est de contribuer à l'effort mondial de contenir la hausse des températures en dessous de 2°C tout en poursuivant ses efforts pour la maintenir en dessous de 1,5°C jusqu'en 2050. Avec une ambition climatique rehaussée, le Burundi réaffirme son engagement face au changement climatique à travers sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0), en contribuant à l'atténuation par une réduction de 23 % des émissions d'ici 2035 par rapport au scénario de référence.

C'est aussi une occasion pour notre pays de confirmer son engagement de réduire la vulnérabilité des populations et renforcer la résilience pour faire face aux aléas auxquels le Burundi est fortement exposé et qui touchent tous les secteurs notamment l'agriculture-élevage-pêche, la foresterie, l'eau, la santé, l'énergie, les écosystèmes, les infrastructures et les déchets.

La mise en œuvre de la CDN 3.0 va se focaliser sur l'adaptation en développant des actions phares dans les domaines de lutte antiérosive, la gestion durable des terres, des ressources en eau, des forêts, la promotion de l'agriculture intelligente, les infrastructures résilientes, le système d'alerte précoce et prévention des risques climatiques. La mise en œuvre des actions d'atténuation comme la transition énergétique va se focaliser sur l'accroissement de la couverture forestière, la gestion durable de nos forêts à travers la mise en œuvre de la Stratégie REDD+, les énergies propres (hydroélectricité, solaire, biogaz) et la réduction de la dépendance au bois-énergie.

Dans le cadre de sa politique d'inclusion sociale et de l'équité, la mise en œuvre de la CDN 3.0 veillera à l'implication des femmes à travers leur autonomisation et leur accès à l'énergie propre, la santé reproductive et le leadership des jeunes à travers l'éducation climatique et la formation verte, des personnes vivant avec handicap et des populations déplacées à travers une gestion planifiée de la mobilité, une relocalisation sûre, les emplois verts et les services de base.

La CDN 3.0 est alignée au Plan National d'adaptation publié en 2023 et aux Objectifs de Développement Durable (ODD), aux politiques nationales et à la Vision Burundi émergent en 2040 et développé en 2060 et aux accords climatiques mondiaux.

La CDN3.0 n'est pas seulement une contribution à l'effort mondial, mais aussi une véritable opportunité pour le développement résilient de toute la population burundaise.

Nous exprimons notre gratitude à tous les partenaires techniques et financiers qui ont apporté leurs appuis multiformes à l'élaboration de ce document.

Nos remerciements vont également à l'endroit des collectivités locales aux organisations de la société civile pour leurs précieuses contributions à l'occasion des séances de consultations provinciales et à tous les experts qui ont permis à ce document de voir le jour.

Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

CALINIE MBARUSHIMANA

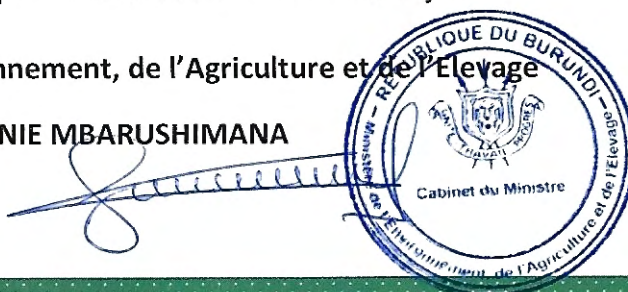


Table des matières

Table des matières.....	3
Acronymes.....	5
Liste des figures	7
Liste des tableaux	8
Résumé Exécutif	9
1 Introduction	16
2 Circonstances nationales	17
2.1 Contexte géographique.....	17
2.2 Contexte écologique	18
2.3 Contexte démographique	19
2.4 Contexte socio-économique	21
2.5 Profil épidémiologique et sanitaire du pays	23
2.6 Profil des émissions.....	24
2.7 Profil de risque et de vulnérabilité au changement climatique.....	25
2.7.1 Les Risques de catastrophes liées au changement climatique	25
2.7.2 Facteurs de vulnérabilité au changement climatique	27
2.8 Cadres d'orientations politiques, juridiques et réglementaires.....	28
2.9 Cadre institutionnel.....	29
3 Processus d'élaboration de la CDN 3.0	31
3.1 De la CDN 1.0 à la CDN 2.0.....	31
3.2 De la CDN 2.0 à la CDN 3.0.....	32
3.3 Élaboration de la CDN 3.0	33
4 Atténuation.....	Erreur ! Signet non défini.
4.1 Scénario d'atténuation au niveau national	34
4.2 Contributions sectorielles à l'atténuation	36
4.2.1 Contribution du secteur énergie	36
4.2.2 Contribution du secteur Agriculture	37
4.2.3 Contribution du secteur FAT.....	39
4.2.4 Contribution du Secteur PIUP	40
4.2.5 Contribution du secteur déchets	42
5 Adaptation	46
5.1 Objectifs et scénario d'adaptation	46
5.2 Mesures d'adaptation par secteur	46
5.3 Priorités nationales	54
6 Aspects transversaux.....	56
6.1 Prise en compte du genre, de la jeunesse, des personnes en situation de handicap, des peuples autochtones et des systèmes de savoirs locaux	57
6.2 Déplacements liés aux effets néfastes du changement climatique et aux catastrophes : effets multiplicateurs de vulnérabilité	59
6.2.1 Lien entre migration et changement climatique.....	59
6.2.2 Typologie de la mobilité humaine liée au Changement climatique	59
6.2.3 Déplacements liés aux effets néfastes du changement climatique et aux catastrophes : effets multiplicateurs de vulnérabilité	60

6.2.4	Mobilité humaine planifiée et migration de travail : leviers d'adaptation et de relèvement face aux effets du changement climatique	60
6.3	Planning familial et changement climatique.....	61
6.4	Programme d'alimentation en milieu scolaire (PNAS).....	61
6.4.1	Renforcement du capital humain.....	61
6.4.2	Soutien aux pratiques agricoles durables et résistantes aux aléas climatiques.....	61
6.4.3	Réduction des émissions liées au gaspillage alimentaire.....	62
6.4.4	Promotion de modes de cuisson plus respectueux de l'environnement.....	62
6.4.5	Sensibilisation des enfants sur la problématique de l'alimentation durable et des aspects de changement climatique.....	62
7	Moyens de mise en œuvre.....	63
7.1	Estimation budgétaire globale	64
7.2	Mécanismes de financements durables et novateurs	69
7.3	Dispositif institutionnel de suivi de la CDN.....	69
7.4	Système de suivi-évaluation et d'apprentissage	71
7.5	Dispositif de MRV	72
7.6	Gouvernance et équité : pour une action climatique inclusive	72
7.7	Plan d'action de la mise en œuvre.....	72
7.7.1	Les Principaux axes d'intervention retenus.....	73
8	Contribution aux objectifs de développement durable et alignement aux stratégies et priorités nationales.....	74
8.1	Contribution aux ODD.....	74
8.2	Alignement aux stratégies et priorités nationales	74
9	Conclusion.....	76
Annexes.....		78
	Annexe 1 : Liste des documents consultés.....	78
	Annexe 2 : Membres de la commission chargée de l'actualisation de la CDN	79
	Annexe 3 : Lois encadrant le domaine de l'environnement et du climat au Burundi.....	81
	Annexe 4. Liste des résultats et des objectifs par axes d'intervention retenus	82
	Annexe 5 : Projets en cours et engagés dans le cadre de l'initiative COMPACT	86

Acronymes

AFAT	Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres
AGR	Activité(s) Génératrice(s) de Revenus
AP	Accord de Paris (sur le climat)
BAD	Banque Africaine de Développement
BAU	Business As Usual (tendance sans action / scénario tendanciel)
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BM	Banque Mondiale
BTR	Biennial Transparency Report → Rapport Biennal de Transparence
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National (NDC)
CDN 1.0 / 2.0 / 3.0	1re / 2e / 3e version de la CDN (2015, 2020, 2025)
CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O	Dioxyde de carbone, Méthane, Protoxyde d'azote
COP21 / 1/CP.21	21e Conférence des Parties / décision 1 de la COP21
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National (INDC, avant ratification)
CTR	Cadre de Transparence Renforcé
DGEREA	Direction Générale de l'Environnement, des Ressources en Eau et de l'Assainissement (Burundi)
DTM	Displacement Tracking Matrix → Matrice de Suivi des Déplacements
E/I	Ratio Exportations / Importations
EAH	Eau, Assainissement et Hygiène (≈ WASH en anglais)
Eq CO ₂ / CO ₂ e	Équivalent dioxyde de carbone
FAT	Foresterie et Autres Affectation des Terres
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF)
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
FVC	Fonds Vert pour le Climat (GCF)
GES	Gaz à Effet(s) de Serre
Gg	Gigagramme (10 ⁹ g = 1 000 tonnes)
Gg éq. CO ₂	Gigagrammes équivalent CO ₂
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (IPCC)
GMES	Global Monitoring for Environment and Security (aujourd'hui Copernicus)
GWP	Potentiel de Réchauffement Global
HFC- 134a/404A/407C/507A/410A/32	Hydrofluorocarbures (réfrigérants)
HuTAC	Hub régional pour la Transparence de l'Action Climatique
ICTU	Informations nécessaires à la Clarté, la Transparence et la Compréhension
IIB	Investissement Intérieur Brut
IGEBU	Institut Géographique du Burundi
INSBU	Institut National de la Statistique du Burundi
IPCC	Intergovernmental Panel on Climate Change (GIEC en anglais)
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
KDMECC	Kampala Ministerial Declaration on Migration, Environment and Climate Change
KfW	Banque de Développement Allemande

LEAP	Long-range Energy Alternatives Planning (outil de modélisation énergie)
MESA	Monitoring for Environment and Security in Africa
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage
MRV / MNV	Measurement/Monitoring, Reporting/Notification, Verification → Mesure, (Rapportage/Notification), Vérification
MW	Mégawatt
NERF	Niveau d'Émission de Référence des Forêts / Niveau d'Émissions de Référence Forestière (pour REDD+)
OBPE	Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
ODD	Objectifs de Développement Durable (SDGs)
OIM	Organisation Internationale pour les Migration
PADRI	Projet d'Appui au Développement de la Recherche et de l'Innovation
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PDNA	Post Disaster Needs Assessments
PIB	Produit Intérieur Brut
PIUP	Procédés Industriels et Utilisation des Produits
PDI	Personnes Déplacées Internes
PNA	Plan National d'Adaptation
PNAS	Programme National d'Alimentation Scolaire
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public-Privé
PUMA	Preparation for the Use of Meteosat in Africa
REDD+	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (+ conservation, gestion durable, accroissement des stocks)
SEA	Système de Suivi-Évaluation et d'Apprentissage
SFN	Solutions Fondées sur la Nature
tCO₂/an	tonnes de CO ₂ par an
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USD	United States Dollar (Dollar des États-Unis)
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome d'Immunodéficience Acquise

Liste des figures

Figure 1. Niveau de réduction des gaz à effet de serre pour les années 2030 et 2035	13
Figure 2 : Carte administrative du Burundi avec 5 provinces et 42 communes	17
Figure 3. Répartition des précipitations annuelles moyennes au Burundi	19
Figure 4. Bilan démographique	20
Figure 5. Evolution des indicateurs démographiques	20
Figure 6. Evolution des indicateurs socio-économiques	23
Figure 7. Emissions nettes	25
Figure 8. Cartographie multirisque	26
Figure 9. Impacts du changement climatique et des catastrophes au Burundi	27
Figure 10. Tendances des émissions par catégories de 2005 à 2023	36
Figure 11. Répartition de la consommation énergétique au Burundi. Source : Rapport d'inventaires de GES 2025	36
Figure 12. Contribution du secteur énergie à l'atténuation de 2023 à 2040	37
Figure 13. Répartition des émissions de GES par pratique agro zootechnique, FAO, 2016	38
Figure 14. Tendances des émissions dans le secteur de l'agriculture de 2005 à 2023	38
Figure 15. Contribution du secteur Agriculture de 2023 à 2040 en fonction des scénarios d'atténuation	39
Figure 16. Tendances des émissions/absorptions dans le secteur FAT de 2005 à 2023. Source : BTR 2025	39
Figure 17. Contribution du secteur FAT de 2023 à 2040 en fonction des scénarii d'atténuation	40
Figure 18. La tendance des émissions dans le secteur PIUP de 2005 à 2023. Source BTR 2025	41
Figure 19. Contribution du Secteur PIUP de 2023 à 2040	42
Figure 20. Tendances des émissions dans le secteur déchets de 2005 à 2023. Source : BTR 2025 ...	42
Figure 21. Contribution du secteur déchets de 2025 à 2035 en fonction des scénarii d'atténuation	43
Figure 22. Projections des émissions nettes 2025 à 2040	44
Figure 23. Organigramme simplifié du Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage	70

Liste des tableaux

Tableau 1. Clarté, transparence et compréhension de la CDN 3.0 (2025).....	12
Tableau 2. Ecosystèmes terrestres et aquatiques du Burundi (2024).....	18
Tableau 3. Emissions et absorptions nationales des GES de 2005 à 2023.....	24
Tableau 4. Paramètres utilisés	34
Tableau 5. Projections des émissions par secteur en Gg éq.CO ₂ de 2025 à 2040	35
Tableau 6. Projections des émissions nettes en Gg éq.CO ₂ de 2025 à 2040 avec FAT.....	43
Tableau 7. Synthèse des mesures d'atténuation par secteur	45
Tableau 8. Principaux impacts et mesures d'adaptation prioritaires actuelles par secteur.....	48
Tableau 9. Les différentes priorités identifiées.....	55
Tableau 10. Estimation budgétaire globale du secteur Energie.....	64
Tableau 11. Estimation budgétaire globale du secteur PIUP.....	65
Tableau 12. Estimation budgétaire globale du secteur agriculture.....	65
Tableau 13. Estimation budgétaire globale du secteur FAT.....	65
Tableau 14. Estimation budgétaire globale du secteur déchets	65
Tableau 15. Coût des mesures d'adaptation par secteur agriculture et élevage.....	66
Tableau 16. Coût des mesures d'adaptation par secteur santé	66
Tableau 17. Coût des mesures d'adaptation par secteur infrastructures, transports et bâtiments.	66
Tableau 18. Coût des mesures d'adaptation par secteur déchets.....	67
Tableau 19. Coût des mesures d'adaptation par secteur ressources en eau	67
Tableau 20. Coût des mesures d'adaptation par secteur énergie	68
Tableau 21. Coût des mesures d'adaptation par priorités transversales.....	68
Tableau 22. Liste d'axes stratégiques d'intervention retenus.....	73
Tableau 23. Lien entre les priorités sectorielles d'adaptation et les ODD.....	75

4

Résumé Exécutif

Le Burundi, signataire de l'Accord de Paris depuis 2015, adopte sa CDN 3.0 en 2025 afin de consolider les acquis, corriger les faiblesses et relever son ambition pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tant en atténuation qu'en adaptation. Le processus est piloté par le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, dans un contexte marqué par une grande vulnérabilité aux effets du changement climatique, une forte dépendance agricole (90 % de la population active), une pression foncière élevée, une économie encore émergente et une démographie dynamique.

La CDN 3.0 du Burundi est un cadre stratégique complet pour la transition vers un développement bas-carbone, résilient et inclusif. Elle articule sur la réduction des émissions, le renforcement de la résilience, la mobilisation des financements innovants et l'intégration sociale, afin de contribuer à bâtir un Burundi durable et prospère en cohérence avec la Vision 2040–2060, le Plan National de Développement 2018-2027 révisé, le PNA initial (2023) et les ODD.

Ambition climatique rehaussée

Concernant l'atténuation, le Burundi renforce son engagement face au changement climatique à travers sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN3.0), en visant une réduction de 23 % des émissions d'ici 2035 par rapport au scénario de référence (BAU). Cet objectif combine une baisse inconditionnelle de 3 % et conditionnelle de 20 %, appuyée par des financements internationaux et des partenariats solides.

Bien que le pays soit passé à des émissions nettes positives en 2023, il compte sur la restauration du puits forestier à travers l'accroissement du couvert forestier, des politiques coordonnées, des actions cohérentes notamment la promotion des énergies vertes, des technologies bas carbone, un financement renforcé et un système MRV performant pour renouer avec une trajectoire bas-carbone et résiliente.

Le Burundi, au-delà de l'atténuation, réaffirme également son engagement à intégrer plus fortement l'adaptation et la résilience au cœur de la planification et de la budgétisation de son développement aux niveaux national, sectoriel et local. Ceci est conforme avec le processus PNA lancé en 2014 et ayant abouti au PNA initial en 2023 ; ce qui sera poursuivi avec l'élaboration du prochain PNA d'ici 2027.

Vulnérabilité et priorités d'adaptation

Le Burundi est fortement exposé aux aléas climatiques, touchant tous les secteurs vitaux : agriculture-élevage-pêche, foresterie, eau, santé, énergie, écosystèmes, infrastructures et déchets.

L'adaptation repose sur cinq piliers majeurs :

1. La lutte antiérosive, la gestion durable des terres, des forêts et des ressources en eau ;
2. Alerte précoce et prévention des risques climatiques (aléas, catastrophes et épidémies) ;
3. Technologies et variétés agricoles résilientes ;
4. Infrastructures adaptées aux aléas climatiques ;
5. Protection sociale et inclusion (peuples autochtones, genre, jeunesse, handicap, lien entre mobilité humaine, environnement et changement climatique).

L'eau est placée au cœur de l'adaptation, via la gestion intégrée des bassins versants, la préservation des zones tampons, l'irrigation, la gouvernance transfrontalière et les retenues collinaires.

Atténuation

Les mesures d'atténuation visent à :

- Accroître la couverture forestière du pays ;
- Promouvoir les énergies propres (hydroélectricité, solaire, biogaz) ; Énergie : biogaz, solaire, centrales hydrauliques réhabilitées, foyers propres, amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes de transport ;
- Réduire l'utilisation du bois-énergie grâce aux foyers améliorés ;
- Moderniser les infrastructures énergétiques et de transport ;
- Encourager les pratiques forestières durables (REDD+) ;
- Renforcer la gestion des milieux protégés et en restaurer d'autres ;
- Promotion de la mobilité électrique ;
- Améliorer la composition des aliments pour le bétail ;
- Accroître la production des fertilisants organo-minéraux.

Adaptation

Les mesures d'adaptation concernent les principaux secteurs suivants :

- Agriculture et élevage : information climatique, systèmes d'alerte précoce, irrigation, assurance agricole, pratiques résilientes, agroécologie, diversification des cultures, pêche et production halieutique, formation des jeunes et PDI ;
- Ressources naturelles : lutte antiérosive, reboisement, gestion des écosystèmes aquatiques, financement de la conservation, restauration des zones humides ;
- Gestion intégrée de l'eau : collecte et stockage, gestion intégrée (lutte antiérosive, aménagement des bassins versants), gouvernance participative, infrastructures hydrauliques, récupération des eaux de pluies et réutilisation des eaux usées ;
- Ecosystèmes et biodiversité : protection des habitats, restauration des écosystèmes dégradés, y compris les zones halieutiques ;
- Santé : lutte contre les maladies vectorielles (prévention et traitement des épidémies), intégration SSR/VBG, services mobiles pour les personnes déplacées, adaptation des infrastructures de santé aux conditions climatiques changeantes ;
- Infrastructures : normes climato-résilientes, dragage, entretien routier et portuaire, planification urbaine, construction de digues, pour protéger contre l'érosion et les inondations ;
- Déchets : tri, compostage, économie circulaire, responsabilité des producteurs, lutte contre la pollution ;
- Gestion des risques de catastrophes aux niveaux national, provincial, communal et local.

Financement et budget

Le coût global de la mise en œuvre de la CDN 3.0 est estimé à **8 363 913 000 USD**, dont **3 943 911 000 USD** pour l'adaptation et **4 420 002 000 USD** pour l'atténuation.

Les financements proviendront d'un mécanisme mixte : Mécanismes existants de la CCNUCC, Fonds Verts Climat, Fonds d'Adaptation, Fonds Pertes et Dommages, Mécanismes internationaux (FEM, BAD, UE et autres), partenariats public-privé (PPP), marchés carbone, taxes environnementales,

coopérations bilatérales, ressources nationales y compris les contributions en nature des populations et mobilisation de la coopération Sud-Sud.

Gouvernance et suivi-évaluation

Un dispositif institutionnel intégré est prévu, avec :

- **Des actions de suivi évaluation avec des indicateurs sectoriels** (eau, sécurité alimentaire, écosystèmes, résilience) ;
- **Mécanisme MRV et SEA** pour la transparence et la redevabilité ;
- Participation communautaire et boucles d'apprentissage.

L'approche repose sur la **planification participative**, la **coordination multisectorielle** et l'**alignement avec les politiques nationales** (Vision Burundi 2040–2060, PND 2018–2027, ODD, PNA initial 2023). Le prochain PNA (2027) s'alignera sur la CDN 3.0 et contribuera à la CDN 4.0.

Inclusion et équité

La CDN 3.0 place l'humain au centre de sa conception et de sa mise en œuvre :

- **Femmes** : autonomisation économique, accès à l'énergie propre, santé reproductive, leadership et protection contre les VBG ;
- **Les peuples autochtones** : autonomisation économique, accessibilité et intégration dans la réponse climatique ;
- **Enfants et Jeunes** : éducation climatique, formation verte, maintien scolaire des filles ;
- **Personnes vivant avec handicap** : accessibilité et intégration dans la réponse climatique ;
- **Populations déplacées** : gestion planifiée de la mobilité, relocalisation sûre, emploi vert et services de base.

En lien avec l'engagement accru des jeunes aux actions climatiques, un Programme National d'Alimentation Scolaire (PNAS) sera développé.

Le PNAS agit comme triple levier : **Adaptation** (sécurité alimentaire, résilience des ménages), **Atténuation** (réduction du gaspillage du bois et de la dégradation des écosystèmes forestiers, foyers améliorés/propres), **Capital humain** (nutrition, éducation, égalité des genres).

Alignement international et national

La CDN 3.0 s'aligne sur : Les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** : ODD 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 15. Les **p nationales** : PNA initial (2023) ; Vision Burundi 2040–2060 et Plan National de Développement (PND) révisé. Les **accords climatiques mondiaux** : CCNUCC, Accord de Paris, REDD+, cadre de Sendai sur la gestion des catastrophes.

Informations nécessaires à la clarté, la transparence et la compréhension de la CDN 3.0 (2025)

Tableau 1. Clarté, transparence et compréhension de la CDN 3.0 (2025)

Éléments ICTU	CDN 3.0						
Type d'engagement	La CDN 3.0 renforce les engagements ambitieux du Burundi en mettant un accent sur l'atténuation et l'adaptation. Elle met en exergue les contributions avec mesures existantes (financées par les ressources nationales) et les contributions avec mesures additionnelles, avec des appuis internationaux et qui correspondent aux mesures conditionnelles. Le Burundi renforce les ambitions initialement prises dans la CDN 2.0.						
Périmètre	La CDN 3.0 conserve le périmètre national.						
Année de référence	La CDN 3.0 actualise l'année de référence de 2015 , conformément au Premier Rapport Biennal de Transparence (2025) et à la quatrième Communication Nationale . Cette mise à jour améliore la robustesse des données et leur compatibilité avec le Cadre de Transparence Renforcé (CTR).						
Période d'engagement	Couverture : 2025-2035 , alignée sur la Vision Burundi pays émergent 2040 et pays développé en 2060						
Niveau de réduction	La CDN 3.0 a maintenu les niveaux de réduction des émissions de 3 % avec mesures et de 20 % avec mesures additionnelles.						
	Secteur	BAU 2030 (Gg éq.CO ₂)	Avec mesure 2030 (Gg éq.CO ₂)	Avec mesures supplémentaire 2030 (Gg éq.CO ₂)	BAU 2035 (Gg éq.CO ₂)	Avec Mesure 2035 (Gg éq.CO ₂)	Avec mesure supplémentaires 2035 (Gg éq.CO ₂)
	Energie (y/c transport)	1651,3990	1601,8570	1321,1190	2043,0470	1981,7550	1634,4370
	FAT	-2094,4160	-2157,2480	-2513,2990	-1571,1630	-1618,2970	-1885,3950
	Agriculture	2903,8930	2816,7760	2323,1140	4038,4250	3917,2730	3230,7400
	PIUP	75,6510	73,3810	44,3630	103,2040	100,1080	82,5630
	Déchets	483,2400	468,7420	386,5920	581,3700	563,9290	465,0960
	Total	3019,7670	2803,5020	1561,8890	5194,8830	4944,7680	3527,4410

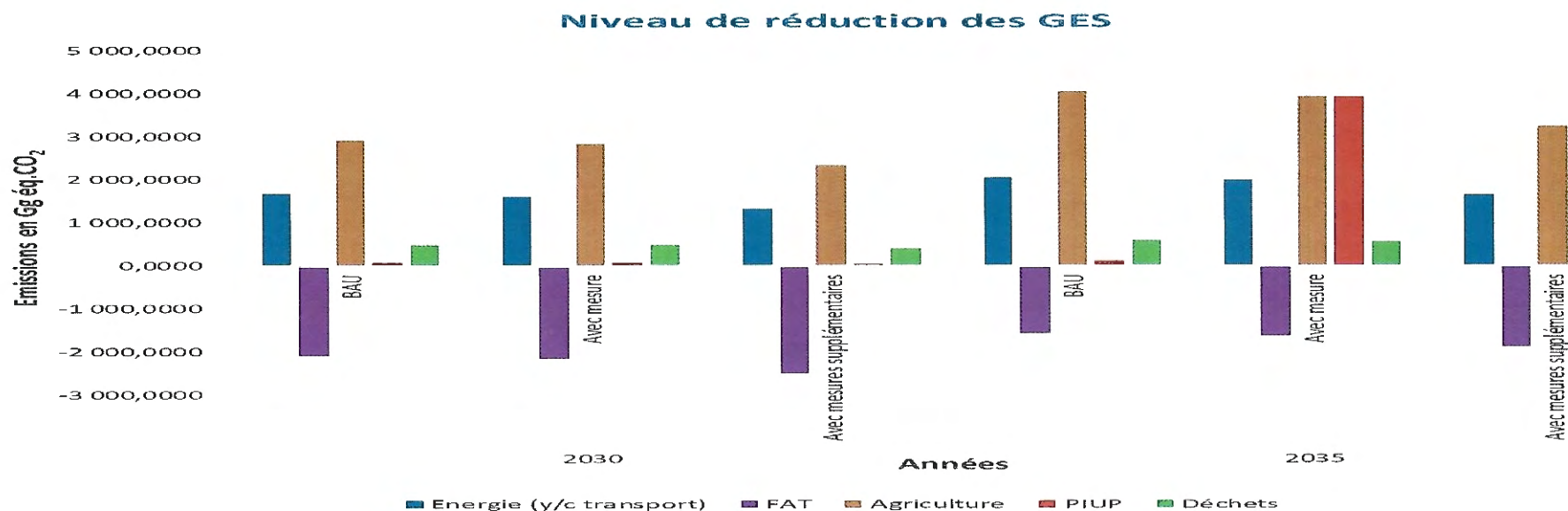


Figure 1. Niveau de réduction des gaz à effet de serre pour les années 2030 et 2035

Secteurs couverts	La CDN 3.0 inclut 5 secteurs pour l'atténuation : Energie, FAT, Agriculture, PIUP et Déchets. Dans le cadre de l'adaptation, elle inclut les secteurs prioritaires : Agriculture-Élevage-Pêche, Ressources naturelles / écosystèmes / forêts / mines, Ressources en eau, Infrastructures et Transport, Energie et Santé.
Méthodologie	La méthodologie suivie pour le calcul des émissions : Lignes Directrices du GIEC, Logiciel IPCC 2006 et LEAP pour la projection des émissions dans le secteur Energie. L'outil d'estimation des émissions du GIEC (IPCC) 2006 a été utilisé pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre (CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O) provenant des activités anthropiques prévues dans la CDN. En outre, le potentiel de réchauffement Global (GWP) du cinquième rapport d'évaluation du GIEC a permis de convertir les émissions en équivalent CO ₂ où le CO ₂ = 1 ; CH ₄ = 28 ; N ₂ O = 265 ; HFC-134a=1430 ; HFC-404A=3921,6 ; HFC407C=1773,85 ; HFC-507A=3985 ; HFC-410A=2087,5 ; HFC-32=675.
Prise en compte du contexte national, suivi évaluation et mobilisation	Les circonstances nationales précisent que la CDN 3.0 a été formulée en se basant sur le nouveau découpage administratif du Burundi qui compte actuellement 5 provinces et 42 communes et le contexte écologique caractérisé par 5 régions éco-climatiques. Les indicateurs socio-économiques tirés d'une publication de l'INSBU intitulée « Indicateurs du Développement Humain Durable » ont été utilisés. Compte tenu de l'impact du changement

	<p>climatique sur la santé, le profil épidémiologique et sanitaire du pays a été évoqué et il est caractérisé par la récurrence des épidémies comme le paludisme, le choléra, la rougeole ainsi que la prévalence de la tuberculose, le VIH/SIDA et la malnutrition dans certaines communes du pays. Le profil des émissions nationales nettes montre une tendance générale à la diminution de la capacité d'absorption du pays. Le profil de risque met en exergue l'impact des catastrophes sur les populations et les infrastructures avec des chiffres de 2018 à 2025 et précise les principaux facteurs de vulnérabilité. Les Cadres d'orientation politique, juridique et réglementaire montrent plusieurs cadres juridiques et réglementaires mis en place tout en précisant les dispositifs institutionnels permettant d'aborder les enjeux et défis liés à l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Le Système national MRV (Mesure, Notification, Vérification) a été renforcé pour suivre la mise en œuvre des mesures d'atténuation (GES) et d'adaptation.</p> <p>Mobilisations des financements : la mise en œuvre de la CDN 3.0 du Burundi nécessite de mobiliser les ressources adéquates. Une stratégie combinant les ressources nationales, les financements externes, l'innovation domestique et le renforcement des capacités institutionnelles pour assurer une transition efficace vers une économie à faible émission de carbone et résiliente est essentielle.</p>
Suivi évaluation et apprentissage	<p>Le Système national MRV (Mesure, Notification, Vérification) est renforcé pour suivre la mise en œuvre des mesures d'atténuation (GES) et d'adaptation (indicateurs de résilience). Le Premier Rapport Biennal de Transparence (2025) sert de base pour institutionnaliser le suivi des engagements.</p> <p>La mise en œuvre de la CDN 3.0 du Burundi nécessite de mobiliser les ressources adéquates. Une stratégie combinant les ressources nationales, les financements externes, l'innovation domestique et le renforcement des capacités institutionnelles pour assurer une transition efficace vers une économie à faible émission de carbone et résiliente est essentielle.</p>
Hypothèse des projections	<p>Pour le secteur Energie, les hypothèses de projections sont basées sur le taux d'accroissement de la population, la croissance économique (PIB), les mesures d'orientation politiques et stratégiques du Pays relatives au développement socioéconomique et environnemental.</p> <p>Pour le Secteur Agriculture, les paramètres de projections sont basés sur les données de la population animale, les superficies emblavées ainsi que les données d'activités de l'année de référence.</p> <p>Pour le Secteur FAT, les paramètres essentiels comprennent les facteurs d'expansion de la biomasse, les ratios carbone/biomasse, les taux de croissance annuelle de la biomasse forestière et les facteurs d'émission spécifiques pour les différents types de forêts. Les données de la cartographie de l'occupation du sol fournissent les données d'activité nécessaires pour les calculs.</p> <p>Pour les Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP), les hypothèses de projections sont basées sur la croissance économique et le taux d'industrialisation.</p>

	<p>Pour le Secteur Déchet, les hypothèses et paramètres du scénario de référence de la TCN pour 2025 et 2030 ont été retenus. Les hypothèses de projection sont basées sur le taux de croissance de la population, de l'économie nationale et de l'urbanisation.</p>
<p>En quoi la CDN 3.0 est ambitieuse et innovative ?</p>	<p>La CDN 3.0 est ambitieuse et novatrice : malgré la perte progressive de la capacité d'absorption du Burundi, elle vise à renforcer les mesures d'atténuation, à accroître le puits de carbone et propose beaucoup d'actions d'adaptation qui sont dans les priorités nationales. Elle a mis en exergue plusieurs aspects transversaux comme la prise en compte des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes vivant avec handicap et le lien entre la mobilité humaine, l'environnement et le changement climatique. Les impacts des catastrophes (pluies torrentielles, inondations, grêle, glissements de terrain, vents violents) sur les populations et les infrastructures (routes, bâtiments, maisons d'habitation et écoles) ont été identifiés et les mesures pour y faire face ont été proposées.</p>

1 Introduction

Durant la 21^{ème} Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Paris le 12 Décembre 2015, les pays « Parties » ont signé un accord visant à mettre en place un accord cadre pour assurer un avenir sobre en carbone. En application à l'article 3 de l'Accord de Paris, les pays ont pris la résolution de soumettre leurs engagements à travers les Contributions Déterminées au niveau National tous les cinq ans.

Dans ce cadre, comme la plupart des pays, le Burundi a soumis au Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) en 2015 (CDN 1.0), devenue CDN en 2018, et la deuxième génération de CDN en 2021(CDN 2.0).

A travers la présentation de la CDN 3.0, le Burundi s'engage à consolider les acquis et les leçons apprises issus de la mise en œuvre des engagements pris dans les CDN précédentes tout en augmentant les cibles et les actions visant à adresser les causes des émissions (à travers l'atténuation) ainsi que les conséquences et les impacts des changements climatiques (à travers l'adaptation). Une attention particulière sera portée sur les actions sobres en carbone.

Le présent document est articulé autour de neuf sections :

- La première partie concerne l'introduction et la présentation du document ;
- La deuxième partie concerne les circonstances nationales et met un accent particulier sur les profils, risques, vulnérabilités et cadres formels de la CDN 3.0 ;
- La 3^{ème} partie concerne les enseignements des CDN 1.0 et 2.0 et le processus d'élaboration de la CDN 3.0 ;
- La 4^{ème} partie concerne la contribution à l'atténuation des gaz à effets de serre ;
- La 5^{ème} Partie concerne la contribution à l'adaptation aux changements climatiques ;
- La 6^{ème} Partie concerne les aspects transversaux (genre, personnes déplacées, planning familial, programme alimentaire en milieu scolaire) ;
- La 7^{ème} partie concerne les moyens et le plan d'action pour la mise en œuvre de la CDN 3.0 incluant le budget total, les sources de financements nationales et internationales ainsi que les perspectives, les systèmes de MNV et les cadres de gouvernance institutionnels, le cadre légal et le mécanisme de financements durables et novateurs ;
- La 8^{ème} partie concerne la contribution de la CDN aux objectifs de développement durable et à l'alignement aux stratégies et priorités nationales clés ;
- La 9^{ème} partie concerne les conclusions.

Les annexes comprennent entre autres la liste des documents consultés et les projets en cours et engagés dans le cadre de l'initiative COMPACT.

2 Circonstances nationales

2.1 Contexte géographique

Le Burundi est un pays situé aux confins de l'Afrique centrale et de l'Afrique orientale. Sa superficie couvre 27 834 km² dont 25 000 km² sont terrestres. Ses coordonnées géographiques sont : (i) longitude : 29.00° et 30.54° Est ; (ii) Latitude : 2.20° et 4.28° Sud.

Il est entouré au Nord par le Rwanda, à l'Est et au Sud par la République Unie de Tanzanie et à l'Ouest par la République Démocratique du Congo. Selon le nouveau découpage administratif (2025), le Burundi compte actuellement 5 provinces et 42 communes.

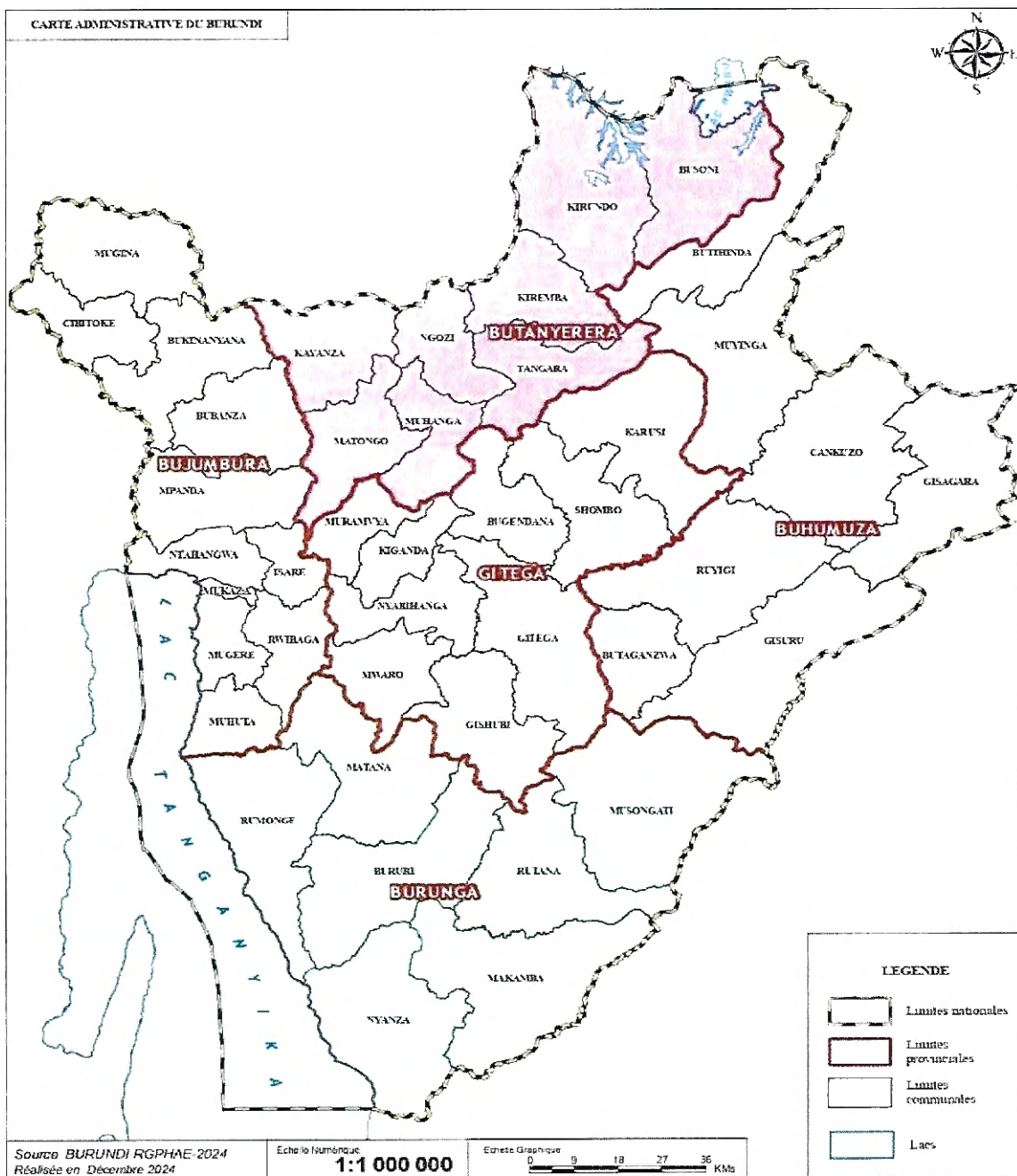


Figure 2 : Carte administrative du Burundi avec 5 provinces et 42 communes

L'agriculture reste l'activité prédominante au Burundi et est pratiquée par plus de 90 % de la population¹ et occupe 50 % de la superficie des terres du Burundi². La taille moyenne par exploitation est de 0,5 ha.

La Cartographie de l'occupation des sols au Burundi de 1990-2022 réalisée par l'OBPE en 2024 a permis de donner les superficies des différents écosystèmes. Ainsi, la superficie des écosystèmes forestiers artificiels à base des *Eucalyptus*, *Pinus*, *Cupressus* et *Callitris* (un peu plus de 7% du territoire national) est estimée à 187 740 ha, celle des autres terres boisées à 57 540 ha et celle des écosystèmes forestiers naturels à 77 516 ha

Tableau 2. Ecosystèmes terrestres et aquatiques du Burundi (2024)

##	Types d'écosystèmes	Superficie (ha)
1	Ecosystèmes agricoles	2 017 281
2	Ecosystèmes forestiers artificiels à base des <i>Eucalyptus</i> , <i>Pinus</i> , <i>Cupressus</i> et <i>Callitris</i> (un peu plus de 7 % du territoire national)	187 740
3	Autres terres boisées	57 540
4	Ecosystèmes forestiers naturels	77 516
5	Pâturages	110 547
6	Tourbières	7854
7	Lacs et rivières	227 877
8	Etablissements	34 786

Source : OBPE-2024 – Cartographie de l'occupation des sols au Burundi de 1990-2022

2.2 Contexte écologique

Le Burundi compte cinq (5) régions éco-climatiques qui sont : la plaine occidentale de l'Imbo, les escarpements de Mumirwa, la Crête Congo-Nil, les plateaux centraux, les dépressions de Kumoso et de Bugesera. Elles sont représentées dans la figure ci-dessous.

La répartition de la pluviométrie et de la température en fonction de l'altitude au Burundi et des régions éco-climatiques est donnée dans la figure ci-après.

1 Source : Annuaire des statistiques agricoles, édition 2022

2 Source : Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité, 2013-2020

Répartition des précipitations.

La quantité des précipitations varie entre 750 et 1 630 mm. Le maximum a été observé dans les régions de hautes altitudes (la région de Mugamba) et décroît de cette région vers l'Est, l'Ouest et le Sud (comme le montre la carte ci-contre).

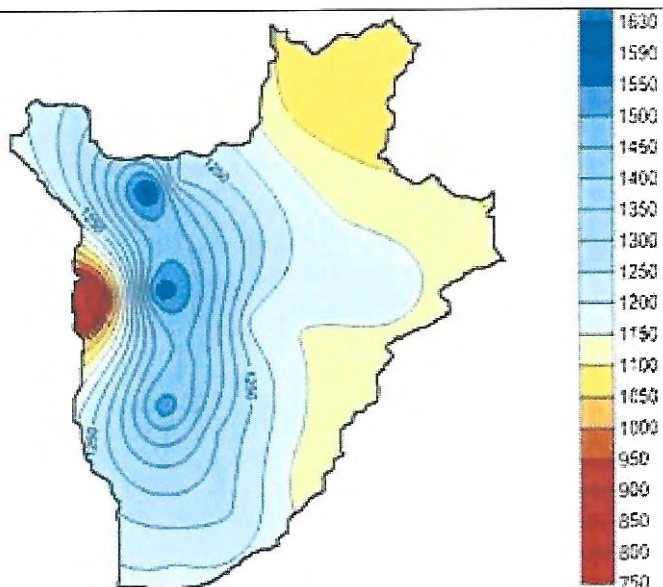


Figure 3. Répartition des précipitations annuelles moyennes au Burundi

Source : IGEBU

2.3 Contexte démographique

Le bilan démographique montre que la population burundaise est passée de 9,4 millions en 2013 à 13,1 millions en 2023. En 2024, le Recensement Général de la population, de l'habitat et de l'agriculture a dénombré 12 332 788 habitants, dont 5 901 069 hommes et 6 431 719 femmes³.

L'analyse démographique est importante car elle fournit des informations utiles qui peuvent être utilisées pour prendre de bonnes décisions dans les entreprises, le gouvernement et les services sociaux, entre autres. Elle aide à comprendre les caractéristiques d'une population et la manière dont elle pourrait évoluer à l'avenir, ce qui est important pour prendre des décisions.

Le taux de fécondité totale (TFT), également connu sous le nom d'indice synthétique de fécondité (ISF), est un indicateur démographique clé qui reflète le nombre moyen d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie reproductive, en tenant compte des taux de fécondité actuels par âge. Il est passé de 5,3 en 2013 à 3,6 en 2023. Une fécondité élevée (plus de 2,5) peut conduire à une croissance rapide de la population, avec des implications sur les ressources et les services sociaux.

Le taux brut de mortalité (TBM) est le nombre de décès dans une population par rapport à la population totale, souvent exprimé pour 1 000 habitants sur une période donnée (généralement une année). Analyser et interpréter le taux brut de mortalité (TBM) est essentiel pour comprendre la santé d'une population et les dynamiques démographiques. Un TBM bas (en dessous de 8 pour 1 000) indique généralement une bonne santé publique, des systèmes de santé efficaces et une espérance de vie élevée tandis qu'un TBM élevé (au-dessus de 10 pour 1 000) peut signaler des problèmes de santé publique, des épidémies, des conflits ou d'autres crises.

L'analyse du taux brut de mortalité est donc cruciale pour comprendre la santé d'une population et orienter les politiques de santé.

³ L'article 2 du décret présidentiel numéro 100/032 du 27 mars 2025, portant publication des résultats préliminaires du recensement général de la population, de l'agriculture et l'agriculture élevage au Burundi.

Bilan démographique

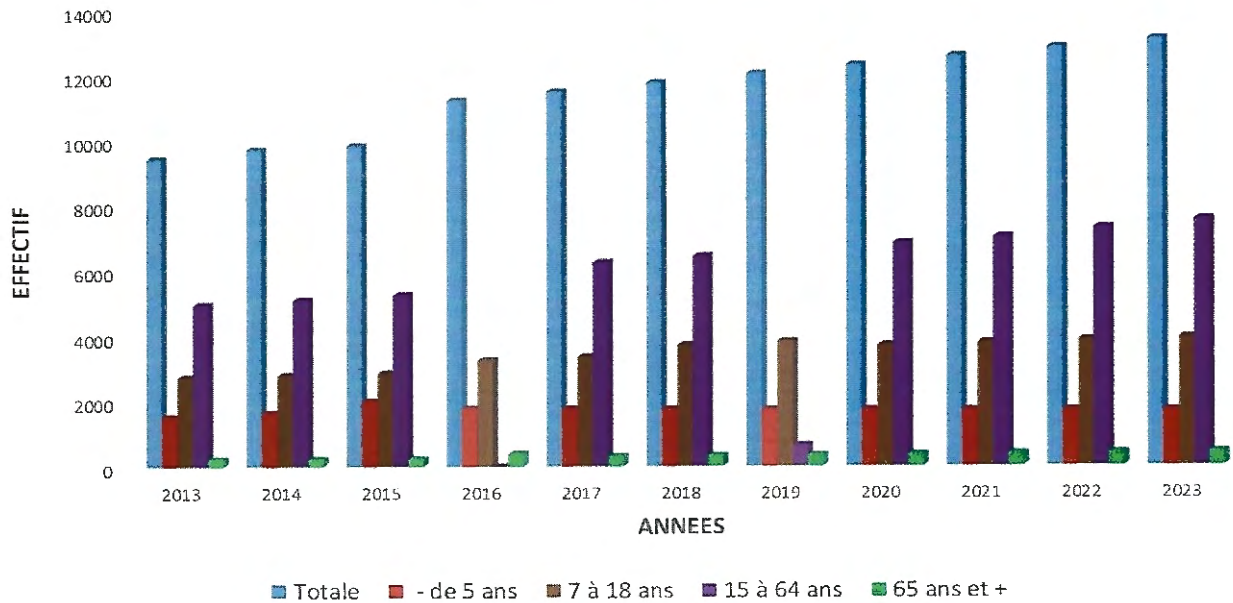


Figure 4. Bilan démographique

Source : Indicateurs du développement humain durable, INSBU 2023.

La proportion des jeunes fait généralement référence à la proportion de la population totale qui appartient à un groupe d'âge spécifique, souvent défini comme ceux âgés de 15 à 24 ans ; mais cela peut varier selon le contexte. L'analyse de la proportion des jeunes dans une population permet de comprendre les enjeux démographiques et de planifier des politiques adaptées.

Indicateurs démographiques

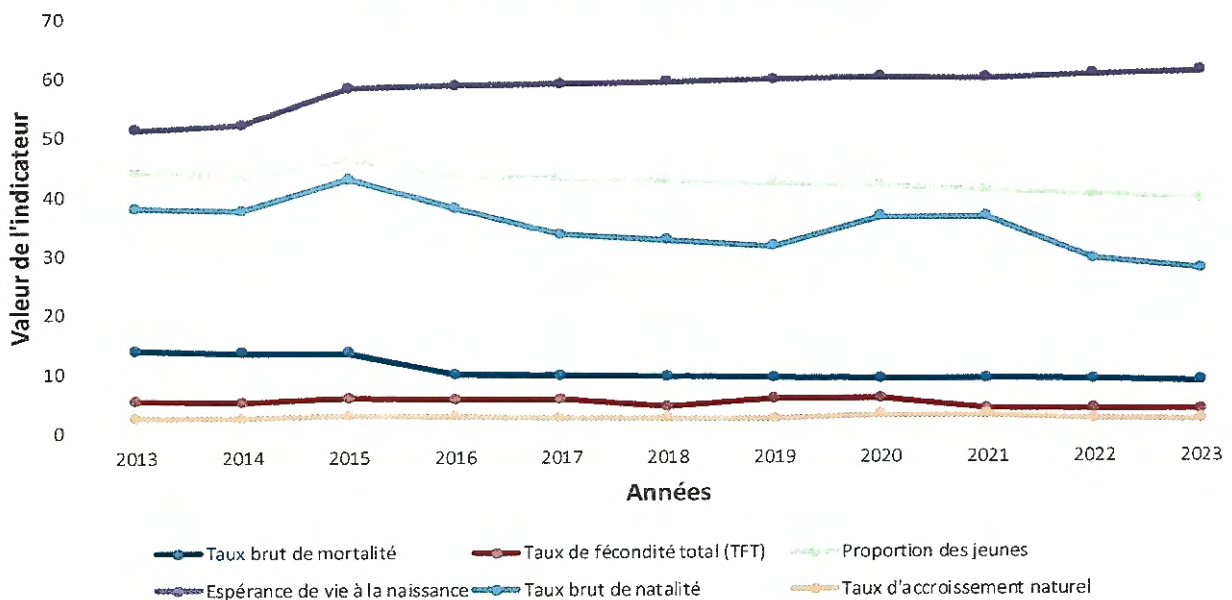


Figure 5. Evolution des indicateurs démographiques

Source : Indicateurs du développement humain durable, INSBU 2023.

4

L'espérance de vie à la naissance est le nombre moyen d'années qu'un nouveau-né peut s'attendre à vivre, en tenant compte des taux de mortalité actuels par âge. Elle est généralement calculée à partir de tables de mortalité statistiques qui prennent en compte les taux de mortalité d'une génération donnée. L'analyse de l'espérance de vie à la naissance fournit des aperçus essentiels sur la santé d'une population et les déterminants sociaux qui la modèlent.

Une espérance de vie élevée (valeur supérieure à 80 ans) indique généralement un bon niveau de santé publique, de soins médicaux, de nutrition et de conditions de vie tandis qu'une espérance de vie faible (valeur inférieure à 65 ans) peut signaler des problèmes de santé, de pauvreté, de conflits ou d'accès limité aux soins.

Le taux brut de natalité (TBN) est le nombre de naissances vivantes dans une population pendant une année donnée, rapporté à la population totale, souvent exprimé pour 1 000 habitants. L'analyse du taux brut de natalité est cruciale pour comprendre les tendances démographiques et planifier des politiques adaptées. Un TBN élevé (plus de 30 pour 1 000) peut indiquer une population jeune, une culture de la famille nombreuse ou un manque d'accès à des méthodes de planification familiale tandis qu'un TBN faible (moins de 10 pour 1 000) peut signaler une baisse de la natalité due à des facteurs tels que l'urbanisation, l'éducation des femmes, l'accès à la contraception et des choix de vie alternatifs.

Le taux brut de natalité (TBN) est le nombre de naissances vivantes pour 1 000 habitants d'une population sur une période donnée, généralement une année. Analyser et interpréter le taux brut de natalité est essentiel pour comprendre la dynamique démographique d'une population.

Un TBN élevé (supérieur à 30 pour 1 000) peut indiquer une population jeune, une préférence pour des familles nombreuses ou un manque d'accès à la planification familiale tandis qu'un TBN faible (inférieur à 10 pour 1 000) peut signaler un vieillissement de la population, une urbanisation élevée, une éducation plus poussée, ou un accès amélioré aux contraceptifs.

2.4 Contexte socio-économique

La publication « **Indicateurs du Développement Humain Durable** » de l'INSBU fournit les indicateurs socio-économiques représentés dans la figure 6.

Le PIB représente la valeur totale des biens et services produits dans un pays sur une période donnée (généralement une année ou un trimestre). L'analyse du taux de croissance du PIB est une composante cruciale pour comprendre les dynamiques économiques d'un pays. Il fournit des informations sur la performance économique, le niveau de vie et les orientations de la politique économique. Un taux de croissance positif indique une expansion économique, tandis qu'un taux négatif peut signaler une contraction ou une récession. Ce taux est positif sur toute la période 2003-2023 sauf en 2015 où il est négatif (-0,04).

L'analyse de la production (en % du PIB) est un outil essentiel pour comprendre la dynamique économique d'un pays. Elle permet d'évaluer l'état de la croissance économique, d'identifier les secteurs clés, et de mesurer la productivité. La production se réfère à la valeur totale des biens et services produits dans un pays sur une période donnée, incluant l'agriculture, l'industrie et les services. Sur toute la période, la production industrielle (en % du PIB) est moins représentée par rapport aux productions agricoles et de services.

L'analyse des exportations et importations de biens et services (en % du PIB) est cruciale pour comprendre la dynamique économique d'un pays et sa position dans le commerce international. Pour les exportations, un pourcentage élevé signale une économie compétitive et intégrée, tandis qu'un faible pourcentage peut indiquer des faiblesses structurelles ; pour les importations, un pourcentage élevé peut signaler une dépendance économique, mais également une diversification des choix pour les consommateurs.

L'analyse du rapport des exportations sur les importations, souvent exprimé en pourcentage, offre une perspective importante sur la santé économique d'un pays et sa position dans le commerce international. Le rapport des exportations sur importations (E/I) est une mesure qui compare la valeur totale des exportations d'un pays à celle de ses importations. Dans le cas du Burundi, le pays importe plus qu'il n'exporte, ce qui peut être préoccupant sur le long terme, car cela peut entraîner un déficit commercial et un endettement chronique. Les pays qui investissent dans l'innovation peuvent voir une augmentation de leurs exportations.

L'analyse de l'investissement intérieur brut (IIB) en pourcentage du PIB est essentielle pour comprendre la dynamique économique d'un pays. Un IIB élevé suggère une économie robuste en croissance, tandis qu'un IIB faible peut indiquer des problèmes structurels ou une récession. L'examen de l'évolution de l'IIB (en % du PIB) sur plusieurs années peut révéler des tendances cycliques (hausses et baisses) et aider à identifier les périodes de reprise ou de ralentissement économique.

L'analyse du rapport des impôts directs sur les impôts totaux (en % du PIB) est un outil précieux pour évaluer la structure et l'équité du système fiscal d'un pays. En fournissant des informations sur la dépendance à l'égard des revenus directs, il aide à comprendre comment les ressources sont collectées et redistribuées dans l'économie. Un rapport élevé indique une forte dépendance à l'égard des impôts directs, ce qui peut signifier un système fiscal plus progressif, où les contribuables payent en fonction de leur capacité à le faire.

Le coefficient de dépendance est un indicateur démographique qui mesure la proportion de la population qui est dépendante par rapport à celle qui est active. Il permet d'évaluer la structure par âge de la population et d'analyser la pression économique que peut représenter la part dépendante de la population sur la part active. Il permet également de suivre les évolutions démographiques et économiques au fil du temps. Un coefficient élevé peut signaler la nécessité d'investissements accrus dans les soins de santé et l'éducation.

La consommation finale des ménages représente les dépenses des ménages pour des biens et services destinés à la consommation. Une consommation élevée peut indiquer une forte demande intérieure, ce qui stimule la production et la croissance économique. Une consommation stable peut signaler une économie résiliente, alors que des fluctuations importantes peuvent être synonymes d'instabilité.

L'analyse du taux annuel d'inflation est cruciale pour comprendre les enjeux économiques d'un pays. Elle fournit des indications sur le pouvoir d'achat des ménages, les politiques économiques à adopter, et l'état général de l'économie. Un suivi attentif et une compréhension des facteurs qui influent sur l'inflation sont essentiels pour les décideurs économiques et les investisseurs.

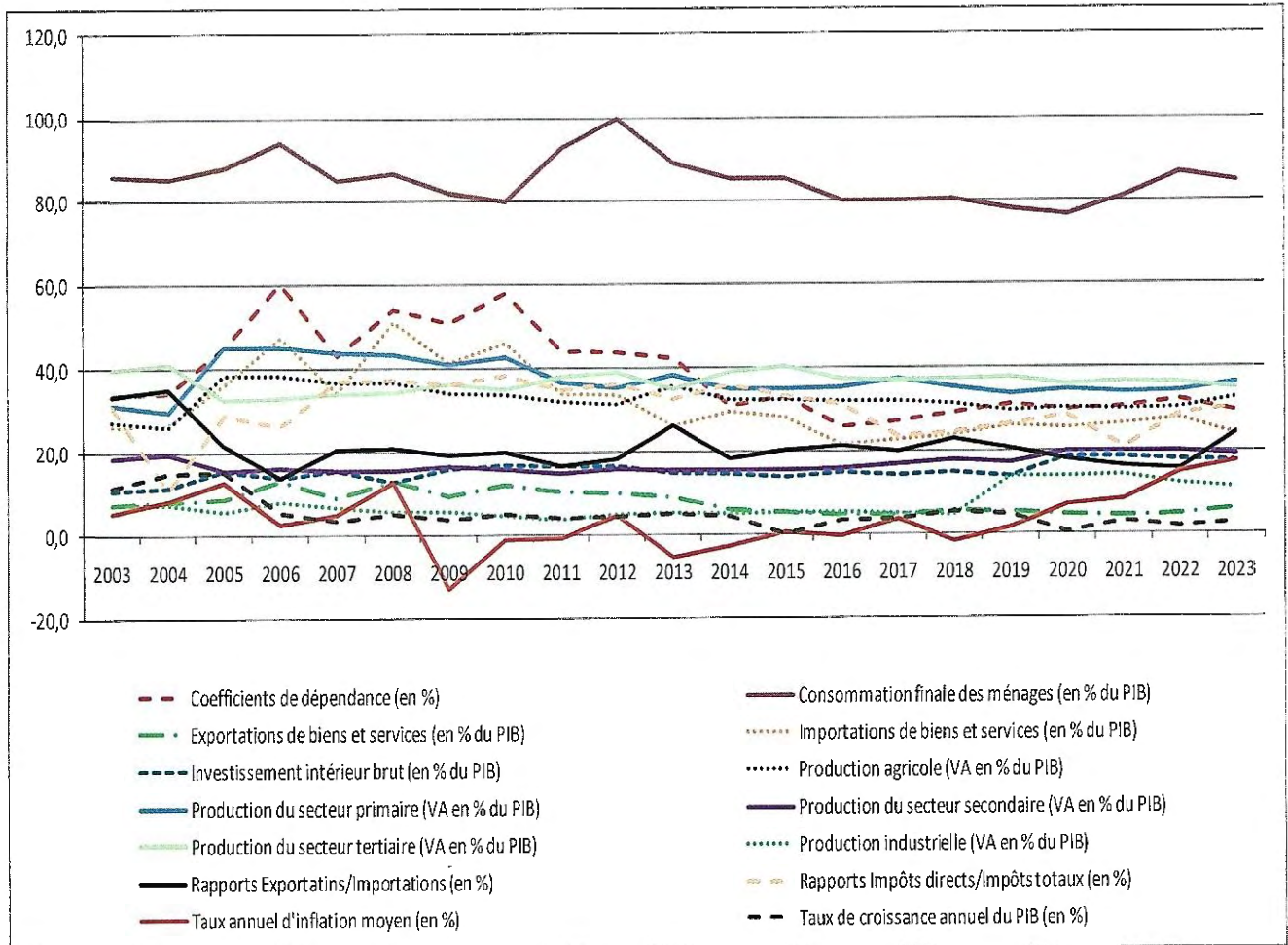


Figure 6. Evolution des indicateurs socio-économiques

2.5 Profil épidémiologique et sanitaire du pays

Le profil épidémiologique et sanitaire du pays est caractérisé par la récurrence des épidémies de choléra et de rougeole ainsi que la prévalence du paludisme, de la tuberculose, le VIH/SIDA et la malnutrition dans certaines communes du pays.

En 2024, le taux de l'incidence nationale de paludisme était de 458,3 cas pour 1 000 habitants et les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans constituent la couche de la population la plus affectée.

De janvier 2023 à octobre 2025, le pays est en épidémie de choléra avec un cumul de 2 800 cas et 17 décès. L'enquête SMART 2022 estime le taux de malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de 5 ans à 4,8 %. Les zones les plus exposées à la malnutrition sont celles situées à la dépression du Nord, des Plateaux centraux, la Crête Congo-Nil et la Plaine de l'Imbo.

Les différentes évaluations des risques réalisées au niveau national ont mis en évidence le fait que l'apparition des flambées de cas de choléra, de paludisme ainsi que la malnutrition dans les communes à risque élevé est fortement liée aux effets du changement climatique auquel est confronté le pays qui se manifeste dans certaines communes par des fortes pluies entraînant des eaux stagnantes sources de maladies, ou un ensoleillement prolongé qui entraînent un déficit hydrique source de baisse de productivité agricole dans les plateaux centraux et les dépressions du Kumoso et Bugeresera (localités du Nord et Nord -Est du Burundi).

2.6 Profil des émissions

Les émissions nationales nettes du Burundi montrent une tendance générale à la diminution de la capacité d'absorption du pays, passant de -6 254,3220 Gg CO₂ eq en 2010 à -241,9950 Gg CO₂ eq en 2022 (BTR, 2024).

Tableau 3. Emissions et absorptions nationales des GES de 2005 à 2023

Années	Total en Gg éq.CO ₂ par secteur					Total émission	Total absorption	Emissions nettes en Gg éq.CO ₂
	Energie	PIUP	Agriculture	FAT	Déchet			
2005	569,7970	16,0100	558,2430	-8 816,0000	191,7400	1 335,7900	-8 816,0000	-7 480,2100
2006	551,9540	19,0510	581,4070	-8 568,9710	197,3900	1 349,8020	-8 568,9710	-7 219,1690
2007	566,7770	22,6340	627,5540	-8 364,7660	203,4400	1 420,4050	-8 364,7660	-6 944,3610
2008	573,7320	25,2620	676,8780	-8 320,0150	206,9150	1 482,7870	-8 320,0150	-6 837,2280
2009	583,8360	26,8970	790,8490	-8 071,7510	212,8820	1 614,4640	-8 071,7510	-6 457,2870
2010	601,9430	30,6630	822,6690	-7 927,6300	218,0330	1 673,3080	-7 927,6300	-6 254,3220
2011	633,9860	34,9510	954,1770	-7 986,2020	235,6110	1 858,7250	-7 986,2020	-6 127,4770
2012	668,4390	34,3870	911,6430	-7 172,0530	248,0910	1 862,5600	-7 172,0530	-5 309,4930
2013	662,5500	33,0300	922,0740	-6 807,8910	259,2490	1 876,9030	-6 807,8910	-4 930,9880
2014	687,5580	40,4240	974,7540	-6 618,5390	269,5060	1 972,2420	-6 618,5390	-4 646,2970
2015	829,1960	37,7380	1 100,4520	-6 236,4160	275,1050	2 242,4910	-6 236,4160	-3 993,9250
2016	796,4890	39,1460	1 316,4350	-5 213,1580	312,4550	2 464,5250	-5 213,1580	-2 748,6330
2017	993,1360	39,2840	1 373,4830	-5 027,6800	322,2850	2 728,1880	-5 027,6800	-2 299,4920
2018	1 018,1800	69,0740	1 437,5090	-4 746,5870	331,5510	2 856,3140	-4 746,5870	-1 890,2730
2019	1 106,9840	59,9690	1 478,6760	-4 466,7070	340,3580	2 985,9870	-4 466,7070	-1 480,7200
2020	1 147,6280	53,1330	1 197,6060	-4 178,5810	348,7850	2 747,1520	-4 178,5810	-1 431,4290
2021	1 237,6500	48,6450	1 644,7700	-3 863,4300	357,0900	3 288,1550	-3 863,4300	-575,2750
2022	1 265,9800	53,9750	1 585,7380	-3 514,0500	366,3620	3 272,0550	-3 514,0500	-241,9950
2023	1 225,9000	48,9750	1 830,0230	-3 132,1410	373,0410	3 477,9390	-3 132,1410	345,7980

Source : BTR 2025

Il ressort de ce tableau 3 que le Burundi est un pays non émetteur de 2005 à 2022 mais pour l'année 2023, les émissions ont dépassé les absorptions. La figure 7 donne les émissions nettes de 2005 à 2023.

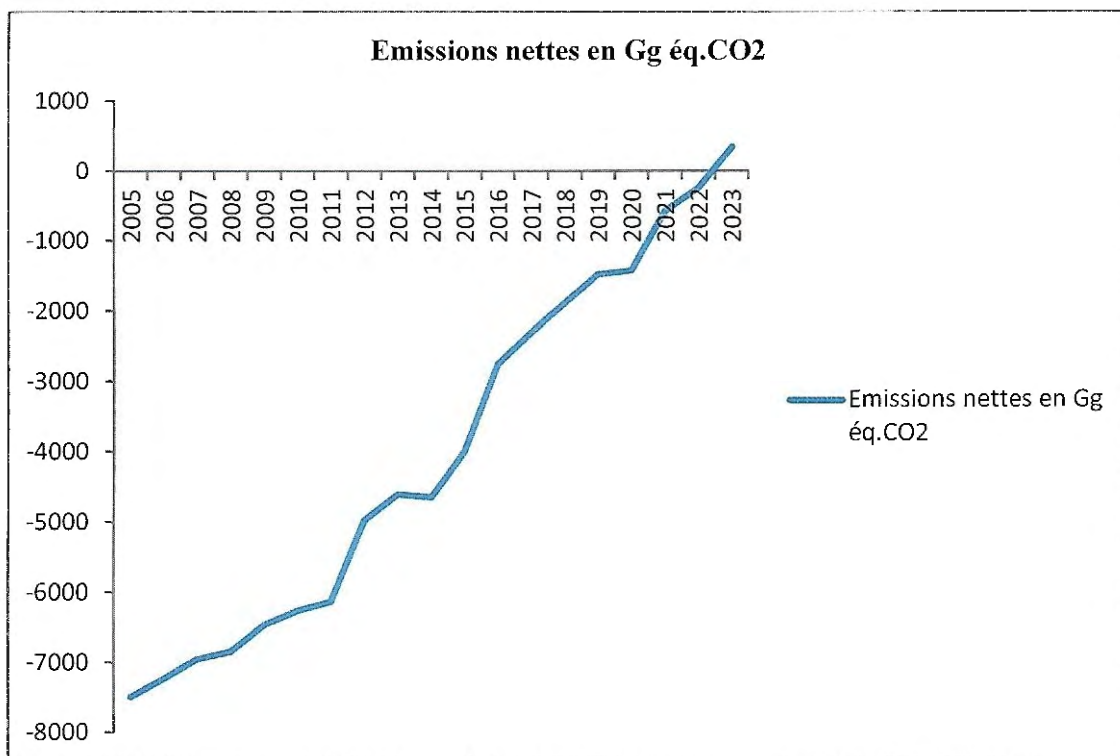


Figure 7. Emissions nettes
Source : BTR 2025

2.7 Profil de risque et de vulnérabilité au changement climatique

2.7.1 Les Risques de catastrophes liées au changement climatique

Le Burundi dispose d'une cartographie nationale multirisques permettant d'évaluer de manière intégrée les principaux aléas naturels et climatiques sources de catastrophes affectant son territoire. Réalisée à l'échelle nationale et couvrant l'ensemble des provinces du pays, cette cartographie analyse de façon combinée les dimensions d'aléa, d'exposition, de vulnérabilité et de risque probabiliste afin d'identifier les zones les plus exposées aux catastrophes. Elle prend en compte les principaux aléas climatiques et géophysiques, notamment les inondations, pluies torrentielles, glissements de terrain, vents violents et tremblements de terre. Les résultats, matérialisés par plus d'une centaine de cartes provinciales ainsi qu'une carte nationale multirisques et un atlas des risques, constituent un outil de référence pour la planification du développement, l'aménagement du territoire et l'intégration systématique du risque d'exposition aux catastrophes dans les politiques publiques.

Une plateforme numérique interactive, hébergée par l'Université du Burundi et accessible à l'adresse <https://georisques.ub.edu.bi/#/>, permet de consulter, de visualiser et de télécharger ces données, facilitant ainsi la prise de décision fondée sur des preuves et la priorisation des actions d'adaptation et de réduction des risques de catastrophes au niveau national et local.

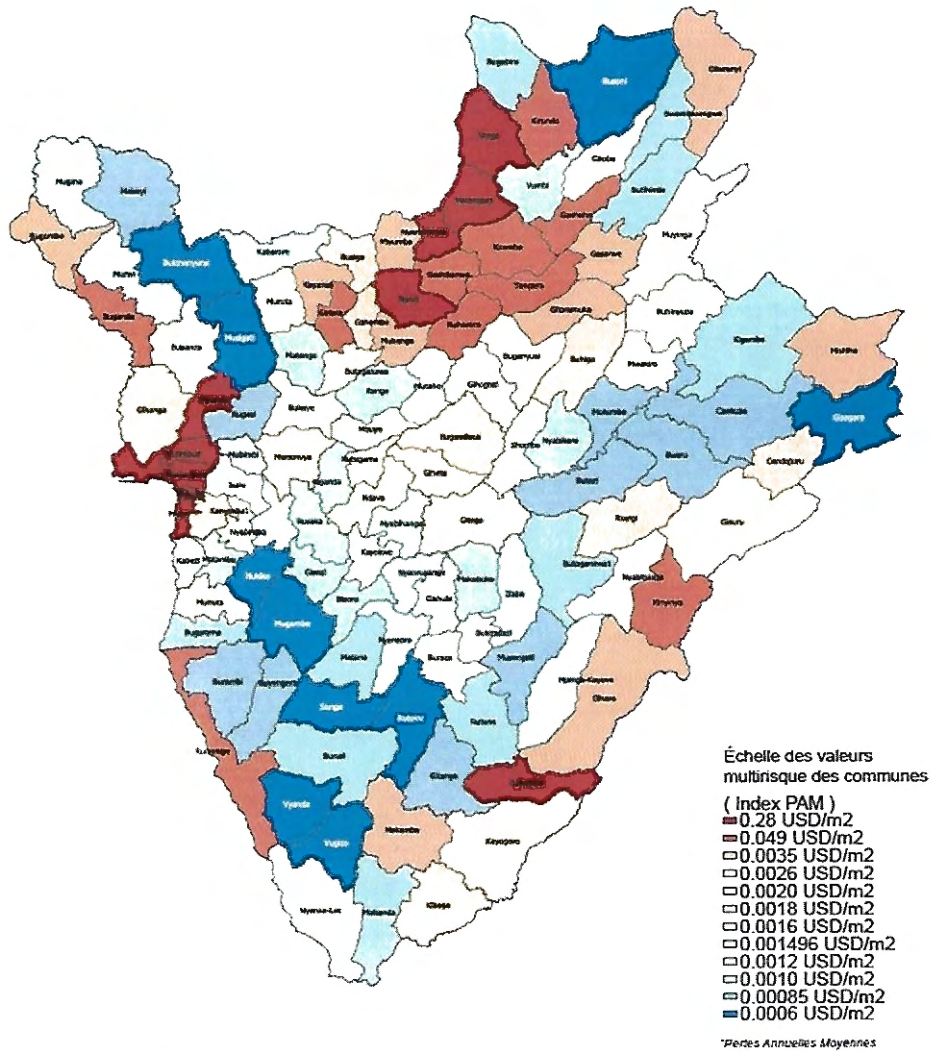


Figure 8. Cartographie multirisque
 Source : Unité DTM de l'OIM

Selon les publications de la plateforme nationale de gestion des risques de catastrophes, les impacts du changement climatique et des catastrophes sont énormes. Elles mettent en exergue la typologie des catastrophes (pluies torrentielles, inondations, grêle, glissements de terrain, vents violents), les personnes affectées de 2018 à 2025 (plus de 1 103 773 avec 201 396 déplacés, 166 décès) et les destructions diverses (plus de 20 225 maisons et 895 salles de classe totalement détruites).



IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES CATASTROPHES (2018-2025)

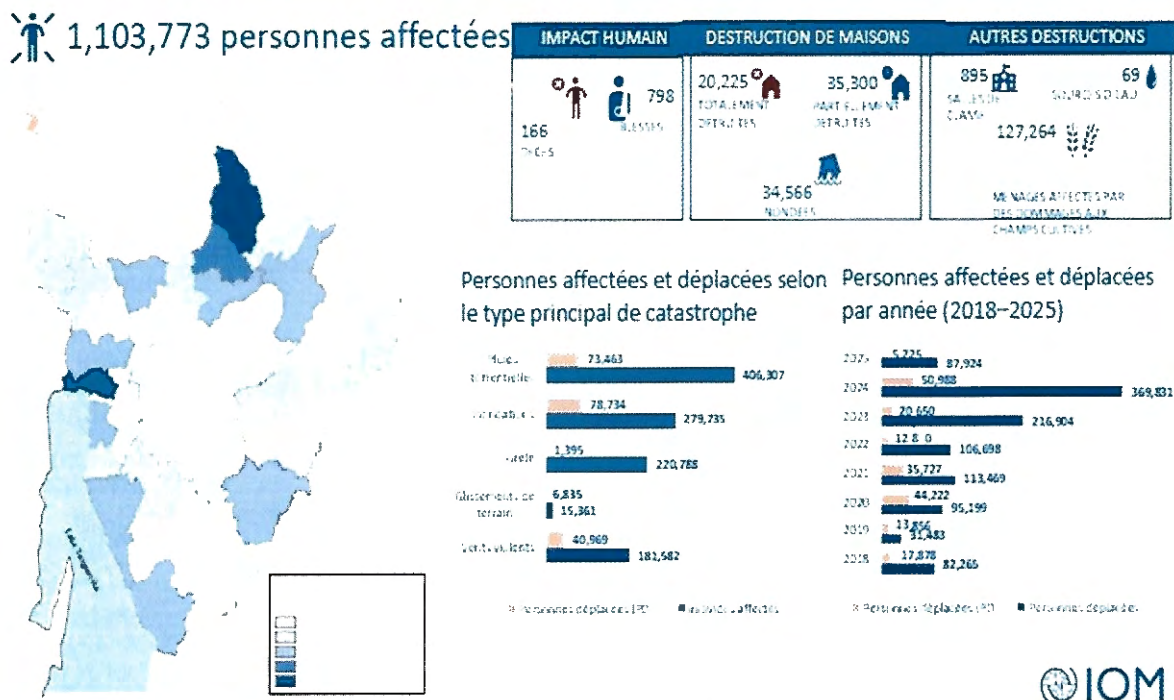


Figure 9. Impacts du changement climatique et des catastrophes au Burundi

2.7.2 Facteurs de vulnérabilité au changement climatique

Les principaux facteurs de vulnérabilité identifiés sont entre autres :

1. **Dépendance à l'Agriculture** : une grande partie de la population dépend de l'agriculture pour sa subsistance, ce qui la rend particulièrement vulnérable aux impacts climatiques. En effet, le secteur agriculture contribue en moyenne à 39,4 % du Produit Intérieur Brut (PIB) et procure plus de 86,1 % de l'emploi total (bien qu'il s'agisse pour l'essentiel d'emplois informels et saisonniers) contre 10,4 % pour les services et 3,5 % pour l'industrie (PND Burundi 2018-2027 révisé et son PAP 2023-2027).
2. **Pauvreté** : le niveau de pauvreté élevé au Burundi limite la capacité des communautés à s'adapter et être résilientes aux changements climatiques, rendant difficile l'accès à des ressources et à des technologies adaptées.
3. **Infrastructure limitée** : l'infrastructure insuffisante, en particulier dans les zones rurales, rendant difficile la gestion des risques liés aux événements climatiques extrêmes.
4. **Sensibilisation et éducation** : un manque de sensibilisation, de connaissance et de formation sur les pratiques d'adaptation climatique peut limiter la capacité des communautés à réagir efficacement aux changements climatiques.
5. **Vulnérabilité en augmentation pour les groupes spécifiques** : les femmes notamment chefs de ménages, les personnes vivant avec handicap, les Batwa, les jeunes, les enfants (scolarisés ou non), ainsi que les personnes déplacées, migrantes ou relocalisées/rapatriées, sont particulièrement vulnérables et le degré de vulnérabilité augmente avec les changements climatiques. Ces groupes sont appuyés par la communauté, l'administration et les ONG. Ces groupes doivent être sensibilisés aux impacts des changements climatiques et être

6

d'avantage impliqués dans le développement communautaire, dans la prévention et mitigation des risques ainsi que dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ; ils ont notamment besoin d'appuis matériels et financiers par exemple à travers la création des AGR (activités génératrices de revenus).

La combinaison de ces impacts, risques et vulnérabilités souligne la nécessité d'un cadre solide pour l'adaptation climatique au Burundi. Cela inclut des investissements dans l'agriculture durable, la lutte antiérosive, la gestion des ressources en eau, la chaîne de valeurs et accès aux marchés, la sensibilisation et l'implication des communautés et le renforcement des infrastructures pour améliorer la résilience face aux effets du changement climatique. Des efforts concertés aux niveaux local, sectoriel, national et international sont essentiels pour faire face à ces défis.

2.8 Cadres d'orientations politiques, juridiques et réglementaires

Au Burundi, plusieurs cadres politiques, juridiques et réglementaires ont été mis en place pour aborder les enjeux liés à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Voici quelques-uns des principaux cadres juridiques :

1. **Constitution du Burundi (2018)** : la Constitution reconnaît le droit à un environnement sain et équilibré. Elle établit des principes de durabilité et de protection de l'environnement, qui sont fondamentaux pour l'adaptation climatique (Article 35).
2. **Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PAN initial 2023)** : bien qu'il ne s'agisse pas d'un cadre juridique en soi, le PNACC est un document stratégique qui identifie les priorités d'adaptation planifiées dans la CDN et les mesures à prendre pour renforcer à court, moyen et long terme la résilience des communautés face aux impacts du changement climatique.
3. **Engagements Internationaux** : le Burundi est lié à plusieurs accords internationaux, tels que la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), l'Accord de Paris, cadre de Sendai. Ces engagements obligent ou encouragent le pays à élaborer des politiques et des mesures d'atténuation (CDN) et d'adaptation (PNA, 2013).
4. **La politique Nationale de lutte contre le changement climatique (2013)**. Elle a défini la vision du Gouvernement en matière de changement climatique "un Etat qui promeut un développement résilient aux effets néfastes du changement climatique". Elle est axée sur 7 principes généraux : volonté politique, développement durable, accès à l'information, participation publique, subsidiarité, renforcement des capacités et Coopération internationale
5. **Politique nationale de l'eau** : élaborée en 2009, elle avait pour vision de départ "L'Etat où l'eau est disponible et quantité et qualité suffisantes pour répondre aux besoins des générations futures et utilisée de manière efficace et équilibrée pour un développement socio-économique durable sans compromettre l'environnement. Les axes de la politique sont entre autres l'environnement favorable pour une bonne gestion de l'eau, gestion intégrée des ressources en eaux, l'eau potable et l'assainissement et le rôle de l'eau dans le développement socio-économique.
6. **Politique nationale d'assainissement et stratégie opérationnelle horizon 2025** : élaborée par le Ministère de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire en 2013, elle met en exergue la gestion des déchets solides et liquides. Elle met aussi un accent particulier sur la promotion de l'hygiène, de l'écoulement des eaux pluviales, de la réduction des déchets spéciaux et de la réduction de la pollution atmosphérique. Elle insiste sur les impacts négatifs

potentiels de l'insuffisance de l'assainissement sur la santé humaine, l'environnement et l'économie.

7. **Politique nationale forestière.** Elle a été élaborée par le Ministère de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire en 2012. Sa vision était "D'ici 2025, la contribution du secteur forestier à la satisfaction des besoins des communautés et à l'économie nationale à travers une gestion durable des forêts est améliorée". Elle a défini 3 axes d'intervention à savoir, planifier le développement du secteur forestier en vue de répondre aux besoins des populations, développer et gérer rationnellement les ressources en vue de porter la couverture forestière à 20% d'ici 2025 et valoriser les ressources forestières.
6. **La lettre de politique énergétique du Burundi a été élaborée en 2011.** Elle met en exergue une gestion efficace et durable de la production, l'approvisionnement et l'accessibilité des services énergétiques modernes qui nécessitait la mise en œuvre d'une nouvelle Politique Énergétique qui constituera le cadre cohérent d'interventions et qui a permis au Gouvernement d'orienter et de coordonner les actions du secteur dans ses efforts de reconstruction et décroissance. Elle a attiré l'attention sur le lien important et reconnu entre la disponibilité ou non de l'énergie et la croissance du PIB, la balance commerciale et l'inflation.
7. **Le pacte national pour l'énergie de 2024 appelé "COMPACT" national** aligné sur la vision 2040-2060 du Burundi et à l'objectif du développement durable n° 7 (ODD 7) des Nations Unies et l'ambition est fixée dans le cadre de la mission 300 (initiative conjointe de la BAD et de la BM pour connecter 300 millions de personnes en Afrique Subsaharienne met l'accent sur la fourniture d'une énergie fiable, abordable, durable, inclusive et propre. L'ambition est de garantir un taux d'accès à l'électricité de 100 % de la population, le taux d'utilisation des énergies renouvelables : 99 %, le taux d'utilisation de l'Énergie interconnecté : 80 % et le taux d'utilisation des plaques solaires : 20 %.

2.9 Cadre institutionnel

Au Burundi, plusieurs dispositifs institutionnels ont été mis en place pour aborder les défis liés à l'atténuation et l'adaptation climatique. Voici quelques-uns des principaux dispositifs :

1. **Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage :** ce ministère joue un rôle clé dans la formulation et la mise en œuvre de politiques agricoles qui intègrent des stratégies d'adaptation au changement climatique. Il travaille en étroite collaboration avec les autres ministères sectoriels en charge de la santé, de l'énergie, de l'industrie et d'autres. Il est aussi responsable de la gestion des ressources naturelles, de l'environnement et de l'élevage. Il élabore des politiques pour la conservation de l'environnement et l'adaptation climatique, en intégrant des considérations environnementales dans les processus de développement. La coordination du secteur de l'environnement et du changement climatique ont été réorganisées et mieux articulés jusqu'au niveau collinaire en passant par les communes et les provinces.
2. **Plateformes nationales, provinciales et communales de prévention et gestion des risques de catastrophes.** Elles élaborent et mettent en œuvre les plans de contingence pour une meilleure gestion des risques de catastrophes.
3. **Partenariats avec des ONG et des agences internationales :** le Burundi collabore avec diverses organisations non gouvernementales et agences internationales pour mettre en œuvre des projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ces partenariats permettent d'accéder à des ressources techniques et financières.

4. **Systèmes de surveillance hydro-climatique** : le pays dispose d'un système de surveillance et de prévision hydro-climatique. Les données issues des systèmes de surveillance sont données qui permettent de surveiller les impacts du changement climatique et l'efficacité des mesures d'adaptation sont fournis par l'IGEBU.

3 Processus d'élaboration de la CDN 3.0

L'élaboration de la CDN 3.0 a été inclusive et participative. Elle a été conduite par le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage avec l'appui du PNUD et des autres partenaires et du Comité multisectoriel chargé du suivi de l'élaboration de la CDN 3.0

Les ateliers régionaux ont été organisés dans cinq provinces du pays à savoir la province de Buhumuza (21 juillet 2025), Butanyerera (23 juillet 2025), Gitega (25 juillet 2025), Burunga (28 juillet 2025) et Bujumbura (30 juillet 2025). A cet effet, un atelier a été organisé dans chacune des 5 provinces, pour un total de 5 sessions à travers le pays.

Au total, les ateliers ont rassemblé plus de 426 participants. Chaque atelier régional a accueilli en moyenne 80 participants sur 100 participants prévus, assurant ainsi une représentation adéquate des parties prenantes locales (hommes, femmes, jeunes, personnes vivant avec handicap, populations autochtones (Batwa) et l'administration locale).

Ces ateliers avaient pour objectif de mobiliser les parties prenantes locales et de mener une consultation approfondie sur les réalisations de la CDN 2.0 et les priorités de la CDN 3.0.

3.1 De la CDN 1.0 à la CDN 2.0

En amont de l'actualisation de la CDN 2.0, une analyse de la mise en œuvre de la CDN 1.0 a été réalisée. Cette analyse visait à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la CDN 1.0 par rapport aux engagements du Pays dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre par objectifs inconditionnel et conditionnel.

Concernant l'objectif inconditionnel, il était prévu dans le secteur forestier de boiser 4 000 ha par an pendant 5 ans, soit 20 000 ha pour 5 ans ce qui a été réalisé à 55 %, et de construire trois centrales hydroélectriques afin de porter le taux d'électrification à 35 %. Au moment de l'évaluation, 4 centrales étaient en cours de construction.

Concernant l'objectif conditionnel, il était prévu (i) dans le secteur forestier de boiser 8 000 ha par an pendant 5 ans, soit 40 000 ha de 2016 à 2020, ce qui a été réalisé à 74 %, (ii) dans le secteur de l'énergie de remplacer à 100 %, à l'échéance 2030, tous les fours de carbonisation traditionnels et toutes les cuisinières domestiques traditionnels et (iii) dans le secteur d'agriculture, de remplacer progressivement à 100 % les engrais minéraux par de la fumure organique, d'ici 2030. Pour le secteur agricole, les données n'étaient pas disponibles lors de l'évaluation. Sous le financement BEI, BAD, BM et KFW des projets ont été mis en œuvre : mini réseaux solaires, digesteur à biogaz, projet restauration et résilience projet foyers améliorés, projet Ewe Burundi Urambaye.

La CDN 1.0 a connu un taux de réalisation de 40 % et les lacunes importantes constatées sont entre autres :

- L'absence d'un cadre de coordination nationale de la mise en œuvre et du Suivi & Evaluation de la CDN 1.0 ;
- La faible sensibilisation sur l'appropriation de la CDN par toutes les parties prenantes ;
- La faible capacité pour la mobilisation des ressources de mise en œuvre de la CDN par objectifs inconditionnel et conditionnel ainsi que :

- Un système MRV non encore opérationnel car en cours d'approbation ;
- L'insuffisance d'actions de renforcement de capacités et de transfert de technologies.

3.2 De la CDN 2.0 à la CDN 3.0

En tenant compte des lacunes observées dans la CDN 1.0 et sa mise en œuvre ainsi que l'engagement du Burundi d'augmenter ses ambitions, de nouveaux éléments ont été incorporés dans la CDN 2.0.

Il s'agit entre autres de :

- L'intégration des secteurs déchets et industries (PIUP), et des sous-secteurs transports.
- La prise en compte des aspects liés au genre et à l'inclusion sociale conformément aux politiques nationales en vigueur.
- L'élaboration d'un cadre logique avec des indicateurs de suivi mesurables pour le suivi et évaluation de la mise en œuvre des actions prioritaires d'atténuation et d'adaptation inscrites dans la CDN 2.0.
- La mise en place d'un cadre national et inclusif de coordination et suivi de la mise en œuvre de la CDN 2.0.
- La sensibilisation de tous les acteurs impliqués (décideurs politiques, planificateurs, collectivités locales et communautés de base en respectant la dimension genre) à la mise en œuvre de la CDN 2.0 pour son appropriation.
- L'intégration de tous les acteurs impliqués dans la planification en vue de tenir compte du changement climatique en rapport avec la CDN 2.0 lors de la mise place des outils stratégiques de développement (stratégies et politiques sectorielles).
- Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des entités sectorielles en moyens financiers suffisants et des outils appropriés pour une mise en œuvre effective de la CDN 2.0 avec un mécanisme de suivi, rapportage et vérification de la REDD+ et d'autres actions en matière de changement climatique ainsi qu'un programme national de recherche-développement en matière d'adaptation au changement climatique.
- La formulation des projets conformes aux exigences des différents mécanismes de financement et la création d'un cadre stratégique favorable à la mobilisation des financements à l'instar de plusieurs pays africains Parties à la Convention.
- L'amélioration du système de collecte des données.
- L'intégration des programmes de la CDN 2.0 dans les plans et politiques sectoriels.
- La prise en compte de l'ICTU dans la CDN 2.0.

D'après l'évaluation de la CDN 2.0

La Contribution Déterminée au niveau National (CDN2.0) du Burundi, soumise en 2021 témoignait d'une ambition accrue et d'une approche plus intégrée de la lutte contre le changement climatique, intégrant les leçons apprises et les réalités nouvelles. La CDN 2.0 reflétait une meilleure compréhension des enjeux et une volonté de renforcer les engagements nationaux face à l'urgence climatique mondiale.

Sur le plan de l'atténuation, la CDN 2.0 du Burundi a démontré une ambition renforcée. Le pays s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 3,04 % d'ici 2030 par rapport à sa trajectoire de référence, et jusqu'à 12,61 % avec un soutien international. Ces chiffres marquaient une

progression par rapport aux engagements initiaux, reflétant une prise de conscience accrue de la nécessité d'agir plus résolument pour limiter le réchauffement planétaire.

Le volet adaptation et résilience est également central dans la CDN 2.0. Le Burundi a élargi sa portée géographique et sectorielle dans les mesures d'adaptation, reconnaissant la vulnérabilité généralisée de son territoire et de sa population. Les domaines prioritaires incluent l'énergie, l'agriculture, l'eau, la santé et la gestion des écosystèmes.

Enfin, la CDN 2.0 du Burundi a mis l'accent sur la clarté, la transparence et la compréhension, conformément aux exigences internationales. Elle intégrait une meilleure planification du suivi et de l'évaluation de sa mise en œuvre, notamment par l'élaboration d'un cadre logique. L'accent mis sur la mobilisation de financements, y compris la participation potentielle aux marchés du carbone (Article 6 de l'Accord de Paris), souligne la reconnaissance de la nécessité d'un soutien international pour atteindre ces objectifs ambitieux.

3.3 Élaboration de la CDN 3.0

La CDN 3.0 a tenu compte des progrès réalisés et des activités prévues mais non réalisées dans les secteurs PIUP, Agriculture et Déchets prévues dans la CDN durant la période 2021-2023. L'évaluation de l'atteinte des cibles montre que le secteur Energie a dépassé les prévisions avec un pourcentage de 6,69 % pour le scénario inconditionnel et 54,19 % pour le scénario conditionnel.

Ces valeurs sont supérieures aux engagements cibles dans la CDN 2.0 pour ledit secteur qui étaient de 3,24 % et 13,79 % respectivement pour le scénario inconditionnel et le scénario conditionnel pour l'année 2025. Pour le secteur FAT, le pourcentage du scénario inconditionnel est de -61,13 % et -72,04 % pour le scénario conditionnel. Ces valeurs sont inférieures aux valeurs cibles dans la CDN 2.0 qui étaient de -107,96 % et -302,37 % respectivement pour le scénario inconditionnel et scénario conditionnel.

4 Atténuation

Cette partie présente de manière détaillée les engagements nationaux en matière de réduction nette des émissions de gaz à effet de serre, en s'appuyant sur des scénarios de référence (BAU) actualisés, et en fixant des objectifs chiffrés à l'horizon 2030 et 2035.

Le scénario BAU illustre une trajectoire tendancielle dans laquelle aucune mesure additionnelle d'atténuation n'est mise en œuvre. Le Scénario avec mesure correspond au scénario basé sur les engagements nationaux du pays et le scénario avec mesures supplémentaires est mis en œuvre grâce à l'appui de la communauté internationale, au transfert des technologies et d'autres appuis additionnels.

Les émissions nationales suivent alors la dynamique historique de croissance démographique, de la demande énergétique, de l'urbanisation, de l'expansion de l'agriculture, de l'élevage et de l'industrialisation.

4.1 Scénario d'atténuation au niveau national

L'objectif de la CDN 3.0 est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 23 % d'ici 2035 par rapport au scénario de référence (BAU), qui correspond à **une réduction de 3 % dans le cadre de son objectif inconditionnel et de 20 % dans le cadre de son objectif conditionnel**. Des objectifs sans mesure et avec mesures ont été définis par secteur (Energie, PIUP, Agriculture, FAT et Déchets).

Tableau 4. Paramètres utilisés

Périmètre	National
Année de référence	2015
Période de mise en œuvre	2025 – 2035 avec une étape intermédiaire en 2030 (année de révision et élaboration de la CDN 4.0).
Gaz couverts	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O, HFC, gaz indirects (CO, NO _x , COVNM, SO _x)
Secteurs couverts	Energie et Transport, Procédés Industriel et Utilisation des Produits ; Agriculture ; Foresterie et autres Affectations des Terres (FAT) et Déchet.
Potentiel de Réchauffement Global	CO ₂ (1); CH ₄ (28); NO ₂ (265); HFC-134a (1 430); HFC-404A (3 921,6); HFC407C (1 773,85); HFC-507A (3 985); HFC-410A (2 087,5); HFC-32(675)
Méthodologie pour le calcul des émissions et des projections	Lignes Directrices du GIEC, Logiciel IPCC Tools et LEAP pour la projection des émissions dans le secteur Energie, logiciel GACMO pour la projection des émissions ⁴ .

Source : Premier rapport de transparence et analyse des rapports sectoriels.

Les projections ont été faites à partir des données les plus récentes de 2025 issues des inventaires de gaz à effet de serre.

⁴ Les consultants de la CDN, les cadres multisectoriels et les représentants de la Société Civile ont bénéficié d'une formation sur le logiciel GACMO grâce à l'appui technique et financier de Hub Régional sur la Transparence Climatique en Afrique Centrale

Tableau 5. Projections des émissions par secteur en Gg éq.CO₂ de 2025 à 2040

Secteurs	Scenario	2025	2030	2035	2040
ENERGIE	BAU (Gg éq.C0 ₂)	1 334,8290	1 651,3990	2 043,0470	2 527,5790
	Avec mesures (Gg éq.C0 ₂)	1 294,7840	1 601,8570	1 981,7550	2 451,7510
	Avec mesures supplémentaires (Gg éq.C0 ₂)	1 067,8630	1 321,1190	1 634,4370	2 022,0630
FAT	BAU (Gg éq.C0 ₂)	-2 791,9310	-2 094,4160	-1 571,1630	-1 178,6350
	Avec mesures (Gg éq.C0 ₂)	-2 875,6880	-2 157,2480	-1 618,2970	-1 213,9940
	Avec mesures supplémentaires (Gg éq.C0 ₂)	-3 350,3170	-2 513,2990	-1 885,3950	-1 414,3620
AGRICULTURE	BAU (Gg éq.C0 ₂)	2 088,0900	2 903,8930	4 038,4250	5 616,2120
	Avec mesures (Gg éq.C0 ₂)	2 025,4470	2 816,7760	3 917,2730	5 447,7260
	Avec mesures supplémentaires (Gg éq.C0 ₂)	1 670,4720	2 323,1140	3 230,7400	4 492,9700
PIUP	BAU (Gg éq.C0 ₂)	55,4530	75,6510	103,2040	140,7930
	Avec mesures (Gg éq.C0 ₂)	53,7900	73,3810	100,1080	136,5690
	Avec mesures supplémentaires (Gg éq.C0 ₂)	44,3630	60,5200	82,5630	112,6340
DECHETS	BAU (Gg éq.C0 ₂)	401,6730	483,2400	581,3700	699,4270
	Avec mesures (Gg éq.C0 ₂)	389,6230	468,7420	563,9290	678,4440
	Avec mesures supplémentaires (Gg éq.C0 ₂)	321,3380	386,5920	465,0960	559,5420

Source : Synthèse faite à partir des données des inventaires de gaz à effet de serre.

4.2 Contributions sectorielles à l'atténuation

4.2.1 Contribution du secteur énergie

Les tendances des émissions montrent l'importance des émissions dues à la consommation d'énergie par le secteur transport et par les autres industries.

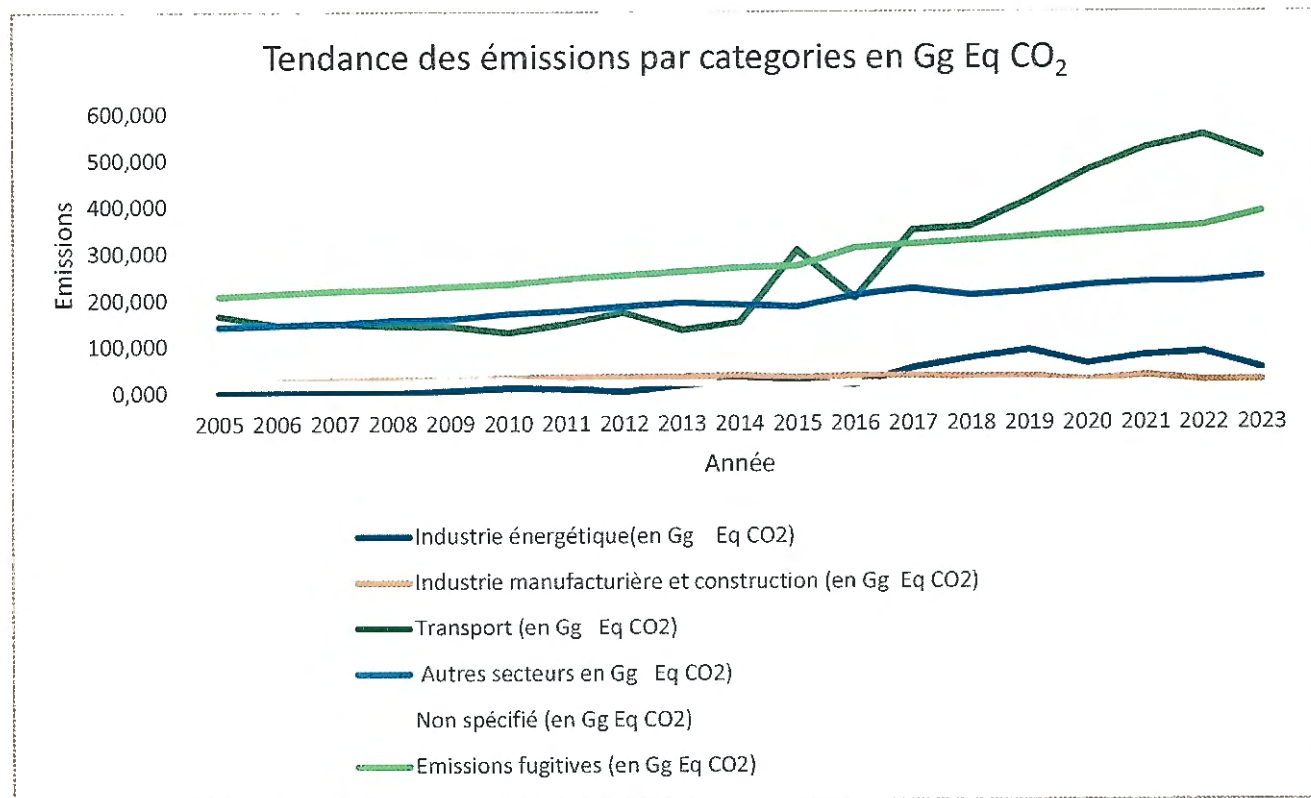


Figure 10. Tendance des émissions par catégories de 2005 à 2023
Source : Rapport IGES 2023

Le bois énergie est le plus grand contributeur au bilan énergétique national et le pays prend des dispositions nécessaires pour en tenir compte dans toutes les stratégies nationales.

Répartition de la consommation énergétique au Burundi

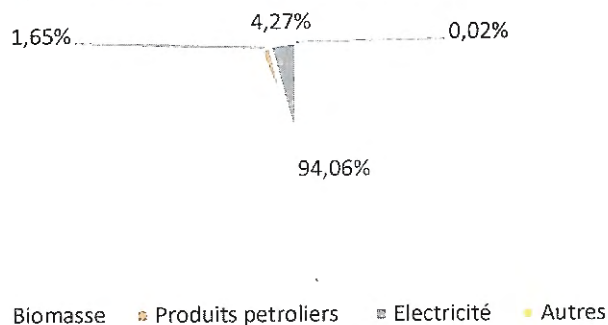


Figure 11. Répartition de la consommation énergétique au Burundi. Source : Rapport d'inventaires de GES 2025

La réduction des émissions en 2030 est de 49,5420 Gg eq.CO_2 avec mesures et de 330,2800 Gg eq.CO_2 avec mesures supplémentaires. En 2035, elle sera de 61,2920 Gg eq.CO_2 avec mesures et de 408,6100 avec mesures additionnelles ;
 Le secteur de l'Énergie reste le 2^{ème} secteur le plus émetteur derrière le secteur Agriculture.

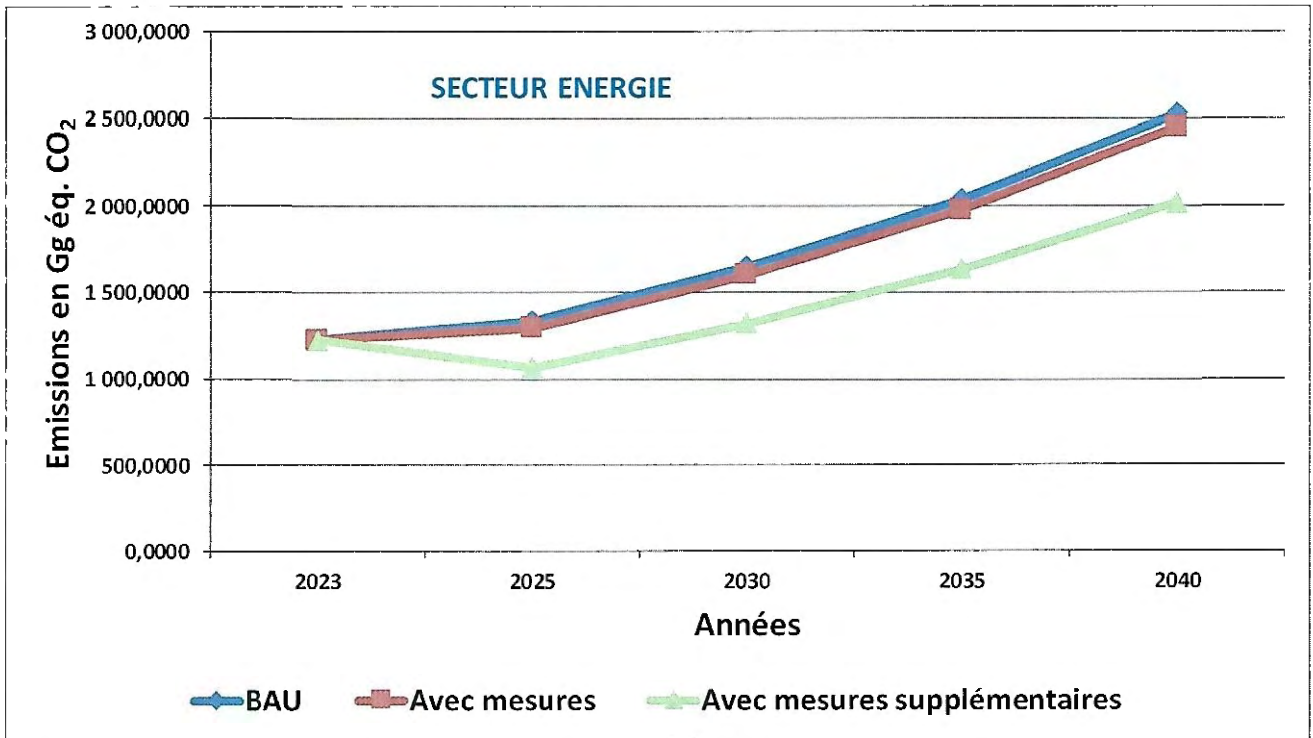
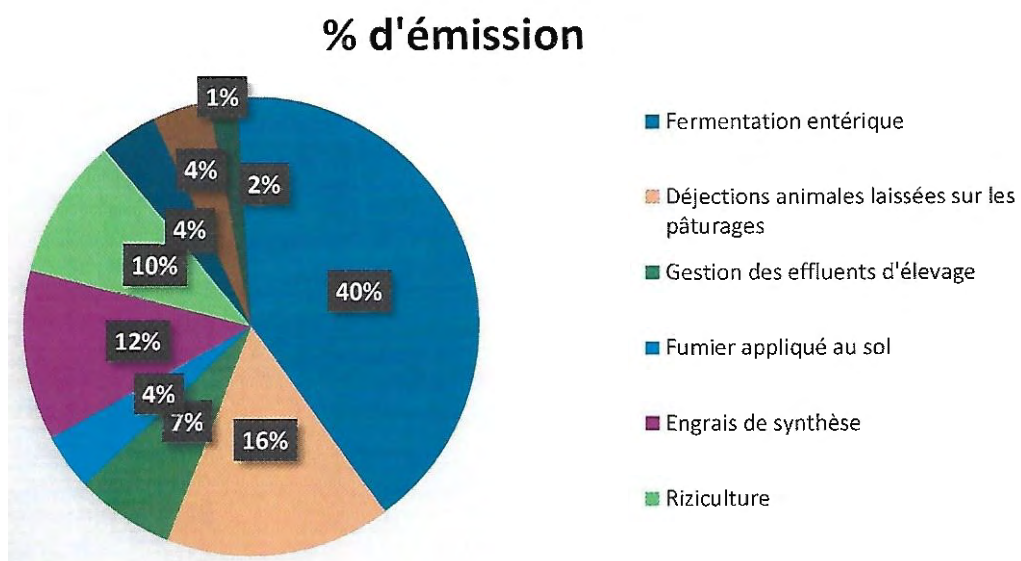


Figure 12. Contribution du secteur énergie à l'atténuation de 2023 à 2040

4.2.2 Contribution du secteur Agriculture

Comme la figure 13 le montre, les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre sont classées par ordre décroissant comme suit : la fermentation entérique des ruminants, (40 pour cent en équivalent CO_2) les déjections laissées sur les pâturages (16 pour cent), les engrais de synthèse (12 pour cent) et la riziculture (10 pour cent).



6

Figure 13. Répartition des émissions de GES par pratique agro zootechnique, FAO, 2016

Au Burundi, la fermentation entérique et la gestion du fumier sont les sous-secteurs les plus émetteurs.

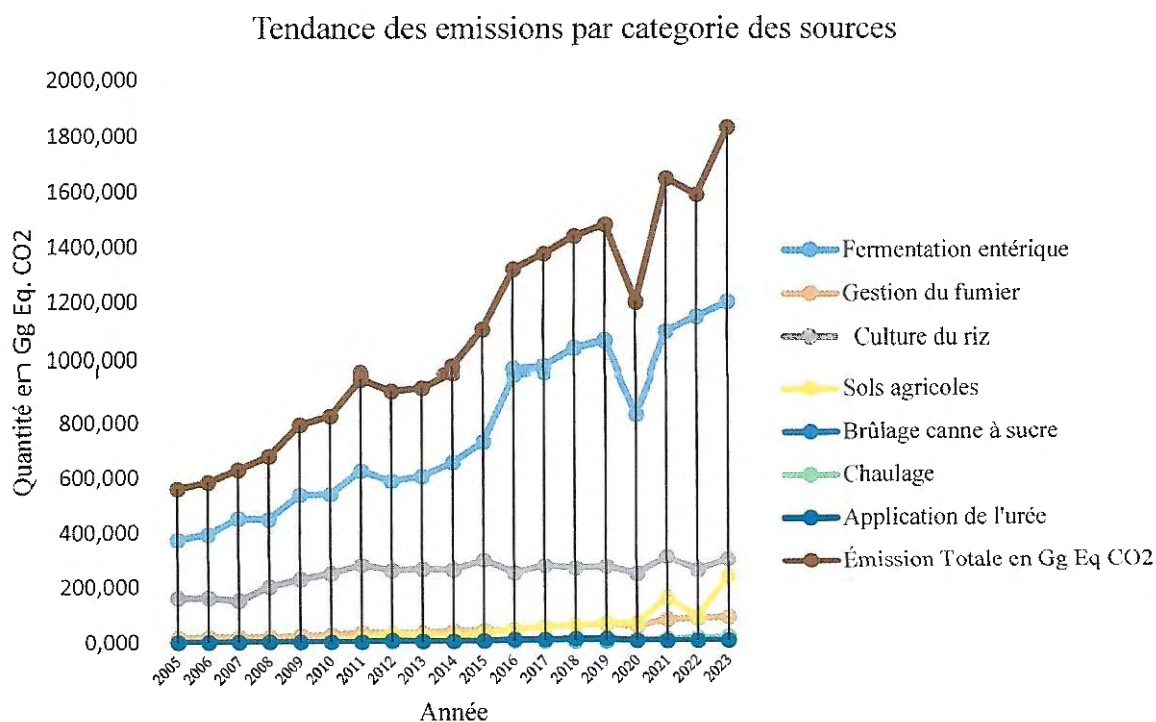


Figure 14. Tendance des émissions dans le secteur de l'agriculture de 2005 à 2023

Le secteur de l'agriculture reste le secteur le plus émetteur au Burundi.

En 2030, les émissions en Gg éq.CO₂ seront de 2 903,8930 pour le scénario BAU, de 2 816,7760 avec mesures et 2 323,1140 avec mesures supplémentaires.

En 2035 les émissions en Gg éq.CO₂ seront de 4 038,4250 pour le scénario BAU, de 3 917,2730 avec mesures et 3 230,7400 avec mesures supplémentaires.

Dans le secteur de l'agriculture, les actions proposées concernent notamment l'amélioration de la composition des aliments pour le bétail en adoptant des systèmes d'intégration agro-sylvo-zootechniques. Des pratiques dans la cadre de la production des fertilisants organo-minéraux promus par FOMI et d'autres industries agroalimentaires seront capitalisées.

6

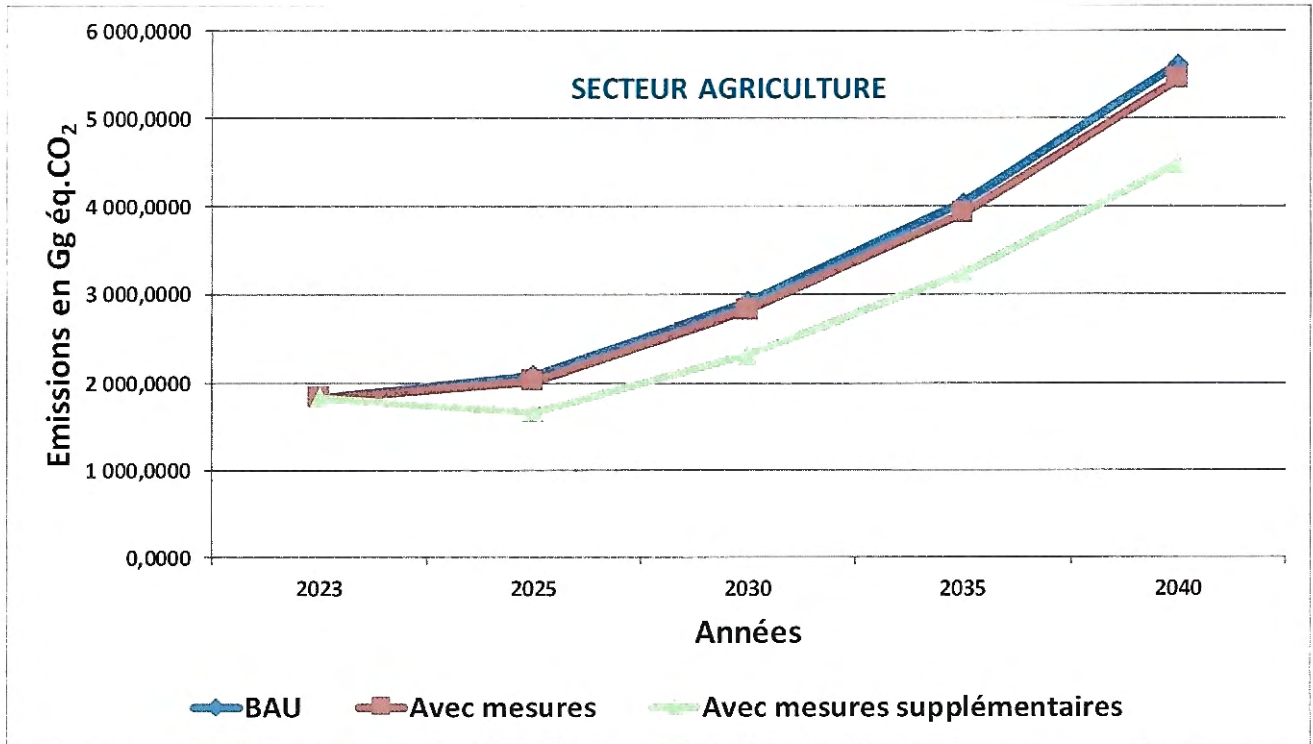


Figure 15. Contribution du secteur Agriculture de 2023 à 2040 en fonction des scénarios d'atténuation

4.2.3 Contribution du secteur FAT

Le bilan des émissions par rapport aux absorptions montre la diminution des absorptions depuis 2005.

Comme le montre la figure 16, la capacité d'absorption a tendance à diminuer et le pays tend à être émetteur.

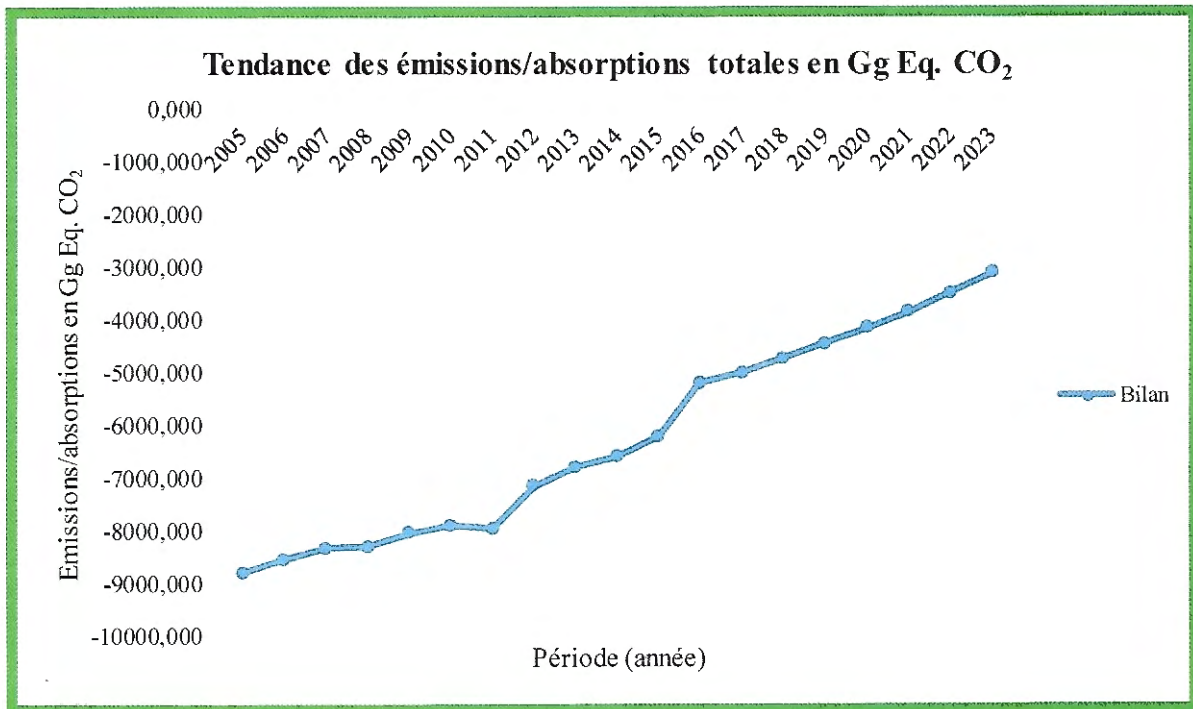


Figure 16. Tendance des émissions/absorptions dans le secteur FAT de 2005 à 2023. Source : BTR 2025

4

En 2030, la capacité d'absorption en Gg eq.CO_2 sera de -2 094,4160 pour le scénario BAU, de -2 157,2480 avec mesures et -2 513,2990 avec mesures supplémentaires.

En 2035, la capacité d'absorption en Gg eq.CO_2 sera de -1 571,1630 pour le scénario BAU, de -1 618,2970 avec mesures et -1 885,3950 avec mesures supplémentaires.

Pour augmenter la capacité d'absorption, le Burundi a fait des efforts dans le cadre de l'augmentation de la couverture forestière du pays grâce à ses efforts et à l'appui de plusieurs partenaires dans ce secteur à travers plusieurs projets. À côté de ces plantations forestières domaniales et communales, des micro-boisements privés ou communautaires ont été installés.

Les arbres agroforestiers diffusés en milieu rural sont constitués essentiellement d'espèces suivantes : *Grevillea robusta*, *Maesopsis eminii*, *Markhamialutea*, *Cedrela odorata*, *Acacia mangium*, *Cassia siama*, *avocats*, *Artocarpus sp*, *bambous vulgaris*, ...) ainsi que des arbustes fourragers (*Calliandra calothyrsus*, *leucena leucocephala*). Ces espèces forestières, agroforestières et fruitières servent non seulement à la séquestration du carbone, mais aussi à la protection des sols contre l'érosion, l'amélioration de la fertilité des sols, l'alimentation animale et humaine.

Le Ministère en charge de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage a mis dans ses priorités le reboisement des massifs montagneux surplombant les dépressions orientales de Kumoso et dans les autres zones éco-climatiques, le développement de la foresterie rurale, la réhabilitation des milieux dégradés dans le bassin du Congo et le Bugesera,.

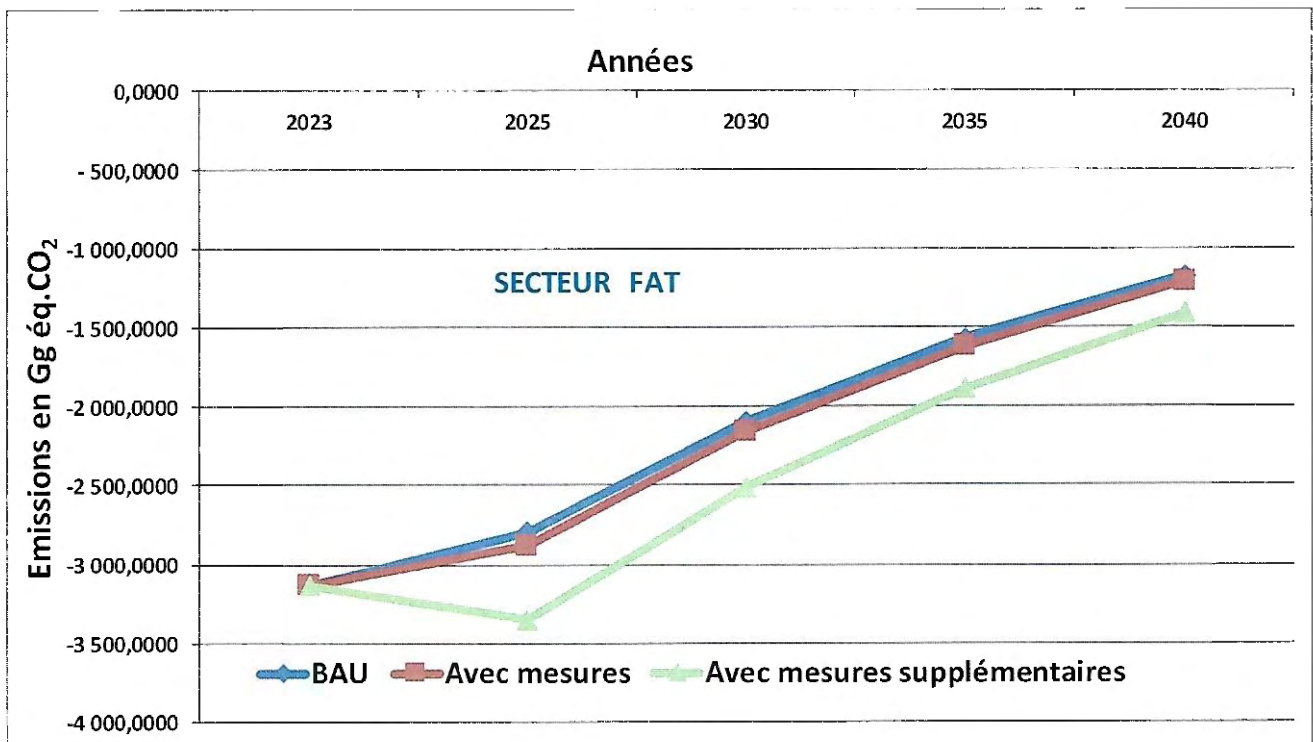


Figure 17. Contribution du secteur FAT de 2023 à 2040 en fonction des scénarii d'atténuation

4.2.4 Contribution du Secteur PIUP

Les émissions des composés volatiles non méthaniques (COVNM) sont issues des industries qui fabriquent les boissons, le sucre, l'huile, les viandes et la farine.

Emission des COVNM

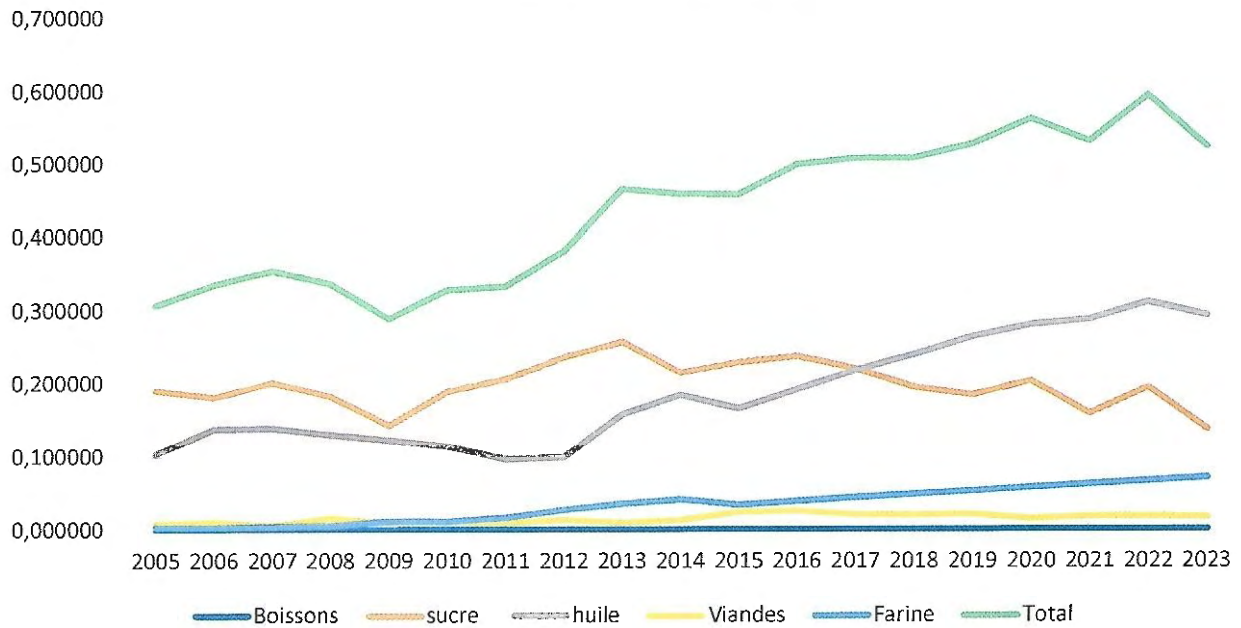


Figure 18. La tendance des émissions dans le secteur PIUP de 2005 à 2023. Source BTR 2025

Le secteur PIUP est le secteur le moins émetteur.

En 2030, les émissions en Gg eq.CO_2 seront de 75,6510 pour le scénario BAU, de 73,3810 avec mesures et 60,5200 avec mesures supplémentaires.

En 2035 les émissions en Gg eq.CO_2 seront de 103,2040 pour le scénario BAU, de 100,1080 avec mesures et 82,5630 avec mesures supplémentaires.

La mesure d'atténuation proposée dans le cadre du PIUP n'a pas encore produit d'effets calculables sur les émissions évitées des gaz à effet de serre car les unités de transformations des déchets mises en place n'ont pas encore transmis les rapports de leurs activités. On prévoit d'appuyer le développement de la Recherche et de l'Innovation dans le secteur industriel. Par ailleurs, certaines bonnes pratiques utilisées par les industries qui promeuvent l'utilisation des combustibles autres que le bois mérite d'être capitalisées.

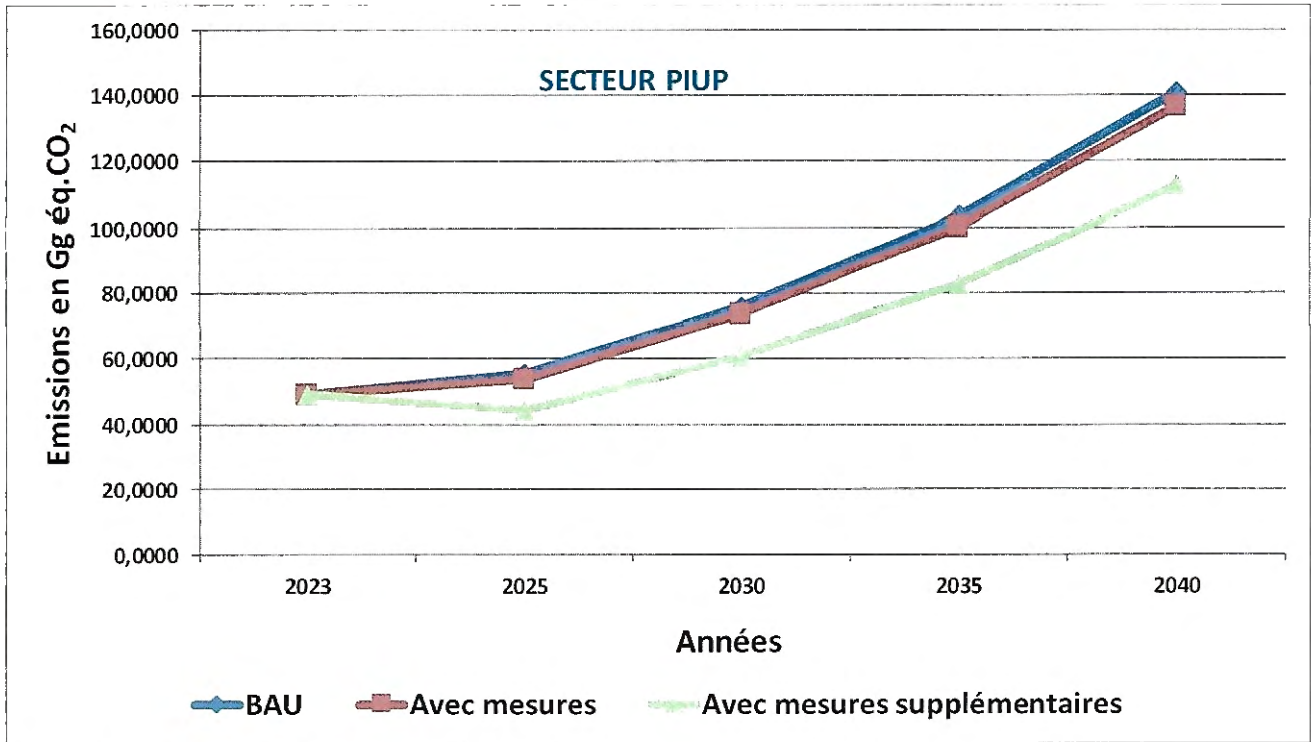


Figure 19. Contribution du Secteur PIUP de 2023 à 2040

4.2.5 Contribution du secteur déchets

Les émissions par catégorie concernent l'élimination des déchets solides, le traitement des eaux usées, l'incinération et le brûlage à l'air libre.

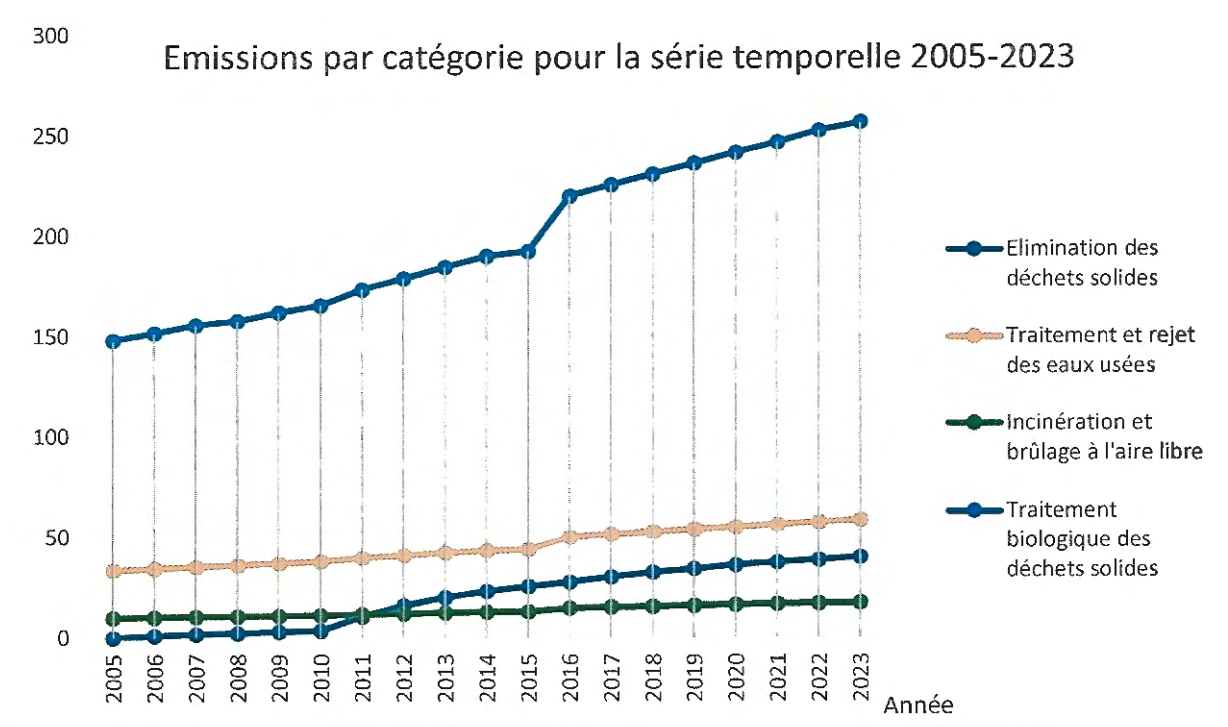


Figure 20. Tendence des émissions dans le secteur déchets de 2005 à 2023. Source : BTR 2025

En 2030, les émissions en Gg eq.CO₂ seront de 483,2400 pour le scénario BAU, de 468,7420 avec mesures et 386,5920 avec mesures supplémentaires.

4

En 2035, les émissions en Gg éq.CO₂ seront de 581,3700 pour le scénario BAU, de 563,9290 avec mesures et 465,0960 avec mesures supplémentaires.

La mesure proposée est « la valorisation des déchets urbains » comme mesure d'atténuation. Les consultations provinciales ont insisté sur cet aspect.

Des mesures additionnelles ont été proposées comme le développement de l'économie circulaire valorisant les déchets, les bonnes pratiques pour promouvoir les autres combustibles comme les briquettes sous forme d'énergie.

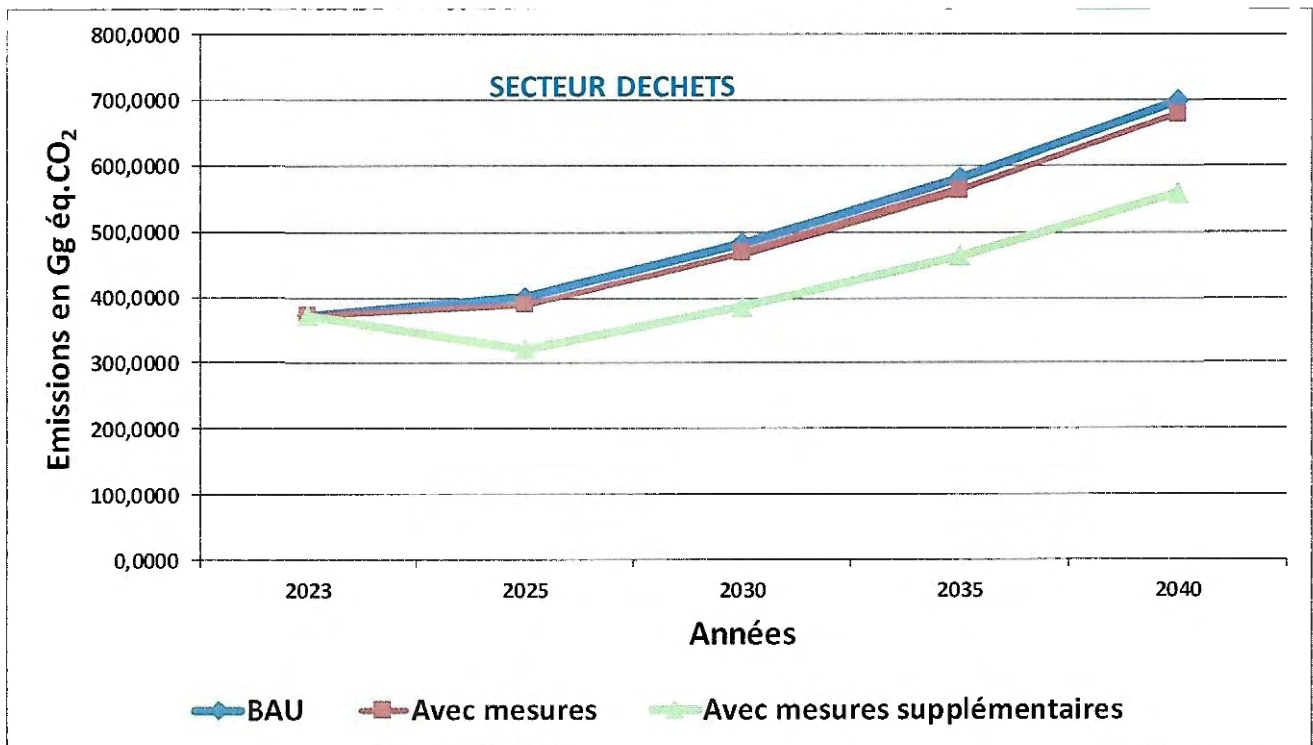


Figure 21. Contribution du secteur déchets de 2025 à 2035 en fonction des scénarii d'atténuation

Au niveau global, les émissions nettes pour les 5 secteurs réunies avec FAT sont présentées dans le tableau 6.

Tableau 6. Projections des émissions nettes en Gg éq.CO₂ de 2025 à 2040 avec FAT

Scénario	Année	2025	2030	2035	2040
BAU		-246,7150	1 368,3670	3 151,8370	5 277,7970
Avec mesure		-406,8290	1 201,6515	2 963,0117	5 048,7451
Avec mesures supplémentaires		-1 314,1440	256,9280	1 893,0040	3 750,7840

Source : Synthèse issue des données des inventaires de gaz à effet de serre

En 2030, les émissions en Gg éq.CO₂ seront de 1 368,3670 pour le scénario BAU, de 1 201,6515 avec mesures et 256,9280 avec mesures supplémentaires ; soit une réduction de 12,18 % avec mesures et 81,22 % avec mesures supplémentaires.

4

En 2035, les émissions en Gg eq.CO_2 sont de 3 151,8370 pour le scénario BAU, 2 963,0117 avec mesures et 1 893,0040 avec mesures supplémentaires ; soit 5,99 % de réduction avec mesures et 39,93 % avec mesures supplémentaires.

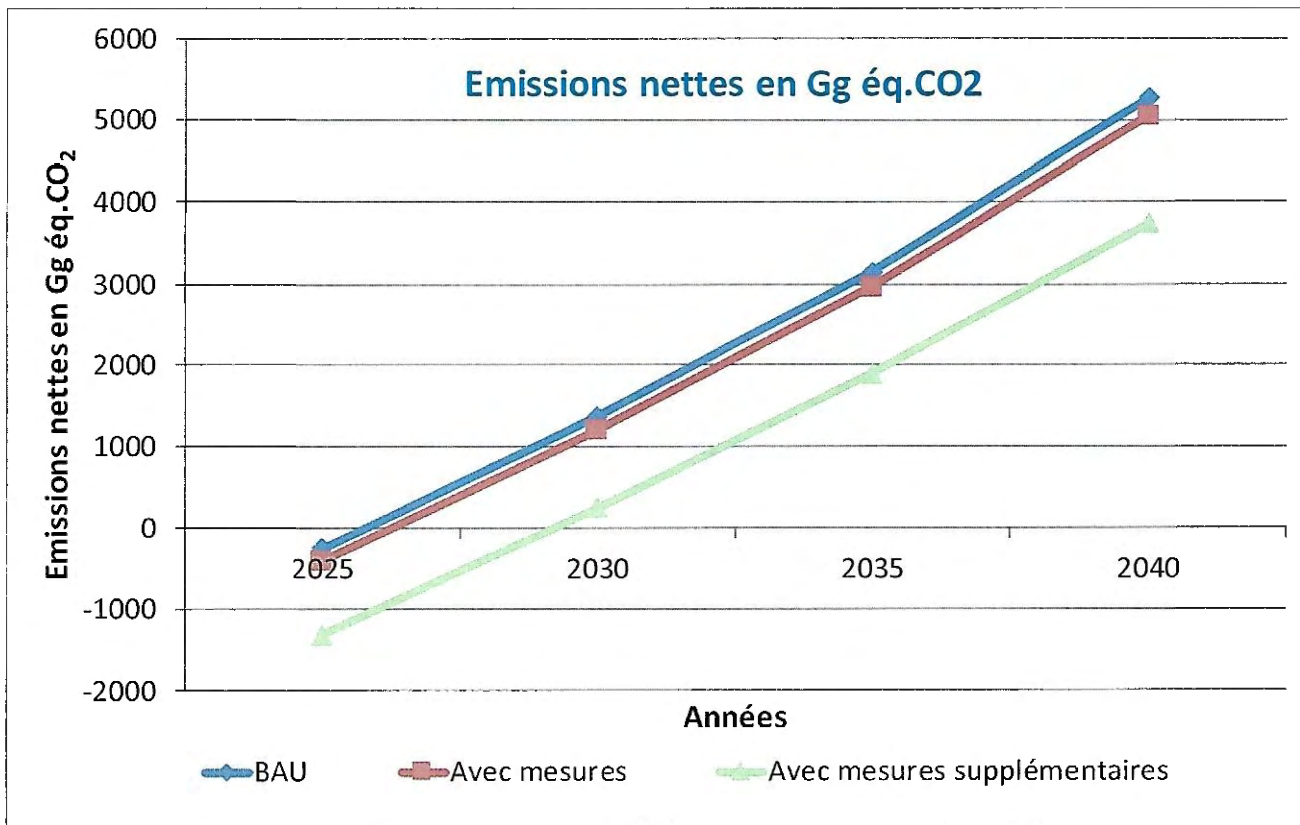


Figure 22. Projections des émissions nettes 2025 à 2040

4

Tableau 7. Synthèse des mesures d'atténuation par secteur

Secteurs	Mesures d'atténuation
Energie	Augmentation de l'énergie hydroélectrique
	Augmentation de l'énergie photovoltaïque avec l'appui des autres initiatives GigaWatt
	Renforcement de l'efficacité énergétique à tous les niveaux
	Promotion de l'utilisation des combustibles autres que le bois
	Électrification rurale dans le cadre de l'initiative COMPACT
	Développement du transport en commun
	Promotion de la mobilité électrique
	Renforcement de capacités dans la fabrication et la conquête du marché des foyers améliorés
	Promotion de nouvelles initiatives : COMPACT et GigaWatt
	Promotion du biogaz
	Promotion des combustibles écologiques à base des déchets biodégradables
	Promotion de nouvelles technologies innovantes pour remplacer le bois utilisé pour la cuisson des briques et des tuiles
Agriculture	Amélioration de la composition des aliments pour le bétail en adoptant des systèmes d'intégration agro-sylvo-zootechniques
	Protéger les milieux halieutiques ou zones de frayeurs
	Production des fertilisants organo minéraux promus par FOMI et d'autres industries agroalimentaires seront capitalisées
FAT	Reboisement des massifs montagneux surplombant les dépressions orientales de KUMOSO et des crêtes dénudées
	Augmentation de la couverture forestière du pays (plantations forestières domaniales et communales, des micro - boisements privés ou communautaires)
	Développement de la foresterie rurale
	Réhabilitation des écosystèmes et des paysages dégradés dans le bassin du Congo et le Bugesera,
	Promotion des espèces multiusages : séquestration du carbone, protection des sols contre l'érosion, amélioration de la fertilité des sols, l'alimentation animale et humaine
	Renforcement de la protection des zones protégées et des écosystèmes aquatiques
	Promotion des arbres agroforestiers diffusés en milieu rural sont constitués essentiellement d'espèces suivantes : <i>Grevillea robusta</i> , <i>Maesopsis eminii</i> , <i>Markhamialutea</i> , <i>Cedrela odorata</i> , <i>Acacia mangium</i> , <i>cassia siama</i> , <i>avocatiers</i> , <i>Artocarpus sp</i> , <i>bambous vulgaris</i> , ...)
	Promotion des arbustes fourragers (<i>Calliandracalothyrsus</i> , <i>leucenaleucocephala</i>). Ces espèces forestières, agroforestières et fruitières
PIUP	Utilisation des procédés industriels propres
Déchets	Production des briquettes combustibles à partir des déchets organiques
	Développement de l'économie circulaire valorisant les déchets

Source : Synthèse des auteurs

9.

5 Adaptation

5.1 Objectifs et scénario d'adaptation

Les objectifs en termes d'adaptation climatique au Burundi sont intégrés dans plusieurs stratégies et plans nationaux. Ces objectifs visent à renforcer la capacité du Burundi à faire face aux impacts du changement climatique, tout en protégeant les moyens de subsistance des populations vulnérables. L'adaptation au changement climatique est perçue comme une nécessité pour garantir un développement durable et améliorer la résilience des communautés face aux défis climatiques et environnementaux. L'engagement des acteurs locaux, des communautés, des institutions, du secteur privé et de la société civile est essentiel pour atteindre ces objectifs. Ainsi les Burundais particulièrement les femmes, les enfants et les personnes vivant avec handicap, les PDI, les personnes vulnérables et les secteurs économiques du pays vont acquérir une plus grande résilience et une plus grande capacité d'adaptation aux impacts négatifs des changements climatiques.

En 2007, le Burundi a développé le PANA qui a été mis en œuvre mais pour lequel il persiste des projets non encore exécutés.

En 2023, le Burundi a procédé au lancement du processus d'élaboration de son Plan National d'Adaptation initial (PNA) et identifié les premiers obstacles à la planification et à la mise en œuvre efficaces des mesures d'adaptation. Le Gouvernement du Burundi a élaboré en 2023 un PNA initial qui vise à renforcer la politique nationale sur les changements climatiques, à renforcer les capacités institutionnelles et individuelles, à intégrer le changement climatique dans les processus de planification et de budgétisation du développement et à catalyser les investissements pour l'adaptation au changement climatique.

Le Gouvernement du Burundi est déterminé à poursuivre et à amplifier les actions d'adaptation sur le terrain et à cet effet, espère que le prochain PNA servira de levier. Le processus lancé en 2025 d'élaboration du prochain PNA permettra non seulement d'aboutir en 2027 à un document PNA renforcé mais également d'atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- Gouvernance et coordination institutionnelle de la planification de l'adaptation renforcées ;
- Données probantes produites pour concevoir des solutions d'adaptation ayant un impact maximal ;
- Mobilisation du secteur privé en faveur de l'adaptation ;
- Les financements destinés à l'adaptation ont augmenté.

5.2 Mesures d'adaptation par secteur

Scenarii inconditionnel

Les scénarios inconditionnels en matière d'adaptation climatique au Burundi se réfèrent aux mesures et stratégies que le pays pourra adopter, indépendamment des soutiens externes ou des ressources internationales. Ces scénarios visent à renforcer la résilience des communautés face aux impacts du changement climatique et à assurer un développement durable. Ils mettent aussi l'accent sur des actions locales et des initiatives communautaires qui peuvent être mises en œuvre indépendamment de l'aide extérieure.

6

Bien que ces scénarii puissent ne pas nécessiter de financements externes immédiats, leur succès dépend d'un engagement fort des parties prenantes nationales, sectorielles et locales, d'une coordination efficace et de la volonté politique d'intégrer l'adaptation climatique dans toutes les sphères de la planification et la budgétisation du développement.

Scénarii conditionnel

Les scénarios conditionnels d'adaptation climatique au Burundi illustrent la nécessité de ressources externes, de partenariats et de coopération internationale pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation efficaces. Ils mettent également en évidence l'importance d'une approche collaborative qui intègre les acteurs nationaux et internationaux pour renforcer la résilience face aux impacts du changement climatique. La réalisation de ces scénarios dépendra de la volonté politique nationale ainsi que de l'engagement des partenaires internationaux à soutenir les initiatives d'adaptation au Burundi.

Tableau 8. Principaux impacts et mesures d'adaptation prioritaires actuelles par secteur

SECTEUR	PRINCIPAUX IMPACTS PAR SECTEURS	MESURES D'ADAPTATION PRIORITAIRES
	Impacts actuels	Principales mesures d'adaptation prioritaires (horizon 2025-2035)
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Perturbation des saisons culturales ; ✓ Perte de la productivité et dégradation des sols suite à la sécheresse, aux pluies diluviennes, aux glissements de terrain, aux vents violents et/ou la grêle ; ✓ Disparition de certaines variétés de cultures par prolongation de la saison sèche ; ✓ Pertes de récoltes et/ou baisse de la production agricole suite à une destruction totale ou partielle des champs consécutive à la sécheresse / déficits pluviométriques, ou aux excès pluviométriques, mêlés de grêle et tempêtes ou aux inondations ; ✓ Les pertes du cheptel bovin, caprin, ovin et volaille suite à des sécheresses plus prolongées et au manque de l'alimentation suffisante et adéquate, ainsi que pendant des évènements climatiques extrêmes tels que les tornades ; ✓ Perte de qualité et quantité des pâturages ; ✓ Prolifération des maladies des plantes et des animaux ; ✓ Perturbation du calendrier cultural ; ✓ Recrudescence des mauvaises herbes et des insectes ravageurs ; ✓ Pression accrue sur les terres et ressources naturelles dans les zones d'accueil des personnes déplacées internes et des rapatriés ; ✓ Abandon de terres agricoles dans les zones à risque, perte de production et d'accès aux marchés ; ✓ Migration rurale-urbaine des jeunes aggravant le déficit de main-d'œuvre agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion de la lutte antiérosive ✓ Système d'alerte précoce, adapté aux besoins et à l'utilisation des hommes et des femmes acteurs dans le secteur agricole ; ✓ Gestion durable des terres agricoles ; ✓ Choix des variétés des cultures résistantes ; ✓ Renforcement de la production, la diffusion et l'utilisation de l'information et des services climatiques, dans les milieux ruraux et parmi les femmes et les populations vulnérables ; ✓ Renforcement de la résilience par la diversification des systèmes de production (amélioration sécurité alimentaire et nutritionnelle...); ✓ Maitrise de l'eau (Promotion de l'irrigation locale, développement de bassins de rétention pour irrigation de complément) ; ✓ Gestion des risques et catastrophes liés au climat ; ✓ Assurance agricole ; ✓ Stratégies et gestion du post récolte (stockage, séchage, ...); ✓ Planification de la production agricole ; ✓ Transformation et valorisation des produits agricoles ; ✓ Amélioration et valorisation de l'utilisation de la fumure organique pour la fertilisation du sol ; ✓ Protection des zones de frayeurs pour la Pêche durable ; ✓ Développement et évaluation des nouvelles variétés de cultures à haut potentiel de rendement et de nutrition et résilientes au changement climatique ; ✓ Former les PDI, rapatriés, réfugiés et communautés hôtes aux Solutions fondées sur la Nature (SfN) et à l'agriculture intelligente face au climat ; ✓ Mettre en place des fonds d'urgence pour pertes et dommages agricoles liés aux catastrophes ; ✓ Favoriser l'investissement de la diaspora dans la modernisation de l'agriculture et le développement rural durable.
Élevage	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recrudescence des maladies animales ; ✓ Raréfaction des ressources fourragères ; ✓ Baisse de la productivité et la qualité des fourrages ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Système d'alerte précoce adapté aux besoins et à l'utilisation des hommes et des femmes acteurs dans le secteur de l'élevage ; ✓ Amélioration de l'alimentation animale et des techniques d'élevage ;

SECTEUR	PRINCIPAUX IMPACTS PAR SECTEURS	MESURES D'ADAPTATION PRIORITAIRES
	Impacts actuels	Principales mesures d'adaptation prioritaires (horizon 2025-2035)
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Baisse de la productivité de l'élevage ; ✓ Inflation des prix des produits du bétail ; ✓ Baisse de la qualité des productions animales (viande, lait) ; ✓ Tensions entre éleveurs et agriculteurs liés aux périodes de stress hydrique lors de la saison sèche ; ✓ Perte des pâturages et tensions foncières dans les zones d'accueil de déplacés. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion de l'assurance du cheptel ; ✓ Amélioration de la santé animale et de la productivité ; ✓ Amélioration génétique des espèces ; ✓ Gestion durable et conservation des ressources pastorales y compris la promotion des plantes fourragères à haut rendement ✓ Promotion de systèmes durables de collecte et de conservation des fourrages ; ✓ Renforcement de la production, la diffusion et l'utilisation de l'information et des services climatiques ; ✓ Promotion de systèmes de production intégrée agriculture – élevage – agroforesterie.
Ressources naturelles / écosystèmes / forêts/mines	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le surpâturage ; ✓ La croissance démographique ; ✓ La pression sans cesse croissante de la population en quête de bois-énergie ; ✓ Inondations et glissements de terrain sévères ; ✓ Glissement de terrains, éboulement des terrains et érosion du sol et perte des terres cultivables ; ✓ Conflits transfrontaliers dus aux rivières qui sortent de leur lit ; ✓ Augmentation de l'élévation du niveau du lac Tanganyika ; ✓ Risques de submersion des zones bordant le lac Tanganyika ; ✓ Les feux de brousse ; ✓ Fragmentation des écosystèmes et pertes d'habitats ; ✓ Évolution régressive des superficies de forêts ; ✓ Baisse de la productivité des services écosystémiques ; ✓ Présence des termites empêchant la croissance des arbres ; ✓ Inondations et glissements de terrain sévères conduisant aux déplacements de populations. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réhabilitation des milieux dégradés de l'escarpement occidental de Mirwa et amélioration des conditions de vie des populations locales ; ✓ Renforcer la protection et la gestion des aires protégées existantes ; ✓ Révision, actualisation et suivi-évaluation du plan national d'adaptation ; ✓ Promouvoir la surveillance et l'évaluation des ressources naturelles et la santé des écosystèmes ; ✓ Renforcement de capacité sur la diversité biologique en rapport avec les impacts des changements climatiques ; ✓ Éduquer et sensibiliser les communautés sur l'importance de la conservation de la nature ; ✓ Protéger et préserver les zones tampons pour maintenir la qualité des ressources en eau ; ✓ Utilisation des échafaudages métalliques à la place du bois ; ✓ Traçage des coupe-feux, des courbes de niveau et plantations des bambous ; ✓ Lutter contre l'exploitation illégale des ressources forestières et naturelles ; ✓ Mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature ; ✓ Actualiser la cartographie des zones à risques ; ✓ Vulgarisation des plans de contingence et gestion préventive des catastrophes ; ✓ Renforcer les connaissances locales dans la gestion des ressources naturelles ; ✓ Reboisement avec des espèces adaptées et sélectionnées ;

SECTEUR	PRINCIPAUX IMPACTS PAR SECTEURS	MESURES D'ADAPTATION PRIORITAIRES
	Impacts actuels	Principales mesures d'adaptation prioritaires (horizon 2025-2035)
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir des pratiques de gestion forestière durable ; ✓ Développer des mécanismes de financement pour la conservation de la nature.
Ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tarissement des sources d'eau ; ✓ La plaine de l'Imbo à l'Ouest : une faible capacité de rétention des eaux, une diminution progressive des ressources en eau dans les cours d'eau et une insuffisance d'eau potable ; ✓ L'escarpement des Mirwa : une diminution des ressources en eau suite à la sécheresse dans les bassins versants montagneux ; ✓ La Crête Congo- Nil : les ressources en eau en diminution ; ✓ Les Plateaux Centraux : la période de saison sèche tend à devenir plus longue qu'avant ; ✓ La dépression du Kumoso : le tarissement des sources d'eau peu profondes et un manque d'eau potable ; ✓ La dépression du Bugesera au Nord-Est : début tardif des pluies avec comme conséquence, la baisse de la production agricole ; ✓ Augmentation de l'intensité et des fréquences de sécheresse ; ✓ Baisse des précipitations et menaces sur la demande en eau douce ; ✓ Chute brutale des débits moyens annuels de certaines rivières et ruisseaux ; ✓ Tensions liées au partage des ressources hydriques en période de sécheresse. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La collecte et valorisation des eaux pluviales des toits de maisons ; ✓ Aménagement intégral des bassins versants ✓ Amélioration / établissement d'un système d'alerte précoce pour les inondations et des capacités de préparation pour les inondations ; ✓ Protection et gestion intégrée des ressources en eau ; ✓ Construction des bassins de rétention ; ✓ Assurer la gestion des eaux transfrontalières ; ✓ Assurer la gestion de l'eau et l'énergie dans les usines ; ✓ Mettre en place un système d'irrigation pour les femmes et les enfants ; ✓ Promouvoir la gestion communautaire de l'eau intégrant les PDI et hôtes ; ✓ Surveiller et évaluer la qualité de l'eau ; ✓ Favoriser l'utilisation de la matière organique au détriment des engrais chimiques ; ✓ Promouvoir la villagisation pour faciliter l'accès à l'eau ; ✓ Installer des ouvrages de récupération des eaux pluviales ; ✓ Retenues collinaires pour la collecte des eaux de pluie à des fins agricoles ; ✓ Promouvoir le renforcement des infrastructures hydrauliques ; ✓ Promouvoir l'évaluation des technologies innovantes ; ✓ Sensibiliser et éduquer les communautés sur des pratiques de gestion durable de l'eau.
Santé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pollution de l'air et de l'eau, dégradation des conditions d'hygiène et d'assainissement Augmentation des maladies transmissibles par voie aérienne comme les infections respiratoires aiguës (IRA) ; ✓ Prolifération de la malaria aux abords des rizières ; ✓ Changements de l'incidence des maladies à transmission vectorielle ; ✓ Exacerbation de concentrations en substances allergogènes ; ✓ Apparition de gîtes larvaires vecteurs de maladies graves ; ✓ Les inondations et vagues de chaleur prolongées. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser la population des méfaits des changements climatiques sur la santé humaine, y compris ceux sur la santé sexuelle et reproductive, sur les violences basées sur le genre et les pratiques néfastes ; ✓ Promouvoir la surveillance des maladies liées au climat ; ✓ Promouvoir la surveillance et le signalement des événements de violence basées sur le genre pendant et après les catastrophes climatiques ; ✓ Sensibiliser et former les professionnels de la santé sur les liens entre le changement climatique et la santé ; ✓ Développer des systèmes d'alerte précoce sensibles au genre pour des événements climatiques extrêmes ;

SECTEUR	PRINCIPAUX IMPACTS PAR SECTEURS	MESURES D'ADAPTATION PRIORITAIRES
	Impacts actuels	Principales mesures d'adaptation prioritaires (horizon 2025-2035)
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir les campagnes de sensibilisation sur les impacts multiformes du changement climatique sur la santé, Développer des mécanismes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ; ✓ Protéger femmes, les jeunes filles et les populations vulnérables face aux impacts du changement climatique ; ✓ Renforcer les partenariats multisectoriels pour une meilleure collaboration ; ✓ Renforcer le partenariat entre les institutions de santé public et privée pour une meilleure préparation et réponse aux catastrophes climatique ; ✓ Programmer des formations ciblées pour les travailleurs de la santé, intégrant les intersections multiformes entre la santé et le changement climatique, plus précisément ceux affectant les besoins de santé maternelle et infantile ; ✓ Développer des mécanismes mobiles de santé et renforcer la surveillance épidémiologique dans les sites de déplacement ; ✓ Promouvoir la création et la mise en œuvre de mécanismes de réponses rapides qui intègre les besoins en matière de santé sexuelle et reproductive des femmes ; des filles ; des jeunes et des populations vulnérables durant les catastrophes climatiques ; ✓ Développer des stratégies de collaboration régionale.
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Envasement des barrages de retenue ; ✓ Inondation des centrales thermiques et hydroélectriques ; ✓ Diminution de la production hydroélectrique suite à la sécheresse ✓ Diminution de la production du bois-énergie ; ✓ Déforestation (pression sur la forêt) ; ✓ Déficit dans le secteur de la production de l'électricité ; ✓ Énergie fossile très polluant (tourbes) ; ✓ Lignes de transport et de distribution de l'électricité endommagés par les tempêtes et cyclones ; ✓ Dépendance accrue au bois-énergie pour les ménages les plus vulnérables, incluant les sites de déplacement, accentuant la déforestation. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réhabilitation des centrales hydroélectriques existantes ; ✓ Intégration de la lutte contre l'érosion dans les projets de barrage hydroélectrique ✓ Aménagement d'une centrale thermique à base des déchets municipaux ; ✓ Aménagement des digesteurs à biogaz dans les maisons de détention, écoles à internat, casernes, congrégations religieuses et autres communautés ; ✓ Électrification des établissements publics hors réseaux par l'énergie solaire photovoltaïque ; ✓ Aménager les digesteurs à Biogaz dans les infrastructures publiques ; ✓ Promotion et vulgarisation des foyers améliorés et des fours améliorés de carbonisation ; ✓ Promouvoir la villagisation pour faciliter l'accès à l'électricité ; ✓ Construction des centrales hydroélectriques.

SECTEUR	PRINCIPAUX IMPACTS PAR SECTEURS	MESURES D'ADAPTATION PRIORITAIRES
	Impacts actuels	Principales mesures d'adaptation prioritaires (horizon 2025-2035)
Infrastructures et transports	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Destruction des infrastructures publiques par les inondations et les glissements de terrains ; ✓ Une humidité très élevée pouvant entraîner une surcharge du système de drainage ; ✓ La dégradation de l'asphalte des routes et la détérioration des fondations routières ; ✓ La dégradation de l'asphalte et inondations des pistes aériennes ; ✓ Ensablement du port de Bujumbura suite à des fortes pluies ; ✓ Des perturbations sur le réseau routier ; ✓ Urbanisation rapide liée aux migrations internes et au déplacement lié aux effets du changement climatique et catastrophes ; ✓ Relocalisations planifiées dans de nouvelles zones. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Protection du chenal d'accès et du bassin du port ; ✓ Construction d'un mur de protection entre le bassin portuaire et l'embouchure de la rivière Ntakangwa ; ✓ Dragage du bassin du port de Bujumbura ; ✓ Déviation de la rivière Ntakangwa pour la faire retourner dans son lit initial à son embouchure dans le lac Tanganyika ; ✓ Déviation du caniveau qui collecte les eaux usées du marché de Buyenzi et qui débouche dans le bassin du port ; ✓ Entretien routier au sein de l'Office des routes ; ✓ Réhabilitation du réseau existant en vue d'adapter les infrastructures de transport aux changements climatiques ; ✓ Covoiturage et promotion du transport en commun ; ✓ Intégrer les normes climatiques et environnementales dans l'urbanisation, en utilisant la cartographie multirisque du Burundi pour planifier les zones sûres ; ✓ Construire des logements durables et abris multifonctionnels dans les zones d'accueil ; ✓ Former les PDI et communautés locales à la construction résiliente.
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Propagation de maladies et risques d'épidémies ; ✓ Contamination des sources d'eau potable entraînant des problèmes de santé ; ✓ Dégradation des terres et pollution des sols ; ✓ Nuisance à la qualité de vie, à l'esthétique des villes et à l'attractivité des lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place de systèmes de tri, du recyclage et de la réduction des déchets ; ✓ Campagnes de sensibilisation pour informer la population sur les impacts des déchets ; ✓ Investissement dans des infrastructures adaptées pour le traitement des déchets, y compris des centres de recyclage et des installations de compostage pour les déchets organiques ; ✓ Élaboration des lois et réglementations pour encadrer la gestion des déchets et imposer des responsabilités aux producteurs de déchets ; ✓ Encouragement des partenariats entre le gouvernement et le secteur privé pour développer des solutions innovantes et durables pour la gestion des déchets ; ✓ Soutien de la recherche sur des méthodes alternatives de gestion des déchets, telles que le recyclage avancé et les technologies de valorisation des déchets ;

SECTEUR	PRINCIPAUX IMPACTS PAR SECTEURS	MESURES D'ADAPTATION PRIORITAIRES
	Impacts actuels	Principales mesures d'adaptation prioritaires (horizon 2025-2035)
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encouragement des entreprises à adopter des pratiques durables et à intégrer des modèles économiques circulaires qui favorisent le recyclage et la réutilisation ; ✓ Promotion du compostage communautaire des déchets organiques pour réduire les déchets et améliorer la qualité des sols.

Source : Synthèse des auteurs

5.3 Priorités nationales

Les priorités nationales sont issues du PNA 2023 et ont été actualisées en fonction des contributions des parties prenantes lors des différentes concertations.

Les parties prenantes ont insisté sur la prise en compte des pertes et dommages dans les mesures et priorités d'adaptation.

Les dommages et pertes

Depuis deux décennies, le Burundi connaît des événements météorologiques et climatiques extrêmes aux effets de plus en plus dévastateurs.

Selon le PDNA, entre 2018 et 2022, les pluies torrentielles, les inondations, les glissements de terrain et les vents violents ont touché au total 331 924 personnes au Burundi, entraînant le déplacement de 113 475 personnes et la destruction de nombreuses maisons et infrastructures à travers le pays. Les provinces les plus touchées ont été Bujumbura Rural avec 111 370 personnes affectées, Ngozi avec 58 963 personnes affectées et Bujumbura Mairie avec 39 810 personnes affectées⁵. Entre la fin 2023 et le mois d'avril 2024, les inondations ont frappé toutes les provinces du Burundi, les régions occidentales et méridionales étant particulièrement touchées. Le littoral du lac Tanganyika, notamment à Bujumbura, a subi d'importants dégâts, avec plus de la moitié des infrastructures publiques et privées détruites. La région de Gatumba a connu des destructions massives, entraînant le déplacement des populations et la perte de leurs moyens de subsistance.

Réponse immédiate du gouvernement et des partenaires

Le Gouvernement du Burundi, en coordination avec le Système des Nations Unies, a déclaré une situation d'urgence, le 15 avril 2024, pour mobiliser les ressources humaines, financières et programmatiques nécessaires pour répondre aux besoins des personnes affectées. Pour la coordination, l'évaluation et la planification du relèvement pour répondre aux pertes et dommages causés par les inondations, il y a eu des évaluations sur le terrain et des évaluations socio-économiques.

Pour évaluer les besoins et les priorités de relèvement, les études menées ont rassemblé les informations relatives aux dégâts matériels causés (dommages), aux aspects socio-économiques touchés (pertes économiques, perturbations des services et de la gouvernance, augmentation des risques et des vulnérabilités) et à l'impact global de la catastrophe sur le contexte macro-économique et l'état du développement humain du pays.

Les dommages : sont les destructions partielles ou totales des biens ou actifs matériels existant dans la zone sinistrée. Les dommages se mesurent en unités physiques par exemple des mètres carrés d'habitation, des kilomètres de routes. La valeur pécuniaire est exprimée en termes de coûts de remplacement selon les prix en vigueur tout juste avant l'évènement.

Les pertes : sont les changements des flux économiques découlant de la catastrophe. Les pertes peuvent durer longtemps. Les pertes types sont la baisse de la production en agriculture ou élevage, la pêche, l'industrie, le commerce, la baisse des recettes, l'augmentation des coûts opérationnelles dans l'offre de service et les dépenses imprévus. Les pertes sont exprimées en valeur actuelles.

⁵ IOM, Global Data Institute, Displacement tracking matrix.

Le coût total des effets causés par El Niño 2024 sur l'économie burundaise a été estimé à 628 494 millions de BIF (environ 210 millions USD) dont 51 % correspondent à des dommages, tandis que les 49 % représentent le coût des pertes.

Les secteurs sociaux subissent les plus gros dommages, représentant 78 % du total. Au sein des secteurs productifs, l'agriculture enregistre les plus grandes pertes, avec 79 % de l'ensemble. Les estimations pertes et dommages ont été réalisées par secteur : social, productif, infrastructures ainsi que les enjeux transversaux. L'évaluation a couvert le logement, la santé et l'éducation pour le domaine social ; l'agriculture, au niveau productif ; ainsi que l'eau et l'assainissement, le transport pour les infrastructures.

Tableau 9. Les différentes priorités identifiées

SECTEUR PRIORITAIRE	ACTIONS PRIORITAIRES D'ADAPTATION
Agriculture et Elevage	1 Promouvoir les actions de lutte antiérosive sur tout le territoire national
	2 Retenues collinaires pour la collecte des eaux de pluie à des fins agricoles
	3 Développement et évaluation des nouvelles variétés de culture vivrières à haut potentiel de rendement et de nutrition et résilientes au changement climatique
	4 Agriculture intelligente et résiliente au climat
	5 Renforcer l'accès à l'éducation pour une meilleure gestion des cultures et de l'élevage dans les zones rurales, aux femmes et personnes vulnérables
	6 Développer des variétés culturales à haut rendement et résilientes aux maladies et au changement climatique
Ecosystèmes et paysages	1 Réhabilitation des milieux dégradés de l'escarpement occidental de Mirwa et amélioration des conditions de vie des populations locales
	2 Protection et gestion des zones inondables
	3 Protection des forêts comme réservoir d'eau
	4 Gestion des écosystèmes aquatiques et des zones humides
	5 Amélioration des pratiques d'élevage, y compris regroupement en cheptel afin de protéger la couverture végétale sensible au climat
Ressources en eau	1 Aménagement intégral des bassins versants
	2 La collection et valorisation des eaux pluviales des toits de maisons
	3 Renforcer l'accès à l'eau et à l'assainissement durable grâce aux infrastructures résilientes aux changements climatiques
	4 Amélioration/établissement d'un système d'alerte précoce pour les inondations et les capacités de préparation pour les inondations
Santé	1 Elaboration d'un PNA du secteur de santé qui intègre l'ensemble des aspects de la santé affectés par le changement climatique
	2 Renforcer et établir des structures de santé résistantes aux chocs climatique qui protègent la continuité des soins ; en particulier ceux liés à la santé sexuelle et reproductive ; aux violences basées sur le genre ; et les pratiques néfastes
	3 Intégrer les droits à la santé sexuelle et reproductive ; les violences basées sur le genre et les pratiques néfastes dans les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage informant la préparation des systèmes de santé face aux catastrophes climatiques
	4 Elaboration des données probantes désagrégées par sexe et par âge sur l'impact du changement climatique sur la santé de la population

Tableau 9. Les différentes priorités (suite)

SECTEUR PRIORITAIRE	ACTIONS PRIORITAIRES D'ADAPTATION	
Santé	5	Renforcer la recherche sur l'intersection entre le changement climatique, la santé et le droit sexuelle et reproductive et les violences basées sur le genre
	6	Renforcer la collecte des données sur la santé environnementale
Energie	1	Réhabilitation des centrales hydroélectriques existantes
	2	Protection des centrales hydroélectriques contre les risques catastrophiques (inondation et envasement) – (aussi inclus dans le Plan National de Développement)
	3	Entreprendre des actions de lutte antiérosive dans les bassins des barrages hydroélectriques et intégrer la lutte antiérosive dans tous les projets de construction de barrages hydroélectriques
	4	Aménagement d'une centrale thermique à base des déchets municipaux
	5	Aménagement des digesteurs à biogaz dans les maisons de détention, écoles à internat, casernes, congrégations religieuses et autres communautés
	6	Electrification des établissements publics hors réseaux par l'énergie solaire photovoltaïque, y compris les écoles et les formations sanitaires
	7	Projet de transfert de la technologie « Méthanisation pour la production du biogaz
	8	Renforcement des capacités des jeunes pour la création d'opportunités d'emplois dans le secteur des énergies renouvelables
	9	Projet de transfert de la technologie « Optimisation des capacités des briquettes
	10	Promotion et vulgarisation des foyers améliorés et des fours améliorés de carbonisation
Infrastructures et transport	1	Protection du chenal d'accès et du bassin du port
	2	Mener des action de lutte antiérosive et de lutte contre le ravinement sur les montagnes surplombant les infrastructures routières , et autres infrastructures
	3	Construction d'un mur de protection entre le bassin portuaire et l'embouchure de la rivière Ntakangwa
	4	Déviation de la rivière Ntakangwa pour la faire retourner dans son lit initial à son embouchure dans le lac Tanganyika
	5	Déviation du caniveau qui collecte les eaux usées du marché de Buyenzi et qui débouche dans le bassin du port
	6	Entretien routier au sein de l'Office des Routes
	7	Construction et réhabilitation des infrastructures publiques résilientes aux changements climatiques et inclusives
Priorités transversales	1	Suivi de l'environnement du Burundi en temps réel pour un développement durable
	2	Intégration des aspects liés aux changements climatiques et à la gestion des catastrophes dans les curricula de formation à tous les niveaux
	3	Intégrer les questions de changements climatiques et environnementales dans toutes les politiques, toutes les stratégies et tous les plans d'action dans tous les secteurs de la vie nationale
	4	Extension, Réhabilitation et modernisation des stations d'observation météorologiques, climatologiques et hydrologiques
	5	Renforcement des capacités en modélisation du temps, du climat et hydrologique
	6	Sensibilisation du public sur la problématique des changements climatiques, y compris l'autonomisation des communautés pour l'action climatique

Source : Synthèse des auteurs

6 Aspects transversaux

6.1 Prise en compte du genre, de la jeunesse, des personnes en situation de handicap, des peuples autochtones et des systèmes de savoirs locaux

L'importance de la prise en compte du genre, de la jeunesse, des personnes en situation de handicap et des peuples autochtones dans l'identification des vulnérabilités spécifiques et l'adaptation au changement climatique a été mise en exergue dans tout le processus d'élaboration de la CDN

Alors que les effets des changements climatiques concernent toutes les populations, ils renforcent en même temps les inégalités existantes. Les facteurs qui déterminent et influencent ces différentes vulnérabilités face aux risques climatiques comprennent la classe socioéconomique, le sexe, l'âge, ainsi que l'expérience de la migration et le fait d'être sans abri. La vulnérabilité en termes de genre n'est pas déterminée par la biologie mais par les structures sociales, les institutions et les systèmes juridiques.

Ainsi, les femmes et filles sont souvent plus vulnérables car elles sont exclues du processus de prise de décisions et font objet de discrimination dans les efforts de développement et de reconstruction. Encore, les femmes et filles travaillent dans des secteurs particulièrement vulnérables aux changements climatiques. Par exemple dans le secteur de l'agriculture, les femmes des régions rurales des pays en développement sont les premières productrices des aliments de base, activité hautement exposée aux risques climatiques comme les sécheresses et les précipitations irrégulières, ce qui les expose à des violences sexuelles et à l'exploitation. En outre, la perte de terres arables et économiques perturbe la dynamique des foyers ce qui expose les femmes à des violences conjugales dues aux pressions sociétales.

Dans de nombreux pays, les changements climatiques obligent les femmes et les jeunes filles à parcourir de longues distances pour trouver de l'eau notamment en période de sécheresse. Il est important de prendre en compte le genre pour GIEC (2014).

D'après les recommandations issues des concertations provinciales faites du 21 au 30 juillet 2025 dans les cinq provinces du Burundi sur la mise en œuvre de la CDN 2.0 et les priorités pour la CDN 3.0, les recommandations suivantes ont été émises :

- Tenir compte du fait que les hommes et les femmes ne sont pas impactés de la même manière : les enfants, les jeunes et les femmes étant plus affectés par les migrations dues aux changements climatiques ;
- Veiller à sensibiliser les femmes, les jeunes les personnes vivant avec handicap à l'utilisation du gaz et de l'énergie solaire pour la cuisine en vue de diminuer l'utilisation du bois ;
- Améliorer et financer les mesures légales de protection contre les violences et l'exploitation sexuelle, particulièrement lors des déplacements résultant des catastrophes climatiques ;
- Veiller à ce que les catastrophes soient pleinement holistiques pour répondre aux besoins en matière de santé sexuelle et reproductive ; tels que l'accès à la santé maternelle aux accouchements sans risque et à la planification familiale ;
- Renforcer la représentation et le leadership des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et les peuples autochtones dans la prise de décisions climatiques ;
- Développer et former les femmes à des meilleures entreprises agricoles pour des moyens de subsistance résilients au changement climatique ;

- Développer et mettre en œuvre des interventions transformatives en matière de genre qui adresse les croyances et pratiques socioculturelles néfastes qui exacerbent la vulnérabilité des femmes au changement climatique.

Les enfants et les jeunes

Le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage de 2024 a montré que plus de 52 % de la population burundaise a moins de 18 ans. Au-delà des pertes matérielles, les catastrophes climatiques engendrent des conséquences humaines et sociales profondes, touchant particulièrement les enfants en raison de leur vulnérabilité physiologique, comportementale et de leur dépendance envers les personnes qui en ont la charge. Ces impacts se répercutent sur leurs droits fondamentaux, notamment la survie, le développement et la protection des enfants. Par ailleurs, en raison d'effets à long terme des changements climatiques, ces impacts concernent les générations actuelles et futures.

L'accès à l'eau potable, à l'alimentation, à l'éducation, à la santé et au logement se trouve compromis, affectant ainsi l'avenir des enfants et du pays tout entier. Le changement climatique expose les jeunes Burundais à des difficultés économiques qui compromettent leur chance à l'autonomie économique face à la perturbation des secteurs clés comme l'agriculture et l'élevage, particulièrement les jeunes filles. L'obstruction des moyens de survie et la fermeture des écoles conduisent à des mécanismes de survie néfastes tels que les mariages précoces ou le sexe transactionnel qui exposent aux grossesses précoces.

Les enfants et les jeunes ne sont pas uniquement victimes des crises climatiques, mais sont aussi des acteurs de changement. Un apprentissage précoce des enjeux environnementaux facilite leur compréhension des défis liés au climat et encourage l'émergence de solutions adaptées à leur réalité locale. Le soutien aux clubs environnementaux leur offre des espaces pour s'impliquer concrètement, à travers des initiatives comme la conservation, le reboisement ou la gestion durable des ressources naturelles.

En outre, développer des stratégies pour renforcer les moyens économiques des familles et jeunes affectés permettrait de garder les jeunes filles à l'école et réduire les mariages précoces. Pour que les jeunes deviennent des acteurs clés dans les actions contre le changement climatique, il serait primordial d'investir dans leur éducation et apprentissage des compétences résilientes au changement climatique, notamment dans les économies vertes et du carbone.

Personnes vivant avec handicap

Les personnes vivant avec handicap, les personnes âgées et autres groupes minoritaires subissent une marginalisation accrue qui se matérialise par un accès limité aux services sociaux de base (éducation, santé, information et formation, protection sociale, ...). Estimées à 15 % de la population totale (selon l'OMS), les personnes vivant avec handicap sont parmi les plus vulnérables aux effets du changement climatique avec un impact disproportionné à prendre en compte dans la planification de l'action climatique, aussi bien en matière de mécanismes d'adaptation qu'en matière de justice climatique. Pour les rendre plus résilientes, il faut promouvoir l'accessibilité dans tous ses aspects (par exemple des constructions des infrastructures publiques adaptées aux personnes vivant avec handicap, la communication dans des formats accessibles), la prise en compte du handicap dans les initiatives de relèvement économique, renforcement de résilience communautaire.

6.2 Déplacements liés aux effets néfastes du changement climatique et aux catastrophes : effets multiplicateurs de vulnérabilité

6.2.1 Lien entre migration et changement climatique

Intégrer la mobilité humaine dans la CDN 3.0 est une nécessité stratégique : la mobilité humaine (déplacements liés aux catastrophes, relocalisations planifiées, migration de main-d'œuvre, mobilité forcée, etc.) est à la fois une conséquence des impacts climatiques et, lorsqu'elle est bien planifiée, une stratégie d'adaptation qui renforce l'efficacité et l'inclusivité de l'action climatique nationale. La réalité burundaise confirme l'urgence : en juillet 2025, le recensement comptait 89 114 PDI, dont 92 % déplacées par des catastrophes, avec une forte proportion d'enfants (35 %) et de femmes/filles (56 %), qui sont des profils particulièrement exposés. La mobilité climatique recouvre migrations, déplacements internes, relocalisations planifiées, et mobilité forcée déclenchés tant par des aléas extrêmes (inondations, glissements, stress hydriques, vents, etc.) que par des processus à évolution lente (montée du niveau du lac Tanganyika, dégradation des sols, perte de biodiversité).

Le Burundi s'est engagé sur cette thématique au plan régional via la Déclaration ministérielle de Kampala sur les Migrations, l'Environnement et le Changement Climatique (KDMECC), et a validé en 2025 son Plan d'action national pour sa mise en œuvre - cadre qui aligne la résilience et les capacités d'adaptation climatique des communautés avec la CDN 3.0, le PND et le PNA. Cette intégration doit être multisectorielle (énergie, agriculture/foresterie, infrastructures, déchets) et transversale (genre, pertes et dommages, handicap, jeunesse), avec des indicateurs spécifiques de mobilité humaine dans les plans d'action sectoriels. Elle doit aussi reconnaître les opportunités d'adaptation de développement durable, notamment l'apport de la diaspora et des migrants de travail (transferts, compétences, soutien aux relocalisations familiales).

6.2.2 Typologie de la mobilité humaine liée au Changement climatique

La mobilité climatique au Burundi prend plusieurs formes :

- Déplacements liés aux catastrophes, relocalisations planifiées, migrations de travail, et immobilité involontaire (« populations piégées »).
- Déplacements liés aux catastrophes : inondations récurrentes (plaines du nord-ouest, pourtour du lac Tanganyika), crues de la Rusizi, épisodes El Niño (pluies torrentielles, glissements), stress hydrique prolongés (Kirundo), érosion des terres. Ces chocs détruisent habitats, cultures et revenus, et accroissent les risques de VBG et d'abandon scolaire.
- Relocalisation planifiée : mesure d'adaptation de dernier recours pour sortir durablement des zones à très haut risque de catastrophes (Gateri/Buganda ; Mutambara/Rumonge), avec des défis fonciers, d'infrastructures et d'insertion économique.
- Migration de travail (interne/transfrontalière) : mouvements ruraux-urbains et échanges transfrontaliers (commerce/journalier, saisonnier) accentués par la baisse de rendements, l'érosion et les stress hydriques ; ils posent des défis d'intégration mais offrent des opportunités de formation, d'entrepreneuriat dans la transition juste et de planification urbaine inclusive et résiliente aux effets du changement climatique.
- Populations piégées/immobilisées : ménages très pauvres ou contraints de rester dans des zones chroniquement inondables (Gatumba, Rukaramu, etc.), exposés à des pertes répétées et à des risques sanitaires et sociaux.

6.2.3 Déplacements liés aux effets néfastes du changement climatique et aux catastrophes : effets multiplicateurs de vulnérabilité

Les déplacements spontanés et/ou prolongés aggravent la précarité des ménages (perte d'actifs et de moyens de subsistance, ruptures scolaires, risques sanitaires et VBG) et mettent sous tension les services essentiels des zones d'accueil. Au Burundi, la très grande majorité des PDI vit en communautés d'accueil ($\approx 90\%$), ce qui exige des réponses d'adaptation qui soutiennent à la fois déplacés et communautés hôtes (eau/assainissement, santé, éducation, logement) avec une attention particulière à la gestion des ressources naturelles et aux moyens de subsistance agricole. Les femmes et filles, ainsi que les enfants, figurent parmi les plus affectés : les déplacements renforcent les risques de VBG, la perturbation scolaire et l'exclusion des services, ce qui appelle des mesures de protection sociale, d'accès à l'éducation (espaces d'apprentissage sûrs) et de santé adaptée. Des retours d'expérience, comme les communautés déplacées de Gatumba en 2024 suite au phénomène climatique extrême El Niño illustrent l'impact sanitaire (maladies infectieuses, paludisme) et l'interruption scolaire prolongée avec des effets différenciés pour les filles.

Dans la CDN 3.0, la réponse d'adaptation est double : s'attaquer aux causes climatiques des déplacements (réduction des risques, aménagement urbain, alertes accessibles) et continuité des services essentiels (agriculture, éducation, santé, WASH, logement) pour les PDI et les communautés hôtes. Ces mesures sont priorisées dans les communes à risque et ciblent en particulier les ménages dirigés par des femmes, les enfants et les personnes vivant avec handicap.

6.2.4 Mobilité humaine planifiée et migration de travail : leviers d'adaptation et de relèvement face aux effets du changement climatique

La relocalisation planifiée, sûre et durable constitue un instrument d'adaptation de dernier recours pour les populations vivant dans des zones à haut risque, notamment exposées aux inondations, glissements de terrain ou à la montée du lac Tanganyika. Elle vise à offrir des conditions de vie plus sûres et plus dignes hors des zones exposées, tout en favorisant la réinsertion socio-économique des ménages déplacés.

L'accès à une énergie propre et durable renforce également la résilience et la réinsertion dans les contextes de déplacement. Le déploiement de solutions solaires et de biogaz dans les sites de relocalisation et les centres d'accueil, ainsi que la valorisation des résidus agricoles, réduit la pression sur les forêts et favorise l'émergence de nouvelles chaînes de valeur locales. En intégrant la transition énergétique dans les stratégies communautaires d'adaptation, ces initiatives contribuent à la création d'emplois et à l'autonomisation économique des ménages déplacés et hôtes.

Le **renforcement des moyens de subsistance** résilients passe aussi par la promotion de l'agriculture intelligente face au climat et des solutions fondées sur la nature. La formation des personnes déplacées, rapatriées et communautés hôtes aux techniques agro-écologiques, la restauration des écosystèmes et la protection des aires sensibles autour des sites de déplacement favorisent la sécurité alimentaire et la stabilité économique à long terme.

Enfin, la **migration de travail**, qu'elle soit interne ou transfrontalière, constitue une stratégie d'adaptation proactive qui diversifie les revenus et soutient la résilience locale. La diaspora burundaise joue un rôle clé dans ce processus : ses transferts, ses compétences et ses

investissements peuvent être mobilisés pour appuyer la modernisation agricole, le développement d'entreprises locales et les infrastructures communautaires.

La CDN 3.0 reconnaît ainsi la mobilité humaine organisée (relocalisation planifiée et migration de travail) comme une stratégie d'adaptation et de relèvement intégrée. Elle vise à transformer les dynamiques de déplacement en opportunités de reconstruction, de diversification économique et de renforcement des capacités locales, afin d'assurer un développement résilient, inclusif et durable face aux effets du changement climatique. Elle contribue ainsi au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes à travers la prévention, la préparation et la gestion des risques de catastrophes

6.3 Planning familial et changement climatique

Les parties prenantes reconnaissent qu'au Burundi la démographie est un des facteurs de déforestation et de dégradation des ressources naturelles. Ils ont recommandé de mettre en place des programmes intégrés faisant le lien entre le planning familial, la gestion durable des ressources naturelles, l'agriculture et l'énergie bois. Il faudrait trouver un consensus entre les approches prônées par les partisans des méthodes naturelles de planning familial et les partisans des méthodes contraceptives modernes tout en respectant les convictions culturelles et religieuses. Une des approches pourrait être le renforcement de l'éducation des filles et l'amélioration de la santé de la mère.

6.4 Programme d'alimentation en milieu scolaire (PNAS)

Dans le cadre de l'implication des jeunes dans les programmes d'éducation environnementale et des changements climatiques, un programme d'alimentation en milieu scolaire est envisagé. L'intégration du PNAS dans la CDN 3.0 représente une opportunité stratégique, politique et financière pour renforcer la résilience des communautés et leurs capacités d'adaptation face aux effets du changement climatique, tout en contribuant à l'atténuation du changement climatique.

6.4.1 Renforcement du capital humain

Les programmes de cantines scolaires améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle des enfants, favorisent de meilleurs résultats d'apprentissage et réduisent l'absentéisme, notamment chez les filles. Ils participent ainsi au développement du capital humain, condition essentielle à une adaptation durable au changement climatique.

6.4.2 Soutien aux pratiques agricoles durables et résistantes aux aléas climatiques

En privilégiant l'achat de denrées locales, saisonnières et durables et en adaptant les menus, le programme peut permettre de soutenir des pratiques agricoles durables, résilientes, adaptées aux aléas climatiques, tout en réduisant l'empreinte carbone associée au transport des denrées. Il peut ainsi permettre de soutenir la souveraineté alimentaire et la dynamisation des économies rurales grâce à des débouchés stables pour les petits producteurs impliqués dans les différentes chaînes de valeur.



6.4.3 Réduction des émissions liées au gaspillage alimentaire

Une meilleure gestion des stocks, la prévention des pertes alimentaires et le recyclage des déchets organiques peuvent contribuer à la réduction des émissions liées au gaspillage alimentaire.

6.4.4 Promotion de modes de cuisson plus respectueux de l'environnement

L'introduction de technologies de cuisson propres et économes en énergie permettrait également de diminuer la consommation de bois-énergie et de freiner la déforestation, tout en réduisant les émissions liées aux modes de cuisson traditionnels. Ces technologies d'économie d'énergie pourraient être étendu sur d'autres initiatives comme le biogaz dans les zones à haute agglomération.

6.4.5 Sensibilisation des enfants sur la problématique de l'alimentation durable et des aspects de changement climatique

Le Programme National d'alimentation scolaire offre une plateforme éducative pour sensibiliser les élèves aux pratiques agricoles durables, à la conservation des sols, à la gestion rationnelle de l'eau et aux liens entre systèmes alimentaires et changement climatique. Cette approche pédagogique renforce la préparation des jeunes générations aux défis environnementaux futurs.

Cette approche intégrée et transversale offerte par le PNAS associe adaptation climatique, atténuation du changement climatique et développement socio-économique et transition vers des systèmes alimentaires durables. L'inscription du PNAS dans la CDN 3.0 et la valorisation de ses contributions à la résilience des communautés rurales, à la sécurité alimentaire et à la consolidation du capital humain constitue un levier stratégique pour la mobilisation de financements climatiques internationaux et de ressources nationales.

7 Moyens de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'atténuation et de l'adaptation climatique au Burundi nécessite plusieurs types de soutien et de ressources. Pour réussir, il est essentiel de répondre à ces besoins par le biais d'une approche intégrée, qui combine des efforts nationaux et internationaux. Le renforcement des capacités, l'accès aux financements, le développement de technologies appropriées et la participation active des communautés sont tous des éléments clés pour assurer une mise en œuvre efficace des mesures d'atténuation et d'adaptation. Un engagement soutenu des autorités nationales, des partenaires internationaux et des acteurs locaux est crucial pour relever les défis posés par le changement climatique.

Le caractère dynamique de la vulnérabilité, souvent influencé par plusieurs facteurs (environnementaux, socio-économiques, politiques et institutionnels) et la nécessité de promouvoir les mesures d'atténuation, rendent complexe toutes les actions menées :

- ✓ **La planification de l'adaptation au niveau national** : les initiatives d'adaptation entreprises et mises en œuvre au niveau national apportent en général des réponses à des situations d'urgence à court terme. Le Plan National d'Adaptation (PNA) à actualiser régulièrement permet d'intégrer une approche de planification participative et coordonnée à moyen et long terme dans les initiatives du Burundi ;
- ✓ **La bonne maîtrise du cadre réglementaire et des moyens de mise en œuvre des engagements** : la bonne exécution des engagements nécessite le renforcement des moyens techniques (système régulier de collecte de données quantitatives et qualitatives), technologiques (équipements appropriés) et humains (renforcement des capacités des acteurs). Il faut également veiller à la mise en place des procédures législatives simplifiées et des codes sectoriels (code de l'eau, code de l'environnement, code forestier, code de la pêche, etc.) intégrant les changements climatiques ;
- ✓ **La mise en place d'une approche multisectorielle** : le changement climatique impacte de façon transversale les secteurs clés de l'économie nationale. Une résilience efficace face à cette problématique nécessite l'adoption d'une approche multisectorielle et intersectorielle permettant de renforcer la concertation et la coordination entre les acteurs et faciliter la mise en place d'un cadre harmonisé des interventions ;
- ✓ **L'élaboration d'une stratégie de communication efficace** : il est essentiel que les acteurs politiques soient sensibilisés aux effets du changement climatique, au même titre que les communautés impactées. L'adoption d'une stratégie de communication orientée « citoyen » et « décideur » devient alors une nécessité, afin de mieux impliquer toutes les parties prenantes dans le processus d'adaptation ;
- ✓ **Évaluation du coût de l'adaptation** : le changement climatique est un processus continu. Il est essentiel en plus de la définition de la manière dont l'adaptation sera menée, de savoir à quel coût adapter le Burundi et le rendre résilient face à un climat sans cesse changeant. Cette évaluation fait souvent défaut à cause du manque de données et de modélisation qui permettent de cerner correctement l'opportunité économique des mesures d'adaptation envisagées.

7.1 Estimation budgétaire globale

7.1.1. Estimation budgétaire pour l'atténuation

Tableau 10. Estimation budgétaire globale du secteur Energie

Actions prioritaires	IOV	Objectif inconditionnel	Objectif Conditionnel	Coût x 1 000 USD
1. Accroître la capacité de production de l'énergie hydroélectrique à travers le Pacte national pour l'énergie « COMPACT » pour la République du Burundi	Nombre de nouvelles centrales hydroélectriques fonctionnelles	59 760	3 449 287	3 509 047
	Nouvelle capacité de production hydroélectrique			
2. Electrifier les centres du Pays	Nombre de chefs-lieux de communes électrifiés	2 150	40 850	43 000
3. Promouvoir les énergies renouvelables en milieu rural à travers Pacte national pour l'énergie « COMPACT » pour la République du Burundi	Nombre de centres électrifiés	5 700	408 300	414 000
	Nombre de ménages ayant reçu des kits solaires			
	Nombre d'établissements de santé électrifiés			
	Nombre d'établissements scolaires électrifiés			
	Nombre de ménages ayant reçu des foyers améliorés			
	Nombre de plateformes solaires multiservices			
4. Appuyer la production et la vulgarisation des foyers améliorés à travers Pacte national pour l'énergie « COMPACT » pour la République du Burundi	Nombre de ménages ruraux qui utilisent des foyers améliorés pour la cuisson	4	274	278
	Nombre de ménages urbains qui utilisent des foyers améliorés pour la cuisson			
5. Fonds de contre partie	Nombre de projets ayant bénéficié la contre partie	20 545	0	20 545
6. Soutenir les initiatives de production de l'énergie alternative à travers le recyclage des déchets	Nombre de certificats délivrés	2 000	0	2000
7. Construction et équipement d'usine de montage et de production de panneaux solaires photovoltaïques pouvant produire 12 MW par an	Capacité des panneaux produits	43	0	43
8. Approvisionnement énergétique des villages de paix ruraux par systèmes solaires photovoltaïques à travers Pacte national pour l'énergie « COMPACT » pour la République du Burundi	Nombre de villages de paix électrifiés par le système solaire	2	157	159
9. Aménager une centrale thermique à base de déchets municipaux	Capacité installée	5 400	102 600	108 000
Total		95 604	4 001 468	4 097 072

Tableau 11. Estimation budgétaire globale du secteur PIUP

Actions prioritaires	IOV	Objectif inconditionnel	Objectif Conditionnel	Coût x 1000 USD
1. Projet d'Appui au Développement de la Recherche et de l'Innovation dans le secteur industriel « PADRI en sigle »	Nombre d'industries bénéficiant des résultats du projet	78	1 484	1 562
Total		78	1 484	1 562

Tableau 12. Estimation budgétaire globale du secteur agriculture

Action prioritaires	IOV	Objectif inconditionnel	Objectif Conditionnel	Coût x 1000 USD
1. Améliorer la composition des aliments pour le bétail	Nombre d'aliments composés	19	368	387
Total		19	368	387

Tableau 13. Estimation budgétaire globale du secteur FAT

Action prioritaires	IOV	Objectif inconditionnel	Objectif Conditionnel	Coût x 1000 USD
1. Reboiser les chaînes de montagnes surplombant les dépressions orientales de KUMOSO	Superficie emblavée	24 000	221 000	245 000
2. Développer la foresterie rurale	Superficies créées	701	15 301	16 002
3. Réhabiliter les milieux dégradés	Nombre de ha installés	100	7 919	8 019
4. Protéger les sources d'eau par la plantation des bambous	Nombre de ha installés	5 300	31 854	37 154
5. Développement de la culture du Moringa	Nombre de ha installés	200	706	906
TOTAL		30 301	276 780	307 081

Tableau 14. Estimation budgétaire globale du secteur déchets

Actions prioritaires	IOV	Objectif inconditionnel	Objectif Conditionnel	Coût x 1000 USD
1. Connecter les entreprises et les ménages au réseau d'épuration des eaux usées	Nombre de zones de la mairie de Bujumbura raccordés	600	11 205	11805
2. Promouvoir le recyclage des déchets pour produire du combustible de cuisson	Nombre d'usines créées	95	2000	2095
Total déchets		695	13 205	13 900
Total atténuation		126 697	4 293 305	4 420 002

Le coût total de la mise en œuvre des actions en rapport avec la composante atténuation s'élève à quatre milliards quatre cent vingt millions deux mille dollars américains (4 420 002 000 USD) dont quatre milliards deux cent quatre-vingt-treize millions trois cent cinq mille dollars américains (4 293 305 000 USD) en objectif conditionnel et cent vingt-six millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille dollars américains (126 697 000 USD) en objectif inconditionnel.

4

7.1.2. Estimation budgétaire pour l'adaptation

Tableau 15. Coût des mesures d'adaptation par secteur agriculture et élevage

SECTEUR	ACTIONS PRIORITAIRES	IOV	Objectif inconditionnel	Objectif Conditionnel	Coût en USD*1000	
AGRICULTURE ET ELEVAGE	1	Valoriser et promouvoir les plantes autochtones médicinales, nutritionnelles et mellifères	Nombre et types de plants installés	515	0	515
	2	Promouvoir les bios pesticides utilisés en agriculture pour la réduction de la pollution et-l'amélioration de la santé humaine)	Nombre d'espèces de bio pesticides, installés et inscrits	559	0	559
	3	Effectuer une recherche inventaire phytosanitaire sur les maladies et ravageurs des cultures au Burundi	Liste des maladies et ravageurs inventoriés	126	0	126
	4	Développer et évaluer de nouvelles variétés de cultures vivrières à haut potentiel de rendement et de nutrition et résilientes au changement climatique	Nombre de nouvelles variétés introduites/zones	8 800	0	8 800
	5	Produire et diffuser les semences de qualité adaptées aux aléas climatiques	Le nombre de Kgs de semences de qualité sont disponibles	570	10 831	11 401
	6	Promouvoir l'élevage de poissons en étangs	Nombre de tonnes de production halieutique supplémentaires dans les étangs	432	8 209	8 641
	7	Améliorer l'effet génétique à travers la généralisation de l'insémination artificielle	Une structure fonctionnelle d'insémination artificielle	265	5 035	5 300
	8	Appuyer l'augmentation des productions animales	Nombre de tonnes de production animale supplémentaire	134	2 537	2 671
	9	Intégration agro-sylvo-zootechique et gestion durable des ressources naturelles	Nombre de sites pilotes mis en place	95	1 796	1 891
	10	Réhabiliter et renforcer les infrastructures d'élevage	Nombre d'infrastructures réhabilitées et renforcées	248	4 703	4 951
	11	Créer ou réhabiliter les unités industrielles de fabrication des aliments concentrés pour bétail	Nombre d'unités de fabrication des compléments alimentaires pour le bétail installées ou réhabilitées	134	2 537	2 671
	12	Développer les pratiques culturales atténuant les effets des aléas climatiques	Nombre de pratiques culturales initiées	300	5 300	5 600
	13	Promouvoir des cultures fourragères à haut rendement	Superficie cultivée	200	4000	4200
Total secteur agriculture et élevage			12 378	44 948	57 326	

Tableau 16. Coût des mesures d'adaptation par secteur santé

SECTEUR	ACTIONS PRIORITAIRES	IOV	Objectif inconditionnel	Objectif Conditionnel	Coût en USD*1000	
SANTE	1	Sensibiliser la population aux méfaits des changements climatiques sur la santé humaine	Nombre de séances de sensibilisation des ménages	640	12 163	12 803
Total secteur santé			640	12 163	12 803	

Tableau 17. Coût des mesures d'adaptation par secteur infrastructures, transports et bâtiments

4

SECTEUR	ACTIONS PRIORITAIRES	IOV	Objectif inconditionnel	Objectif Conditionnel	Coût en USD*1000	
INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS BATIMENTS	1	Promouvoir la mobilité électrique	Nombre de loi voté et promulgué	10	100	110
	2	Développer les infrastructures pour le transport non motorisé à Bujumbura	Nombre de km aménagés	67	1 278	1 345
	3	Développer les infrastructures pour le transport non motorisé	Nombre de Km aménagées	371	7 143	7 514
	4	Développer le corridor de transport sur le Lac Tanganyika	Nombre de ports aménagés et bateaux acquis	3 118	59 234	62 352
Total secteur infrastructure, transports et bâtiments			3 566	67 755	71 321	

Tableau 18. Coût des mesures d'adaptation par secteur déchets

SECTEUR	ACTIONS PRIORITAIRES	IOV	Objectif inconditionnel	Objectif Conditionnel	Coût en USD*1000	
DECHETS	1	Gérer rationnellement les déchets chimiques	Document de stratégie disponible	92	1 757	1 849
	2	Connecter les entreprises et les ménages au réseau d'épuration des eaux usées	Nombre de zones de la mairie de Bujumbura raccordés	220	4 180	4 400
	3	Gérer les déchets solides dans la ville de Bujumbura et dans les autres principales villes	Nombre des sites de transit et décharges finales des déchets solides ainsi que le nombre de centres de tri et de recyclage par ville	2 961	54 904	57 865
	4	Renforcer le gestion des déchets plastiques et appuyer les initiatives locales de collecte et de recyclage	Le système de collecte des déchets plastique et les initiatives de recyclage sont équipés	500	10 000	10 500
Total secteur déchets			3 773	70 841	74 614	

Tableau 19. Coût des mesures d'adaptation par secteur ressources en eau

SECTEUR	ACTIONS PRIORITAIRES	IOV	Objectif inconditionnel	Objectif Conditionnel	Coût en USD*1000	
RESSOURCES EN EAU	1	Aménagement des bassins versants et lutte antiérosive	Superficie des Bassins Versants aménagés	299 100	1 694 900	1 994 000
	2	Aménager des retenues collinaires pour la collecte des eaux de pluie et des cours d'eau à des fins agricoles	Nombre d'hectares irrigués et de retenues fonctionnelles aménagées	190	3 884	4 074
	3	Protéger et gérer les zones inondables	Nombre de km2 aménagés	6 761	128 468	135 229
	4	Améliorer la gestion des eaux de pluie à des fins agricoles et pour d'autres usages domestiques et la résilience des systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène face aux risques liés au changement climatique	Pourcentage de communautés ou de ménages qui ont accès à un système efficace de collecte des eaux de pluie et de projets EAH qui prennent en compte les risques climatiques.	14 500	275 500	290 000
Total secteur Ressources En Eau			320 551	2 102 752	2 423 303	

Tableau 20. Coût des mesures d'adaptation par secteur énergie

SECTEUR	ACTIONS PRIORITAIRES	IOV	Objectif inconditionnel	Objectif Conditionnel	Coût en USD*1000	
ENERGIE	1	Aménager les bassins versants des cours d'eau abritant les barrages hydro-électriques	Superficie des Bassin Versants	1 000	50 000	51 000
	2	Réhabiliter les centrales hydroélectriques existantes	Nombre de centrales réhabilitées	9 000	140 000	149 000
	3	Effectuer une densification du réseau de la ville de Bujumbura	Longueur de densification	7 775	147 725	155 500
	4	Réhabiliter le réseau de la ville de Bujumbura	Nombre de Km de lignes réhabilitées	8 910	169 290	178 200
	5	Aménager les digesteurs à Biogaz dans les infrastructures publiques	Nombre de digesteurs installés	5 500	104 500	110 000
Total secteur déchets			32 185	611 515	643 700	

Tableau 21. Coût des mesures d'adaptation par priorités transversales

SECTEUR	ACTIONS PRIORITAIRES	IOV	Objectif inconditionnel	Objectif Conditionnel	Coût en USD*1000	
PRIORITES TRANSVERSALES	1	Effectuer un suivi de l'environnement du Burundi en temps réel pour un développement durable	Type et nombre d'outils acquis et nombre de séances de formation en PUMA, MESA et GMES - Nombre de participants	3 042	57 802	60 844
	2	Cartographier des zones/communautés plus affectées par le risque climatique et améliorer la résilience des systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène	Pourcentage de points d'eau disposant d'activités de préservation et de protection de la source	4 100	77 900	82 000
	3	Améliorer les connaissances sur le changement climatique, la prévention des maladies liées au changement climatique et la réduction des risques de catastrophes au niveau communautaire	Nombre de collines/sous-collines ayant bénéficié de formation au changement climatique/réduction des risques de catastrophe	3 700	70 300	74 000
	4	Programme d'alimentation scolaire	Couverture universelle en 2032	2 200	41 800	44 000
	5	Programme des jeunes	Degré d'appropriation	10 000	190 000	200 000
	6	Programme des vulnérables	% de diminution de la vulnérabilité	10 000	190 000	200 000
Total Priorités Transversales			33 042	627 802	660 844	
TOTAL ADAPTATION			406 135	3 537 776	3 943 911	

Le coût total de la mise en œuvre des actions en rapport avec la composante Adaptation s'élève à trois milliards neuf cent quarante-trois millions neuf cent onze mille dollars américains (3 943 911 000 USD) dont trois milliards cinq cent trente-sept millions sept cent soixante-seize mille dollars américains (3 537 776 000 USD) en objectif conditionnel et quatre cent six millions cent trente-cinq mille dollars américains (406 135 000 USD) en objectif inconditionnel

Le coût global de sa mise en œuvre est estimé à 8 363 913 000 USD dont :

- 4 420 002 000 USD dédiés aux actions d'atténuation avec (4 293 305 000 USD) en objectif conditionnel et 126 697 000 USD en objectif inconditionnel ;

- 3 943 911 000 USD pour les actions d'adaptation, dont 3 537 776 000 USD USD en objectif conditionnel et 406 135 000 USD en objectif d'inconditionnel.

7.2 Mécanismes de financements durables et novateurs

La mise en œuvre de la CDN 3.0 du Burundi nécessite de mobiliser les ressources adéquates. Une stratégie combinant les ressources nationales, les financements externes, l'innovation domestique et le renforcement des capacités institutionnelles pour assurer une transition efficace et résiliente vers une économie à faible émission de carbone est essentielle.

Les mécanismes de financement internationaux représentent la source principale de soutien. Le Burundi fait recours aux fonds du Fonds Vert pour le Climat (FVC), du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), ainsi que du Fonds d'Adaptation. La coopération bilatérale et multilatérale avec des institutions comme la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD), fournissent des subventions et des prêts concessionnels pour des infrastructures climatiques.

. La participation au marché international du carbone, par le biais de programmes comme la REDD+ (Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts), offre également une opportunité de monétiser les efforts de protection des écosystèmes forestiers.

Enfin, le renforcement des partenariats public-privé (PPP) est essentiel pour mobiliser des capitaux privés. Le gouvernement peut encourager les entreprises locales à investir dans des projets verts en offrant des incitations fiscales et un accès facilité au crédit pour les projets durables. Une gouvernance robuste et transparente, associée au renforcement des capacités des acteurs nationaux, est indispensable pour assurer que ces financements soient utilisés de manière efficiente et qu'ils contribuent réellement aux objectifs de la CDN.

7.3 Dispositif institutionnel de suivi de la CDN

Les arrangements institutionnels qui seront utilisés sont ceux qui sont alignés au décret Présidentiel N° 100/02 du 18 septembre 2025 portant missions, organisations et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage. La CDN sera coordonnée par le Programme Environnement et gestion durable des terres qui a en son sein des actions liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

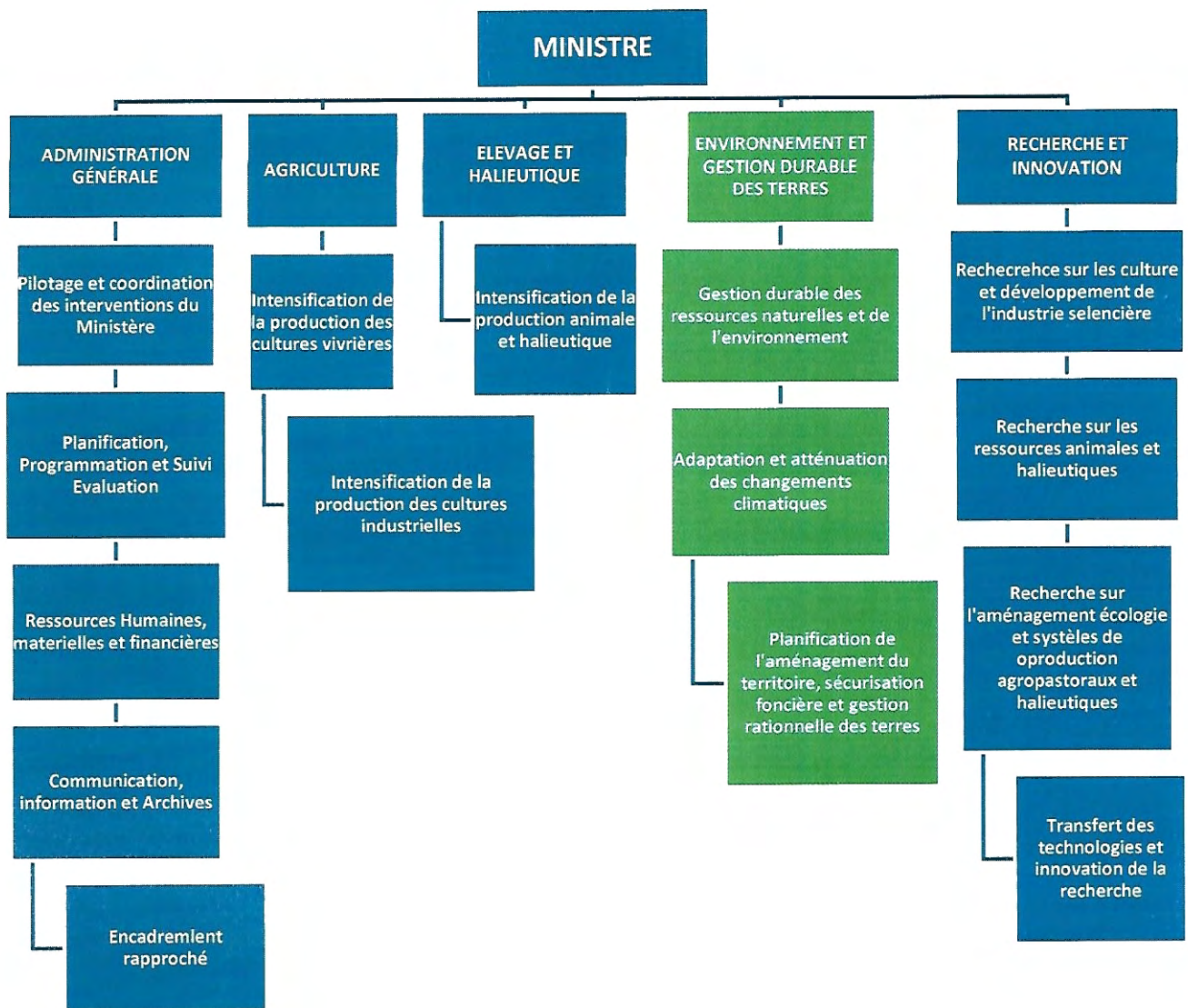


Figure 23. Organigramme simplifié du Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage

L'organisation du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage permet une meilleure articulation et synergie entre les services de l'administration centrale (composée par le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Permanent, l'inspection générale, les directions générales chargées des programmes, les actions, les directions, les services et les cellules), la division provinciale (dotée des services en charge de l'agriculture, de l'élevage et halieutique, de l'environnement et de la gestion des terres, administration et finance et le secrétariat) et le niveau communal (avec les services de l'environnement, la gestion durable des terres, l'agriculteur, l'élevage et l'halieutique)

Il sied de rappeler que le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage travaille en étroite collaboration avec les autres ministères sectoriels notamment le Ministère en charge de l'Énergie, des Infrastructures, de l'Industrie, la Santé, le tourisme, la communication ainsi que toutes les autres institutions impliquées dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation.

7.4 Système de suivi-évaluation et d'apprentissage

Le système de suivi-évaluation et d'apprentissage (SEA) de la CDN 3.0 pour l'adaptation climatique et les actions d'atténuation au Burundi est essentiel pour mesurer l'efficacité des initiatives d'adaptation et d'atténuation, tirer des leçons des expériences passées et ajuster les politiques et stratégies en conséquence.

Il va capitaliser les expériences et les leçons apprises du Comité multisectoriel pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la CDN 3.0. Ce comité a été mis en place par la lettre N° 710/8264/2024 du 7 novembre 2024 du Ministre de l'environnement de l'Agriculture et de l'élevage désignant les membres de la Commission d'actualisation de la CDN.

Bien que le système de suivi-évaluation et d'apprentissage de l'atténuation et de l'adaptation climatique au Burundi soit en développement, il repose sur des structures institutionnelles, des indicateurs clairs, des processus d'évaluation réguliers et un engagement envers l'apprentissage et le partage des connaissances. Renforcer ce système est crucial pour garantir l'efficacité des interventions d'adaptation et d'atténuation pour construire une résilience durable face aux impacts du changement climatique. Une collaboration continue entre les différents acteurs, y compris les communautés locales, le secteur privé, les ONG et les partenaires internationaux, est essentielle pour améliorer ce système.

Il est essentiel que le système mis en place explicite les indicateurs à long terme et la périodicité du rapportage.

Les principaux éléments qui composent le système de suivi-évaluation et apprentissage sont les suivants :

- Indicateurs de suivi : (i) Des indicateurs spécifiques sont élaborés pour évaluer l'impact des mesures d'atténuation et d'adaptation. Ceux-ci peuvent inclure des indicateurs de performance liés à la réduction des émissions et à la restauration du puits de carbone, au nombre de victimes de catastrophes, à la sécurité alimentaire, à la productivité agricole, aux surfaces boisées, à la gestion des ressources en eau, à la résilience des communautés, et à la santé écosystémique ; (ii) Des efforts sont faits pour collecter des données quantitatives et qualitatives afin d'évaluer l'efficacité des interventions. Cela peut inclure des enquêtes auprès des communautés, des évaluations de terrain et des analyses de données climatiques.
- Processus de suivi et d'évaluation : (i) Des rapports périodiques sont élaborés pour rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des initiatives d'atténuation et d'adaptation, en utilisant les indicateurs définis. Ces rapports peuvent être soumis à des niveaux national et international ; (ii) Des évaluations externes peuvent être menées pour apporter une perspective indépendante sur l'efficacité des programmes d'atténuation et d'adaptation et pour identifier les domaines à améliorer.
- Apprentissage et partage des connaissances : (i) Des ateliers et des séminaires sont organisés pour partager les résultats des évaluations et discuter des leçons apprises. Cela permet aux parties prenantes d'échanger des expériences et de promouvoir des pratiques efficaces ; (ii) Les leçons tirées des initiatives d'atténuation et d'adaptation sont documentées pour être partagées avec d'autres acteurs, tant au niveau national, régional qu'international.

- Intégration dans la planification et la budgétisation aux niveaux national, sectoriel et local :
(i) Les résultats du suivi et de l'évaluation sont utilisés pour ajuster et améliorer les politiques et les stratégies d'atténuation et d'adaptation. Cela garantit que les interventions restent pertinentes et efficaces face aux évolutions des conditions climatiques et des besoins des communautés ; (ii) L'implication des communautés locales dans le processus de suivi-évaluation contribue à garantir que leurs perspectives et besoins sont pris en compte.

7.5 Dispositif de MRV

Le dispositif MRV retenu sera ajusté en fonction de la nouvelle réorganisation en cours du Ministère en charge de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage. Il sera coordonné par le Programme environnement et gestion durable des terres et impliquera tous les secteurs concernés par la CDN et les autres aspects de la transparence climatique en général.

Il permettra de faire le suivi, le rapportage et la vérification des données sur les émissions mais sera également étendu à toutes les actions de transparence dans la gestion des projets et les financements climatiques dédiés à l'atténuation et à l'adaptation.

7.6 Gouvernance et équité : pour une action climatique inclusive

Une gouvernance climatique efficace repose sur des institutions capables de planifier, coordonner et suivre les actions d'atténuation et d'adaptation de manière intégrée, inclusive et fondée sur des preuves. L'intégration de la mobilité humaine dans la gouvernance climatique exige de renforcer les capacités institutionnelles aux niveaux national et local afin d'assurer la cohérence entre les politiques de développement, de gestion des risques et de relèvement, comme souligné par le **Plan d'action national du Burundi pour la mise en œuvre de la KDMECC**. Cette approche permet de mieux anticiper les besoins liés aux déplacements, d'orienter les investissements publics et de garantir que les politiques d'adaptation bénéficient équitablement aux populations vulnérables, y compris les personnes déplacées internes, les rapatriés et les communautés hôtes.

L'action climatique doit également être inclusive et équitable, en reconnaissant la diversité des expériences et des besoins selon le genre, l'âge, le handicap, le groupe culturel ou le statut migratoire. La participation active des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec handicap et des peuples autochtones dans la planification et la mise en œuvre des programmes d'atténuation et d'adaptation renforce leur ancrage communautaire et leur légitimité. Ces acteurs, souvent moteurs d'innovation sociale et économique, doivent être pleinement impliqués dans les processus décisionnels, la gouvernance locale et la conception des projets de résilience, afin de favoriser la cohésion sociale et la réinsertion socio-économique durable des ménages affectés par la mobilité climatique.

7.7 Plan d'action de la mise en œuvre

La mise en œuvre réussie de la CDN 3.0 au Burundi nécessite une approche intégrée et collaborative, impliquant toutes les parties prenantes, à savoir les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les organisations des systèmes des Nations Unies, les associations et ONG, les communautés locales et les institutions gouvernementales. Un engagement fort envers le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources, l'intégration des objectifs climatiques dans les stratégies

de développement et la participation communautaire sera essentiel pour atteindre les objectifs fixés dans la CDN 3.0 et renforcer la résilience du pays face aux impacts du changement climatique. Pour assurer la mise en œuvre réussie de cette CDN, un plan d'action structuré est nécessaire. Les partenaires engagés à mettre en œuvre la CDN 3.0 peuvent se référer aux éléments stratégiques définis dans la liste des résultats et des objectifs par axes prioritaires d'intervention retenus de commun accord (annexe 4)

7.7.1 Les Principaux axes d'intervention retenus

La stratégie de ce plan d'action va tourner autour des principaux axes stratégiques qui englobent tous les défis décrits plus-haut. Le tableau 22 ci-dessous liste les dix (10) principaux axes d'intervention retenus.

Tableau 22. Liste d'axes stratégiques d'intervention retenus

Série	Désignation
1	Renforcement du dispositif institutionnel et organisationnel
2	Amélioration de la mise en œuvre de la CDN (atténuation, adaptation) et de la qualité des prestations
3	Anticipation et gestion des risques climatiques
4	Promotion de la recherche-développement et transfert de technologie
5	Renforcement des capacités
6	Gestion des connaissances et communication
7	Prise en compte du lien entre la mobilité humaine, l'environnement et la gestion des catastrophes, implication du genre, de la jeunesse, de l'enfance, des personnes vivant avec handicap et des peuples autochtones
8	Renforcement du partenariat et mobilisation des financements
9	Atténuation (REDD +)
10	Lutte antiérosive

Chaque axe sera décomposé en objectifs opérationnels visant à relever les défis mentionnés ci-haut.

8 Contribution aux objectifs de développement durable et alignement aux stratégies et priorités nationales

8.1 Contribution aux ODD

La Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) 3.0 du Burundi constitue un instrument essentiel pour l'accélération de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) en intégrant l'action climatique dans le plan national de développement (PND). Son approche se concentre principalement sur la résilience et la durabilité des secteurs socio-économiques vitaux. En matière d'atténuation, l'engagement à développer les énergies renouvelables (hydroélectricité, solaire) et à promouvoir l'efficacité énergétique contribue directement à l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et soutient indirectement l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique) par la création d'emplois verts. De plus, les objectifs de réduction des émissions liés à l'accroissement de la couverture forestière et à la gestion durable des forêts (REDD+) ont un impact direct sur l'ODD 15 (Vie terrestre) en protégeant les écosystèmes, et sur l'ODD 13 (Action climatique) qui est l'objectif transversal de la CDN.

L'impact de la CDN 3.0 sur les ODD est également manifeste à travers les mesures d'adaptation visant les populations les plus vulnérables. En se focalisant sur des secteurs comme l'agriculture résiliente et la gestion des ressources en eau, la CDN contribue de manière significative à l'éradication de la faim (ODD 2) et à l'accès à l'eau propre et à l'assainissement (ODD 6), des besoins fondamentaux étroitement menacés par les aléas climatiques. L'intégration des questions de mobilité humaine liée au climat et l'adoption d'une approche inclusive, prenant en compte le genre et les communautés vulnérables, renforcent par ailleurs l'atteinte de l'ODD 1 (Pas de pauvreté) et de l'ODD 5 (Égalité entre les sexes), assurant ainsi que l'action climatique au Burundi est un levier pour un développement qui ne laisse personne de côté.

8.2 Alignement aux stratégies et priorités nationales

La mise en œuvre de la **CDN 3.0 du Burundi** représente un levier pour accélérer le développement durable du pays, renforcer la résilience des populations et diversifier l'économie. Il y a des co-bénéfices socio-économiques attendus et leur alignement avec les **Visions Burundi 2040 et 2060**, le **Plan National de Développement révisé 2018-2027** ainsi qu'avec les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** et d'autres agendas internationaux. Elle contribue à la mise en œuvre des recommandations qui ont été émises par la population lors des consultations provinciales :

- **Diversification des sources d'énergie** réduction de la dépendance au bois de chauffe et charbon de bois grâce aux énergies renouvelables.
- **Impliquer les populations femmes jeunes personnes vivant avec handicap administration et société civiles dans la mise en œuvre de la CDN 3.0.**
- **Création d'emplois verts** : dans les secteurs de l'énergie propre, de l'agroforesterie, de la gestion des déchets et de la restauration des écosystèmes. Reboiser les espaces dénudés.
- **Amélioration de la santé publique** : réduction de la pollution de l'air et de l'eau, meilleure prévention des maladies liées au climat. Grâce à l'aménagement urbain, renforcer les systèmes de collecte des déchets. Le planning familial, en revoyant à la hausse l'âge du mariage et sensibilisation.

- Sensibilisation et communication sur des questions environnementales, priorisation du transport en commun, promouvoir l'échafaudage métallique au lieu du bois lors des constructions de grande envergure pour diminuer la déforestation.
- **Renforcement de la sécurité alimentaire et hydrique** : pratiques agricoles résilientes et gestion intégrée des ressources en eau, agroforesterie.
- **Amélioration des infrastructures** : développement urbain durable.

Tableau 23. Lien entre les priorités sectorielles d'adaptation et les ODD

Priorité d'adaptation	Objectif de développement durable (ODD)				
Agriculture et élevage	1 PAS DE PAUVRETE	2	5 EGALITE ENTRE LES SEXES	13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	15 VIE TERRESTRE
Ressources naturelles/écosystèmes/forêts et mines	2	13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	15 VIE TERRESTRE		
Ressources en eau	1 PAS DE PAUVRETE	2	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
Santé	3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE	13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES			
Energie et transport	7 ENERGIE PROPRES ET TRANSITION ENERGETIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	11 VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES	13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
Procédés Industriels et Utilisation de Produits	8 TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
Déchets	3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	

9 Conclusion

La présente CDN 3.0 a mis en exergue les avancées du Burundi dans la concrétisation des engagements du pays dans le cadre des changements climatiques et dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Elle contribue à consolider les acquis des CDN antérieures et constitue une étape importante dans la promotion de la transparence de l'action climatique.

Les consultations provinciales et l'implication de toutes les catégories des parties prenantes menées au cours de son élaboration ont permis de formuler des stratégies et des priorités de mise en œuvre qui répondent aux besoins réels des populations.

La CDN 3.0 se distingue des CDN antérieures par la robustesse des informations issues des inventaires des gaz à effets, la pertinence et l'envergure des projets et programmes prioritaires proposés dans le cadre de l'atténuation et de l'adaptation et sa forte contribution à l'augmentation de la transparence de l'action climatique au Burundi et dans la sous-région. Elle a bénéficié des résultats des inventaires des gaz à effets de serre réalisés en 2023, du PNA initial élaboré en 2023, des résultats du NERF obtenus en 2024 et de l'appui du Hub sur la transparence climatique en Afrique centrale.

La prise en compte des aspects transversaux comme le genre, l'enfance, les personnes vivant avec handicap, les peuples autochtones, le lien entre la mobilité humaine, l'environnement et le changement climatique et impacts des catastrophes sur les populations et les écosystèmes constitue également une valeur ajoutée importante.

La mise en œuvre de cette ambition représente un besoin financier global estimé à **8 363 913 000 USD**, dont **3 943 911 000 USD (47 %)** pour l'adaptation et **4 420 002 000 USD (53%)** pour l'atténuation.

La mise en œuvre de la CDN 3.0 du Burundi nécessite de mobiliser les ressources adéquates. Une stratégie combinant les ressources nationales, les financements externes, l'innovation domestique et le renforcement des capacités institutionnelles pour assurer une transition efficace et résiliente vers une économie à faible émission de carbone est essentielle. Enfin, la promotion d'une gouvernance climatique efficace qui repose sur des institutions capables de planifier, coordonner et suivre les actions d'adaptation et d'atténuation de manière intégrée, inclusive et fondée sur des preuves est une condition habilitante importante pour sa mise en œuvre.

La réussite de la CDN 3.0 dépendra en grande partie de son appropriation par les différentes parties prenantes à travers les plans d'action dont les principaux axes stratégiques ont été élaborés de façon consensuelle avec tous les acteurs à savoir : (1) Renforcement du dispositif institutionnel et organisationnel ; (2) Amélioration de la mise en œuvre de la CDN (atténuation, adaptation) et de la qualité des prestations ; (3) Anticipation et gestion des risques climatiques ; (4) Promotion de la recherche-développement et transfert de technologie ; (5) Renforcement des capacités ; (6) Gestion des connaissances et communication ; (7) Prise en compte du lien entre la mobilité humaine, l'environnement et la gestion des catastrophes, implication du genre, de la jeunesse, de l'enfance, des personnes vivant avec handicap et des peuples autochtones ; (8) Renforcement du partenariat et mobilisation des financements ; (9) Atténuation (REDD +).

Au-delà du fait que la CDN 3.0 constitue un document d'engagement, elle constitue en même temps une vitrine pour le Burundi qui promeut certaines innovations notamment les fertilisants organo-minéraux à émissions réduites par rapport aux engrais minéraux et des solutions énergétiques alternatives au bois.

Annexes

Annexe 1 : Liste des documents consultés

- Premier rapport biennal de transparence du Burundi (version validée) ;
- Stratégie de mobilisation des ressources financières pour la contribution déterminée au niveau national ;
- Stratégie nationale de la finance climatique 2023-2030 ;
- PNA validé en Aout 2023 ;
- CPDN Burundi de 2015 ;
- CDN Burundi 2020 Annexe VF (1) ;
- PANA Burundi ;
- PND Burundi 2018-2027 ;
- Vison Burundi 2040-2060 ;
- Politiques nationales sur les changements climatiques ;
- Stratégies nationales et plan d'action sur les changements climatiques ;
- Plan d'assurance qualité/De contrôle qualité (AQ/CQ) de l'inventaire des GES pour le Burundi ;
- Réaliser les cartes d'occupation des sols à l'aide d'images satellitaires et de techniques SIG pour générer des changements d'occupation des sols de 1990-2022 afin de passer au niveau 2 dans le secteur AFAT. Rapport final Livrable A, Livrable B et Livrable C ;
- La cartographie multirisque nationale du Burundi ;
- Le PDNA : Evaluation des besoins post catastrophes ;
- La Déclaration Ministérielle de Kampala sur les Migrations, l'Environnement et le Changement Climatique (2022) et le Plan d'action national du Burundi pour la mise en œuvre de la KDMECC (2025) ;
- Rapport du NERF ;
- Politique forestière ;
- Politiques de l'eau ;
- Politique de l'assainissement ;
- Enquête SMART 2024 ;
- Stratégie et plan d'actions nationaux de la biodiversité 2021-2030 (OBPE) ;
- Programme national pour le Fonds vert pour le climat 2024-2027 (FAO) ;
- Stratégie nationale de financement climatique 2023-2030 (FAO).

Annexe 2 : Membres de la commission chargée de l'actualisation de la CDN

Gitega, le 11/07/2024

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

Cabinet du Ministre

Réf. 710f/2024

A

- Monsieur NIMUBONA Christian : Directeur Général de la DGEREA
- Monsieur HATUNGIMANA Berchmans : Directeur Général de l'OBPE
- Monsieur NGENZIRABONA Augustin : Directeur Général de l'IGEBU
- Dr NKUNDWANAYO Canesius : Directeur Général de la DGAEVMAD
- Monsieur NDIKUMASABO Clément : Directeur Général de la DGATI
- NIYUNGEKO Emmanuel : D.G en charge de la Planification au MINEAGRIE
- Monsieur NDARIHONYOYE Paul : Assistant du Ministre au Ministère ayant l'Energie dans ses attributions
- BIZABISHAKA Cléophas : Directeur de l'Environnement, Hygiène et Assainissement à l'OBUHA
- Monsieur NIGARURA Alexis, Chef de service suivi-évaluation au Ministère ayant le Tourisme et l'Industrie dans ses attributions
- Dr. Jean Marius NDANYENGENZE, Cadre au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida
- Monsieur BUKURU Gedeon : Cadre à la Direction de la Planification Nationale du Ministère ayant les finances dans ses attributions
- Colonel de Police HICQUEBURUNDI Désiré : Conseiller à la Direction Générale de la Protection Civile et de la Gestion des Catastrophes
- Monsieur SAUSURIMIKE Innocent conseiller chargé des Organisations Internationales au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement
- Madame NKUNZIMANA Jeanne Francine : DAE à la DGEREA
- Monsieur NIMFASHA Joseph : DREF à la DGEREA
- Monsieur NIBITANGA Samuel : Directeur des forêts à l'OBPE
- Madame NDAYISHIMIYE Renilde : DECC à l'OBPE
- Madame KABURA Immaculée : Conseillère à la DGEREA
- Monsieur NYOROBKA Felicien Conseiller au Cabinet du MINEAGRIE
- Monsieur BARANYIKWA Désiré, Cadre à l'IGEBU
- Madame KAYOBOKE Claire : conseillère à la DAE
- Monsieur SIBOMANA Guillaume : Conseiller Juridique au Cabinet du MINEAGRIE
- Monsieur NAHAYO Justin : Conseiller à la DAE
- Monsieur NKUNZIMANA Albert : Conseiller à la DGEREA
- Monsieur BARUTWANAYO Balthazar : Cadre à la DREF
- Monsieur NDAYISHIMIYE Abel : Conseiller au Secrétariat Permanent en charge de l'Environnement

Objet : Désignation des membres de la Commission
d'actualisation de la CDN

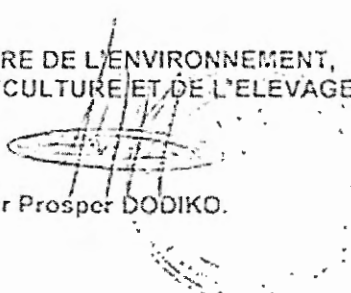
Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que vous êtes désignés membres d'une Commission chargée d'actualiser les Contributions Déterminées au niveau National (CDN), conformément à l'article 4 de l'accords de Paris.

La Présidence et la vice-présidence de la Commission sont assurées respectivement par Messieurs NIMUBONA Christian et HATUNGIMANA Berchmans tandis que le secrétariat est assuré par Madame NKUNZIMANA Jeanne Francine

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma Considération distinguée

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE


Ir Prosper DODIKO.

Annexe 3 : Lois encadrant le domaine de l'environnement et du climat au Burundi

Date de promulgation	Textes juridiques
Le 16 mai 1982	Décret-loi n°1/16 du 17 mai 1982 portant Code de la Santé Publique du Burundi.
Le 31 décembre 1992	Le décret-loi n° 100/241 du 31 décembre 1992 portant réglementation de l'évacuation des eaux usées en milieu urbain.
Le 30 juin 1993	Décret-loi n°1/033 du 30 juin 1993 portant protection des végétaux au Burundi.
Le 30 juin 2000	La loi n°1/010 du 30 juin 2000 portant code de l'environnement.
Le 30 juin 2001	La loi n°1/010 du 30 juin 2000 portant code de l'eau.
Le 16 octobre 2007	Le décret n° 100/ 292 du 16 octobre 2007 portant création, mission, composition, organisation et fonctionnement de la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de la Gestion des Catastrophes.
Le 19 mai 2009	Loi n°1/07 du 19 mai 2009 portant modification de certaines dispositions du décret-loi n°1/032 sur la production et la commercialisation des semences végétales au Burundi.
Le 28 juillet 2009	Loi N°1/13 du 28 Juillet 2009 relative à la propriété industrielle au Burundi.
Le 24 décembre 2009	Loi 1/28 du 24 décembre 2009 portant sur la police sanitaire des animaux domestiques, sauvages, aquacoles et abeilles au Burundi.
Le 07 octobre 2010	Décret n°100/22 du 7 Octobre 2010 portant mesures d'application du Code de l'Environnement en rapport avec la procédure d'étude d'impact environnemental au Burundi.
Le 30 mai 2011	Loi n°1/10 du 30 mai 2011 portant création et gestion des aires protégées au Burundi.
Le 09 août 2011	Loi n°1/13 du 9 août 2011 portant révision du code foncier du Burundi article 451 alinéa 1.
Le 10 septembre 2011	Loi n°1/17 du 10 septembre 2011 portant commerce de flore et de faune sauvages au Burundi.
Le 26 mars 2012	La Loi n°1/02 du 26 mars 2012 portant code de l'eau au Burundi en ce qui concerne la protection qualitative (art.43 à 47) et quantitative des ressources en eau (art.48 à 50).
Le 23 avril 2012	Loi n°1/08 du 23 avril 2012 portant organisation du secteur semencier au Burundi.
Le 15 octobre 2013	Loi n°1/21 du 15 octobre 2013 portant Code minier du Burundi.
Le 29 octobre 2014	Décret 100/240 du 29 octobre 2014 portant création de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE).
Le 23 avril 2015	La Loi n°1/13 du 23 avril 2015 portant réorganisation du secteur de l'électricité.
Le 23 juin 2016	Décret n°100/129 du 23 juin 2016 portant modalités d'application des dispositions du chapitre 3 : "Des droits fonciers certifiés", de la loi n°1/13 du 09 aout 2011 portant révision du code foncier au Burundi".
Le 15 juillet 2016	Loi no 1 /07 du 15 Juillet 2016, portant révision du code forestier.
Le 11 mai 2018	Loi n°1/08/2018 du 11 mai 2018 portant gestion des pesticides au Burundi.
Le 30 mai 2018	La Loi n°1/012 du 30 mai 2018 portant Code de l'offre des soins et services de santé au Burundi spécialement en ses articles 137 et 138.
Le 08 août 2018	Décret 100/099 du 08 août 2018 interdisant la fabrication, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sachets et autres emballages en plastique.
Le 04 octobre 2018	Loi n°1/21 du 04 octobre 2018 portant stabulation permanente et l'interdiction de la divagation des animaux domestiques et de basse-cour au Burundi.

Annexe 4. Liste des résultats et des objectifs par axes d'intervention retenus

Code	Axes stratégiques / Objectifs opérationnels
A1	Axe stratégique 1. Renforcement du dispositif institutionnel et organisationnel
A1O1	Objectif opérationnel 1. Réviser le cadre institutionnel
A1O1R1	Résultat 1. Le cadre réglementaire régissant la CDN révisé
A1O1R2	Résultat 2. L'interopérabilité est créée entre les différents acteurs dans le domaine du changement climatique
A1O2	Objectif opérationnel 2. Améliorer le cadre organisationnel
A1O2R1	Résultat 1. Le cadre organisationnel de la CDN est renforcé
A1O2R2	Résultat 2. Le cadre organisationnel de la CDN est mis en application
A2	Axe stratégique 2. Amélioration de la mise en œuvre de la CDN et de la qualité des prestations
A2O1	Objectif opérationnel 1. Renforcer la mise en œuvre de la CDN
A2O1R1	Résultat 1. La couverture géographique de 100% est assurée pour l'atténuation et adaptation
A2O1R2	Résultat 2. La mise en œuvre de la CDN est assurée à 100%
A2O2	Objectif opérationnel 2. Améliorer la qualité des prestations
A2O2R1	Résultat 1. Les prestations sont régulièrement assurées
A2O2R2	Résultat 2. La bonne conservation de la nature est assurée
A3 :	Axe stratégique 3. Adaptation et gestion des risques climatiques
A3O1	Objectif opérationnel 1. Évaluation des vulnérabilités et des risques climatiques
A3O1R1	Résultat 1. Les rapports d'évaluation des vulnérabilités synthétisant les analyses et conclusions sont disponibles
A3O1R2	Résultat 2. Les risques sont priorisés selon leur sévérité et probabilité d'occurrence
A3O1R3	Résultat 3. Intégration des connaissances acquises dans les politiques et plans de développement locaux
A3O2 :	Objectif opérationnel 2. Développement de stratégies d'adaptation sectorielles
A3O2R1	Résultat 1. Les stratégies d'adaptation spécifiques pour chaque secteur, prenant en compte les particularités et les besoins de chacun sont élaborées
A3O2R2	Résultat 2. Les plans d'action détaillés avec des étapes concrètes, des échéances et des responsabilités clairement définies sont développés
A3O3 :	Objectif opérationnel 3. Renforcement des infrastructures résilientes
A3O3R1	Résultat 1. Des normes et directives de construction qui intègrent la résilience climatique sont élaborées et appliquées
A3O3R2	Résultat 2. Des infrastructures existantes sont mises à niveau ou rénovées pour les rendre plus résistantes aux événements climatiques extrêmes
A3O3R3	Résultat 3. Des solutions basées sur la nature pour améliorer la gestion des eaux pluviales et la biodiversité sont intégrées
A3O4 :	Objectif opérationnel 4. Mécanismes de gestion des catastrophes
A3O4R1	Résultat 1. Des programmes de sensibilisation pour éduquer la population sur les risques et les mesures de prévention sont élaborés et disponibles

A3O4R2	Résultat 2. Des systèmes d'alerte précoce pour informer rapidement la population des risques imminents sont bien installés
A3O4R3	Résultat 3. Des infrastructures adéquates (refuges, centre de secours, etc.) pour gérer efficacement les crises et la mobilité humaine sont mises en place
A 4 :	Axe stratégique 4. Promotion de la recherche-développement et transfert de technologie
A4O1	Objectif opérationnel 1. Développement de programmes de recherche appliquée
A4O1R1	Résultat 1. Des technologies innovantes pouvant être utilisées pour résoudre des problèmes spécifiques dans divers domaines sont mises au point
A4O1R2	Résultat 2. Des mécanismes pour faciliter le partage des résultats de la recherche avec le grand public et les acteurs concernés sont mis en place
A4O2	Objectif opérationnel 2. Promotion de l'innovation et des technologies vertes
A4O2R1	Résultat 1. Des investissements dans les startups et les projets axés sur les technologies vertes sont en augmentation
A4O2R2	Résultat 2. Des émissions de gaz à effet de serre sont en diminution grâce à l'adoption de technologies vertes
A4O2R3	Résultat 3. Des conditions environnementales telles que la qualité de l'air, de l'eau et la biodiversité, dans les zones où ces technologies sont déployées, sont améliorées
A4O3	Objectif opérationnel 3. Facilitation du transfert de technologie
A4O3R1	Résultat 1. L'accès des entreprises locales aux technologies de pointe qui peuvent améliorer leur efficacité et leur compétitivité est en augmentation
A4O3R2	Résultat 2. Des programmes de formation pour les professionnels et les techniciens afin de les familiariser avec les nouvelles technologies sont organisés
A 5 :	Axe stratégique 5. Renforcement des capacités
A5O1	Objectif opérationnel 1. Formation et développement professionnel
A5O1R1	Résultat 1. Des compétences techniques et professionnelles augmentant ainsi leur efficacité sont améliorées
A5O1R2	Résultat 2. Des acteurs clés dans les secteurs concernés sont formés sur les meilleures pratiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
A5O1R3	Résultat 3. Une culture d'apprentissage favorisant l'innovation et l'amélioration continue est instaurée
A5O2	Objectif opérationnel 2. Mécanismes de suivi et d'évaluation des compétences
A5O2R1	Résultat 1. Des référentiels de compétences précis pour chaque poste ou domaine professionnel sont élaborés
A5O2R2	Résultat 2. Des évaluations périodiques pour mesurer les compétences des acteurs clés, permettant de suivre leur évolution, sont mises en place
A5O3	Objectif opérationnel 3. Sensibilisation et mobilisation communautaire
A5O3R1	Résultat 1. La compréhension des enjeux sociaux, environnementaux ou sanitaires au sein de la communauté est en amélioration
A5O3R2	Résultat 2. Les leaders locaux qui agissent comme ambassadeurs pour promouvoir les initiatives au sein de la communauté sont identifiés et formés
A6 :	Axe stratégique 6. Gestion de connaissances et communication
A6O1	Objectif opérationnel 1. Documentation et partage des meilleures pratiques
A6O1R1	Résultat 1. Des guides, manuels ou plateformes en ligne rassemblant les meilleures pratiques et leçons apprises sont élaborées et partagées
A6O1R2	Résultat 2. Des réseaux et alliances entre organisations, facilitant le partage et l'échange d'expériences, sont établis
A6O2 :	Objectif opérationnel 2. Développement de plateformes de communication

A6O2R1	Résultat 1. Divers canaux (sites web, applications mobiles, réseaux sociaux) pour faciliter l'échange d'informations sont mis en place
A6O2R2	Résultat 2. Une base données centralisée où toutes les informations, documents et ressources sont accessibles à tous les utilisateurs concernés est établie
A6O2R3	Résultat 3. La collaboration entre les équipes grâce à des outils de communication et de gestion de projets intégrés est renforcée
A6O3 :	Objectif opérationnel 3. Établissement de partenariats pour la gestion des connaissances
A6O3R1	Résultat 1. Des connections entre diverses organisations, collectivités et experts, facilitant le partage des connaissances, sont établies
A6O3R2	Résultat 2. Des guides et de documentation sur les meilleures pratiques collectées à partir des expériences des partenaires sont élaborés
A 7 :	Axe stratégique 7. Prise en compte du lien entre la mobilité humaine, l'environnement et la gestion des catastrophes, implication du genre, de la jeunesse, de l'enfance, des personnes vivant avec handicap et des groupes vulnérables
A7O1	Objectif opérationnel 1. Sensibilisation et formation sur les enjeux climatiques
A7O1R1	Résultat 1. Des connaissances sur les enjeux climatiques, y compris les causes, impacts et solutions possibles, sont améliorées
A7O1R2	Résultat 2. Des comportements plus durables, tels qu'une réduction de la consommation d'énergie, du recyclage accru ou l'élaboration de projets verts, sont adoptés
A7O1R3	Résultat 3. Des compétences spécifiques pour permettre aux communautés de contribuer activement à la lutte contre les changements climatiques, comme des compétences en agriculture durable ou en gestion de l'eau, sont acquises
A7O2	Objectif opérationnel 2. Inclusion dans la planification et la prise de décision
A7O2R1	Résultat 1. La représentation de divers groupes (communautés marginalisées, femmes, jeunes, enfance, personnes handicapées ou vulnérables, PDI, etc.) dans les processus de décision et de planification est améliorée
A7O2R2	Résultat 2. La qualité des décisions grâce à la diversité des perspectives et des expériences qui enrichissent le processus de planification est améliorée
A7O3	Objectif opérationnel 3. Promotion de solutions innovantes et adaptées
A7O3R1	Résultat 1. Des pratiques et solutions respectueuses de l'environnement, contribuant à la durabilité à long terme des communautés, sont adoptées
A7O3R2	Résultat 2. L'accès à de nouveaux marchés pour les solutions innovantes, soutenant le développement économique local, est facilité
A 8 :	Axe stratégique 8. Renforcement du partenariat et mobilisation des financements
A8O1	Objectif opérationnel 1. Renforcement du partenariat
A8O1R1	Résultat 1. Des stratégies communes sont élaborées en créant de plans d'actions et stratégies partagées pour atteindre des objectifs communs, augmentant ainsi la cohérence des actions
A8O1R2	Résultat 2. La durabilité des projets et initiatives est renforcée grâce à une base solide construite sur des alliances durables avec les partenaires
A8O2	Objectif opérationnel 2. Mobilisation des financements
A8O2R1	Résultat 1. Des propositions de projets plus solides, plus convaincantes et bancables, augmentant ainsi les chances d'obtenir des financements, sont élaborés
A8O2R2	Résultat 2. Des collaborations stratégiques avec des organisations financières, des ONG et des entreprises, facilitant l'accès à de nouvelles opportunités de financement, sont établies
A 9 :	Axe stratégique 9. Atténuation REDD+
A9O1	Objectif opérationnel 1. Évaluation des ressources forestières
A9O1R1	Résultat 1. Des espèces végétales et animales présentes dans les forêts sont identifiées et cataloguées, contribuant ainsi à la connaissance de la biodiversité locale

A9O1R2	Résultat 2. Des informations sur les changements dans l'utilisation des terres sont disponibles, tels que la conversion de forêts en terres agricoles ou en zones d'urbanisation
A9O1R3	Résultat 3. Des détails sur les menaces pesant sur les ressources forestières sont connus, comme la déforestation, l'exploitation illégale et les impacts du changement climatique
A9O2	Objectif opérationnel 2. Restauration des écosystèmes
A9O2R1	Résultat 1. La fertilité du sol est renforcée grâce à l'ajout de matière organique et à l'amélioration de la structure du sol
A9O2R2	Résultat 2. La couverture forestière ainsi que d'autres types de végétation est régénérée sur des terres dégradées
A9O2R3	Résultat 3. La qualité de l'eau est améliorée et sa disponibilité est augmentée grâce à des écosystèmes restaurés qui filtrent et régulent l'eau
A10 :	Axe 10. Lutte antiérosive
A10O1	Objectif opérationnel 1. Cartographie des zones sensibles
A10O1R1	Résultat 1. Des facteurs contribuant à l'érosion sont identifiés dans ces zones, tels que l'usage des terres, les pratiques agricoles et l'urbanisation
A10O1R2	Résultat 2. Des plans d'action spécifiques pour lutter contre l'érosion dans les zones identifiées sont élaborés, en priorisant les interventions selon le niveau de risque
A10O1R3	Résultat 3. La résilience des écosystèmes est améliorée en favorisant une gestion durable des sols et en augmentant la couverture végétale
A10O2	Objectif opérationnel 2. Gestion des eaux de ruissellement
A10O2R1	Résultat 1. L'érosion causée par le ruissellement a diminué significativement, grâce à des interventions ciblées comme la construction de digues, de bassins de rétention ou de rigoles
A10O2R2	Résultat 2. L'infiltration de l'eau dans le sol est en augmentation, ce qui contribue à la recharge des nappes phréatiques et à l'augmentation de la disponibilité en eau
A10O2R3	Résultat 3. Des pratiques agricoles durables sont adoptées comme les cultures en bandes, le paillage et les cultures de couverture, qui atténuent le ruissellement et améliorent la santé des sols
A10O3	Objectif opérationnel 3. Mise en œuvre de techniques de conservation
A10O3R1	Résultat 1. Des glissements de terrain et des érosions sur les terrains en pente sont réduits grâce à des pratiques de conservation comme le couvert végétal et les murs de soutènement
A10O3R2	Résultat 2. La matière organique et la fertilité du sol sont en augmentation, favorisant une agriculture durable
A10O3R3	Résultat 3. Des rendements des cultures sont en augmentation en raison de la meilleure santé des sols et de la gestion plus efficace de l'eau

Annexe 5 : Projets en cours et engagés dans le cadre de l'initiative COMPACT⁶

Partenaires de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement en US\$, millions (y compris du secteur privé)	Contribution(s) aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisine propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
Secteur de la production								
Banque mondiale, BEI, UE, BAD, REGIDESO	Projet hydroélectrique de Jiji et Mulembwe	2014-2025	Le projet consiste en deux centrales hydroélectriques d'une capacité totale de 49,5 MW et l'infrastructure de transmission associée pour fournir une énergie propre et renouvelable de 235 GWh par an	US\$ 319 millions			49,5 MW	Pilier 1 : Développer l'infrastructure de production et du réseau à des coûts compétitifs
KIRASA Energy	Projet hydroélectrique de Kirasa par un développeur privé	2019-2028	Projet de développement, construction, exploitation et transfert d'une centrale de puissance totale installée de 10,5 MW	US\$ 45 millions	20 000 personnes, 40 clients commerciaux et 3 entreprises industrielles		10,5 MW	Pilier 1 : Développer l'infrastructure de production et du réseau à des coûts compétitifs Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés

⁶ Tous les projets en cours et engagés ainsi que les projets en attente et confirmés doivent être inclus. Les projets d'investissement et d'assistance technique doivent aussi être inclus.

4

MPANDA HYDROPOWER (PPP)	Projet hydroélectrique de Mpanda par un développeur privé	2021-2028	Projet de développement, construction, exploitation et transfert d'une centrale de puissance totale installée de 10,2 MW	US\$ 43 millions	20 000 personnes, 40 clients commerciaux et 3 entreprises industrielles		10,2 MW	Pilier 1 : Développer l'infrastructure de production et du réseau à des coûts compétitifs Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
----------------------------	---	-----------	--	------------------	---	--	---------	---

Partenaires de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement en US\$, millions (y compris du secteur privé)	Contribution(s) aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisine propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
Secteur de la production								
Tembo power	Projet hydroélectrique de Dama et Sigu	2021-2028	Projet de développement, construction, exploitation et transfert d'une centrale de puissance totale installée de 21,8 MW	US\$ 68,8 millions	50 000 personnes, 35 clients commerciaux et 5 entreprises industrielles		21,8 MW	Pilier 1 : Développer l'infrastructure de production et du réseau à des coûts compétitifs Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
SONGA Energy	Projet hydroélectrique sur les rivières Ruvyironza et Mulembwe par un développeur privé	2019-2027	Projet de développement, construction, exploitation et transfert d'une centrale de puissance totale installée de 10,65 MW	US\$ 42 millions			1,65 MW (Ruvyironza) et 10 MW (Mulembwe)	Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le bouquet énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés

4

Banque mondiale, IFC, BAD, BEI, UE, KfW, BII	Projet hydroélectrique régional de Ruzizi III	2024-2028	Projet de construction de la centrale hydroélectrique régionale entre le Burundi, la RDC et le Rwanda	US\$ 905 millions	2,3 millions de personnes avec un nouvel accès ou un service amélioré		206 MW dont 68 MW pour le Burundi	Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le bouquet énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
--	---	-----------	---	-------------------	---	--	-----------------------------------	--

Partenaires de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement en US\$, millions (y compris du secteur privé)	Contribution(s) aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisine propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
Secteur de transport & de la distribution								
BAD	Projet d'accès à l'Energie Phase 1	2022-2025	<p>Electrification de 36 localités du Burundi y compris 21 communes non encore électrifiées</p> <p>Le projet vise, à travers les activités de renforcement des postes moyenne tension/basse tension, à améliorer l'efficacité de la fourniture de l'électricité en réduisant les pertes d'énergie ainsi que l'énergie non distribuée</p>	US\$ 30 millions	39 885 nouvelles connexions (dont 9 971 (25%) foyers dirigés par des femmes), soit 187 803 personnes (dont 95 691 femmes)			Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau

Banque mondiale, BEI, UE, AFD	Projet ASCENT Burundi - Projet Accélération de la transformation de l'accès à l'énergie propre et durable au Burundi	2024-2030	Augmentation de l'accès à l'électricité pour les ménages, les entreprises et les institutions publiques du Burundi	US\$ 283 millions	<p>900 000 personnes bénéficiant d'un nouvel accès via REGIDESO</p> <p>330 000 personnes bénéficiant d'un nouvel accès via Weza Power (ligne ci-dessous)</p> <p>1,2 millions de personnes avec un service amélioré</p>		Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
-------------------------------	--	-----------	--	-------------------	--	--	---

4

Partenaires de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement en US\$, millions (y compris du secteur privé)	Contribution(s) aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisine propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
Secteur de transport & de la distribution								
Weza Power	²	2025-2027	Réhabilitation et extension du réseau de distribution dans les zones péri urbaines et rurales au Burundi	US\$ 100 millions	330 000 nouveaux abonnés			Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau Pilier 4 : Mobilisation du secteur privé
BAD	Projet d'accès à l'Energie Phase 2	2026-2029	Electrification de 1 558 centres collinaires	US\$ 110 millions	1 000 000 nouveaux abonnés			Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
BADEA	Projet d'électrification de Kirundo	2019-2026	Electrification de 76 centres collinaires de Kirundo	US\$ 24 millions	50 000 nouveaux abonnés			Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
BAD, UE	Projet d'interconnexion régionale	2019-2025	Construction des lignes d'interconnexion régionales KIGOMA - GITEGA et KAMANYOLA - BUJUMBURA et des postes associés	US\$ 60 millions	14 500 nouveaux abonnés			Pilier 1 : Renforcement du réseau de transport Pilier 2 : Faire progresser les projets prioritaires du NELSAP à travers l'EAPP

Partenaires de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement en US\$, millions (y compris du secteur privé)	Contribution(s) aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisine propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
Secteur de l'électrification décentralisée et cuisson propre								
Banque mondiale	Projet d'énergie solaire dans les communautés locales	2020-2026	Amélioration de l'accès aux services énergétiques pour les ménages, les entreprises, les écoles et les établissements de santé dans les zones rurales du Burundi	US\$ 65 millions	200 000 nouveaux abonnés, 400 écoles et 400 CDS	1,8 millions de personnes	2,3 MW (400 Ecoles et 400 CDS)	Pilier III : Adopter les solutions des Energies Renouvelables Décentralisées (ERD) et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre
PNUD et FEM	Electrification rurale	2025-2028	Electrification des ménages par l'énergie solaire et la petite hydroélectricité Electrification des Centres de Santé et des Ecoles	US\$ 5,49 millions	3 000 abonnés 20 CDS et Ecoles	40 000 personnes	1 MW Hydro 200 kWp Solaire	Pilier III : Adopter les solutions des Energies Renouvelables Décentralisées (ERD) et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre
Assistance Technique au secteur								
BAD	Appui Technique ALSF	2025-2026	Appui à la négociation des contrats PPP	US\$ 0,6 millions				
BAD	Appui Technique ALSF	2025-2026	Appui à la vérification des contats PPP existants	US\$ 0,6 millions				Pilier V : Garantir des services publics financièrement viables qui fournissent des services fiables et abordables

Partenaires de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement en US\$, millions (y compris du secteur privé)	Contribution(s) aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisine propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
Assistance Technique au secteur								
BAD	Appui Technique ALSF	2025-2026	Appui au renforcement des capacités de l'ARCP sur les contrats PPP	US\$ 0,6 millions				Pilier V : Garantir des services publics financièrement viables qui fournissent des services fiables et abordables
ONUDI	Formation	2025-2026	Appui au renforcement des capacités du personnel du MRMEICT sur l'élaboration du modèle financier	US\$ 0,1 millions				Pilier V : Garantir des services publics financièrement viables qui fournissent des services fiables et abordables
UE	Elaboration du cadre légal	2024-2026	Plan National d'Electrification Rural					Pilier V : Garantir des services publics financièrement viables qui fournissent des services fiables et abordables
BM	Appui Technique sur les Réformes de la REGIDESO et cadre légal	2025-2027	Elaboration des contrats de performance de la REGIDESO Consultant de recrutement des Directeurs Actualisation de la lettre de politique Energétique Développement de nouveaux projets et des études de faisabilités des projets	US\$ 6 millions				Pilier V : Garantir des services publics financièrement viables qui fournissent des services fiables et abordables